



Emploi des jeunes et écologie :
pour une agence nationale de solidarité
intergénérationnelle



Jonathan Laporte

Maquette : Joël Couturier
Couverture : © Lifeofpix - 27 JULY 2015 BY JORDANSANCHEZ





Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

128, avenue Jean Jaurès

93697 Pantin Cedex

Tél. : 01 73 30 49 00

www.cftc.fr

Toute reproduction, même partielle,
est interdite sauf mention de l'origine.

© CFTC

Décembre 2015

ISBN 978-2-917686-23-2





« Cette collection, conçue pour les acteurs de terrain, syndicalistes ou non, propose des analyses et réflexions sur les grands défis économiques et sociaux d'aujourd'hui. S'inspirant des principes sociaux chrétiens, cette série d'ouvrages esquisse les contours d'une société où l'homme aurait prééminence sur la logique économique. »



Cette étude a été réalisée pour la Confédération CFTC, dans le cadre de l'agence d'objectifs de l'Institut de Recherches Économiques et Sociales (Ires).





AVERTISSEMENT !

Attention, cette étude a été rédigée avant l'accord COP 21.
Elle ne tient donc pas compte des avancées liées à cet accord.





SOMMAIRE

Avant-propos 9

Introduction 13

Chapitre 1

LES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 21

1.1 De la transition énergétique à la transition écologique 23

1.1.1 Une confusion sémantique 23

1.1.2 Transition écologique ou développement durable ? 26

1.2 Un enjeu politique et syndical 30

1.2.1 Syndicalisme français et développement durable 30

1.2.2 La transition écologique, le social et le politique 38

1.3 Un enjeu industriel : les emplois verts 42

1.3.1 Le programme « emplois verts » de l'OIT 43

1.3.2 La notion de « transition juste » 46

1.3.3 Les emplois verts en France : perspectives et réalités 48





Sommaire

Chapitre 2

L'EMPLOI DES JEUNES : UNE CAUSE NATIONALE	53
2.1 Radioscopie d'un mal français et européen	55
2.2 Les mesures actuelles du gouvernement pour endiguer le chômage des jeunes	59
2.2.1 Les emplois d'avenir	59
2.2.2 Le contrat de génération	61
2.2.3 La relance de l'apprentissage	63
2.3 Jeunes et développement durable : passer de la conscience à l'engagement	66
2.3.1 Génération Y ou la génération responsable	66
2.3.2 Une jeunesse caractérisée par une mauvaise connaissance des emplois verts	68
2.3.3 L'inflation de l'offre de formation en développement durable ..	70

Chapitre 3

QUELLES RÉPONSES À CE DOUBLE DÉFI DÉMOCRATIQUE PAR LES GOUVERNANTS ?	77
3.1 L'idée d'une Agence nationale de solidarité intergénérationnelle 79	
3.1.1 Pourquoi une Agence nationale de solidarité intergénérationnelle ?	79
3.1.2 Quel statut pour cette agence nationale de solidarité intergénérationnelle ?	80
3.1.3 Quelle organisation pour l'Agence nationale de solidarité intergénérationnelle ?	81
3.2 Quelles missions et opportunités pour l'Agence de solidarité intergénérationnelle ?	82
3.3 Quels financements pour l'Agence intergénérationnelle ?	87
3.3.1 La contribution climat énergie	88
3.3.2 L'investissement socialement responsable & l'épargne au service de la transition écologique	89
3.3.3 Le grand emprunt ou les investissements d'avenir	91
3.3.4 Et les fonds européens ?	92



Conclusion	97
Annexes	103
<ul style="list-style-type: none"> • “Les transitions écologique et énergétique”, in <i>Dans un monde en bouleversement, construisons un nouveau contrat social</i>, étude IRES rédigée sous la direction du Groupe Prospective CFTC, octobre 2015 • Les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU • Nouveaux fronts de la CSI. Justice climatique : il n'y a pas d'emploi sur une planète morte, mars 2015 • Lettre encyclique <i>Laudato si'</i> du Saint Père François sur la sauvegarde de la maison commune, cinquième chapitre, mai 2015 • “Les principaux objectifs du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, par grands domaines d'activités”, annexe 4 de l'avis du CESE, <i>L'emploi dans la transition écologique</i>, juin 2015 • Bibliographie 	<p>105</p> <p>109</p> <p>111</p> <p>146</p> <p>163</p> <p>165</p>



Avant-propos

La planète est en train de vivre une période de transition exceptionnelle et comme le rappelait récemment le grand historien Emmanuel Le Roy Ladurie⁽¹⁾, oui le climat peut bouleverser nos destins. À l'heure de l'anthropocène⁽²⁾, c'est une véritable révolution copernicienne qu'il faut concevoir.

Cette révolution copernicienne, le monde syndical doit la penser afin d'en anticiper les changements sur le monde du travail et les travailleurs, et de créer les conditions de vie dignes pour chacun. C'est ce que la CFTC s'efforce de faire dans sa motion confédérale du congrès de Vichy dans laquelle la présente étude s'inscrit.

En effet, en sus de la transition écologique, se pose la question du chômage massif des jeunes (finalement peu importe les causes multiples qui accaparent les querelles d'experts). Pour la CFTC, le tragique réside surtout dans l'indolente absence de solidarité intergénérationnelle. L'aspect « emploi des jeunes » ou « garantie jeunes » est le côté urgent de la situation. Mais à moyen terme se pose dramatiquement l'avenir d'une terre que l'on va laisser à nos descendants. C'est aussi une question de la solidarité intergénérationnelle.

(1) *L'Express*, entrevue du 2 février 2015 d'Emmanuel Le Roy Ladurie

(2) Le concept d'anthropocène affirme que nous sommes entrés dans une nouvelle ère de l'histoire de la terre, au cours de laquelle l'être humain, loin d'être un simple élément du système écologique, en devient un acteur majeur, pour le meilleur ou (plus souvent) pour le pire.

Avant-propos

La CFTC propose ainsi de s'attaquer à ces 2 facteurs dans une même action mobilisatrice d'envergure de la solidarité nationale. C'est une alarme sociale-chrétienne. C'est pourquoi elle propose la création d'une « Agence Nationale de Solidarité Intergénérationnelle (ANSI) » qui ne serait pas un simple nouvel observatoire : elle agirait d'emblée avec des moyens adéquats industriels financiers et formatifs. Le but de l'agence serait l'embauche massive de jeunes pour les former d'abord et les faire produire ensuite les outils industriels de la transition énergétique et de l'économie verte. Cette agence s'attacherait à nouer des partenariats d'entreprises qui travaillent déjà dans ce secteur et elle pourrait disposer d'un montage d'économie mixte.

Le double objectif étant de trouver un débouché au problème du chômage des jeunes tout en réaffirmant l'État comme stratège de la transition écologique.

La présente étude pose clairement ces enjeux de la transition énergétique ou plutôt de la transition écologique, concept plus fidèle que le développement durable aux enjeux de notre temps. Elle décrit également les dernières mesures en faveur de l'emploi des jeunes que ce soit en France ou en Europe et analyse finement les raisons de la tragédie du chômage des jeunes dans l'UE. Enfin, et surtout, elle propose les modalités opérationnelles d'une « Agence Nationale de Solidarité Intergénérationnelle » que ce soit pour son mode de fonctionnement ou son financement.

De cette manière, la CFTC rejoint les propos du Pape François qui affirme dans sa récente encyclique *Laudato Si* : « *il n'y a pas deux crises séparées, l'une environnementale et l'autre sociale, mais une seule et complexe crise socio-environnementale* ».

C'est le concept d'écologie intégrale, présent dans notre motion confédérale, cette écologie qui « *incorpore la place spécifique de l'être humain dans ce monde et ses relations avec la réalité qui l'entoure* ».

Car un syndicalisme aux côtés des salariés et au service des salariés se doit d'anticiper les mutations de demain... C'est tout l'enjeu pour la CFTC dans les années à venir.

Bernard Ibal
Membre du Conseil d'administration de l'IRES,
Ancien Vice Président de la CFTC







INTRODUCTION



Introduction

Le chômage massif des jeunes (finalement peu important les causes multiples qui accaparent les querelles d'experts) ne se résorbe pas, malgré les énièmes tentatives de traitement social plus ou moins déguisé. Le tragique réside surtout dans l'indolente absence de solidarité intergénérationnelle. L'aspect « emploi des jeunes » ou « garantie jeunes » est le côté urgent de la situation. Mais à moyen terme se pose dramatiquement l'avenir d'une Terre que l'on va laisser à nos descendants. C'est aussi la question de la solidarité intergénérationnelle.

En effet, outre la question prégnante du sacrifice de la jeunesse, existe celle du massacre de notre biosphère qui fait que nous allons rendre à nos enfants la Terre dans un piteux état avec des implications en termes de climat, de biodiversité, de gaspillage, d'épidémiologie, de ressources, de pollution qui mettront en péril la survie de l'espèce humaine.

Le grand homme d'État, Léon Bourgeois, créateur de la Société des Nations, considérait que l'homme devait rembourser, par son travail au sein de la société humaine la dette sociale contractée pendant ses années de formation et qu'il devait, de plus, apporter sa contribution au progrès humain. Dans la conception de Bourgeois, « *le possédant est débiteur des non-possédants* », et les obligations de solidarité des privilégiés seront plus lourdes que celles des autres. Bourgeois jugeait aussi que l'homme avait une dette envers les générations futures et qu'il devait faire plus que

Introduction

rembourser sa dette sociale. À cette dette sociale envers la jeunesse, s'ajoute ainsi une dette écologique⁽¹⁾ qui peut prendre plusieurs formes.

D'emblée, il s'agit pour nous d'évacuer quelques idées reçues au sujet de l'emploi et de l'écologie : non, l'écologie et le développement durable ne sont pas les ennemis de l'emploi comme peuvent le penser les archéo-marxistes productivistes attachés aux antennes d'antan. C'est ainsi que l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dans un rapport de 2012⁽²⁾ estimait à 60 millions le nombre d'emplois nouveaux à l'échelle mondiale au cours des vingt prochaines années, sans compter au moins la moitié de la main d'œuvre mondiale, c'est-à-dire l'équivalent de 1,5 milliard de personnes, qui sera « affectée par la transition vers une économie verte ».

Dans cette occurrence, l'ancien directeur général du Travail Juan Somavia déclarait « le développement écologique ne détruit pas l'emploi, comme on le dit souvent. Au contraire, s'il est bien géré, il peut déboucher sur de nouveaux emplois »⁽³⁾.

Cette même étude de l'OIT allait plus loin puisqu'elle déclarait que notre modèle n'était plus viable non seulement écologiquement mais également socialement et économiquement : « Le modèle de développement du passé est très exigeant en ressources et s'accompagne de coûts grandissants, d'une perte de productivité et d'une activité économique perturbée »⁽⁴⁾.

Ce dérèglement issu d'un modèle venant d'un monde ancien, celui des énergies fossiles, possède dès lors un coût social et économique beaucoup trop élevé : notre mode de développement actuel semble inefficace en ce qui concerne la création d'emplois productifs et de travail décent, et la jeunesse française comme mondiale en semble la première victime.

Cette idée fautive est également battue en brèche par la loi française sur la transition énergétique et la croissance verte adoptée à l'automne 2014, pour laquelle, emploi et transition énergétique sont intimement liés. En effet, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) avance que la loi sur la transition énergétique permettra de créer 100.000 emplois, tous secteurs confondus (y compris, par exemple, dans le bâtiment pour la rénovation des logements).

Deuxième idée reçue à combattre : oui la jeunesse s'intéresse bien au développement durable à l'écologie et à ses métiers comme le prouve l'étude

(1) Julien Delord et Léa Sébastien, « Pour une éthique de la dette écologique », Revue *Vertigo*, avril 2010.

(2) Rapport de l'Organisation internationale du Travail, *Vers le développement durable: Travail décent et intégration sociale dans une économie verte*, mai 2012.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

d'Elise Thetard-Henry sur les jeunes et les emplois verts⁽⁵⁾. Différentes études sur ces dernières années corroborent cette hypothèse. Ainsi, la récente étude d'avril 2014⁽⁶⁾ de l'ADEME/IPSOS sur les valeurs et attitudes des moins de trente ans de France, d'Allemagne, des États-Unis et de Chine, face aux nouveaux enjeux engendrés par les changements climatiques, démontre que les jeunes sont globalement bien informés sur l'environnement tout en ayant conscience que les éco-gestes sont d'abord liés à un principe d'économie ou d'habitude avant des considérations éthiques, ce sont aussi des enfants de la « crise ». Cette étude souligne aussi la désaffection des jeunes à l'égard des formes traditionnelles d'engagement collectif, avec l'émergence de nouvelles pratiques basées sur les réseaux, et notamment les pratiques de *leasing* et d'économie collaborative.

Ce constat d'engagement et cet intérêt demeurent donc à nuancer pour Jean-Claude Richez lequel indique dans son étude réalisée pour l'INJEP⁽⁷⁾ : *« Une grande partie des jeunes sont conscients de leur responsabilité et de la gravité de la situation environnementale mais contrairement à leurs aînés, ils ne pensent pas que les méfaits industriels seront corrigés naturellement, un changement de mode de vie est nécessaire. Cette préoccupation n'est cependant pas suivie d'un engagement fort des jeunes : leur adhésion ou implication au sein d'associations de défense de l'environnement, et le vote en faveur de ces questions restent au même niveau que la moyenne des Français. À noter également que la prise de conscience et l'opinion des jeunes sur le sujet varient selon divers facteurs (zones géographiques, niveaux scolaires), d'où la nécessité d'intégrer le développement durable au sein de projets éducatifs, comme le font déjà certaines associations d'éducation populaire. »*

L'éducation à l'environnement et au « développement durable » (objet d'une table-ronde à la conférence environnementale de 2013) revêt donc une importance fondamentale. Les jeunes s'intéressent bien au développement durable/transition écologique, mais en « dilettante », et leur conscience écologique ne se traduit pas forcément par un engagement ferme pour l'environnement et ses métiers.

(5) Elise Thetard-Henry, *Les jeunes, en formation ou en recherche d'emploi, face aux métiers « verts »* septembre 2010, Thèse de MBA, ISC Paris.

(6) ADEME/IPSOS, *La génération « Réseau » face aux nouveaux enjeux collectifs*, mars 2014.

(7) Jean-Claude Richez, *Développement durable, environnement, jeunesse et éducation populaire*, septembre 2012, INJEP.



Introduction

Les pouvoirs publics sont ainsi confrontés à un triple défi : défi de l'impérieuse transition énergétique qui doit se muer en transition écologique globale en lien avec le développement durable et un autre modèle de croissance, défi de l'emploi des jeunes, et défi démocratique face au désenchantement d'une génération. Autour de ce triptyque, deux questions fondamentales : en quoi la transition écologique peut-elle être une chance pour sortir une génération de l'ornière ? De quelle manière les pouvoirs publics doivent répondre à l'impératif catégorique d'Hans Jonas : « *Agis de telle sorte que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre* », ou « *agis de telle sorte que les effets de ton action ne soient pas destructeurs pour la possibilité future d'une telle vie* » ? La CFTC pose le débat avec l'idée d'une agence nationale opératoire de solidarité intergénérationnelle basée sur une économie mixte.









CHAPITRE 1

LES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Les enjeux de la transition écologique

Il convient en premier lieu d'expliquer que la transition énergétique n'est pas tout mais s'inscrit dans un processus bien plus large appelé « transition écologique ».

1.1. De la transition énergétique à la transition écologique

1.1.1. Une confusion sémantique

En matière d'écologie, les mots sont importants et l'on peut observer, depuis près d'une dizaine d'années et l'amorce du débat sur la transition écologique, une véritable confusion étymologique. En effet, pour beaucoup d'acteurs et le grand public, les mots transition énergétique et transition écologique sont quasiment synonymes et ce sont souvent les gouvernants qui opèrent eux-mêmes la confusion. Or, transition énergétique et transition écologique sont bien distinctes et par une synecdoque idéologique certains prennent la partie pour le tout.

Sur le site du ministère de l'Écologie et du Développement durable, la

Chapitre 1

transition écologique est définie comme « *l'utilisation rationnelle et efficace vis-à-vis de toutes les ressources, y compris la sollicitation des régulations naturelles (climat, écosystèmes) et de résilience face aux aléas climatiques pour les territoires, les procédés industriels et agricoles, les biens et les services.* »

Qu'est-ce que la transition écologique ?

La transition écologique implique une utilisation rationnelle et efficace vis-à-vis de toutes les ressources, y compris la sollicitation des régulations naturelles (climat, écosystèmes) et de résilience face aux aléas climatiques pour les territoires, les procédés industriels et agricoles, les biens et les services.

Elle concerne notamment :

- la rénovation thermique des bâtiments
- l'adaptation des transports et de l'aménagement des territoires
- la production, le stockage et les usages des énergies
- la sobriété en eau
- la préservation et la restauration des écosystèmes
- l'économie circulaire
- la moindre dépendance aux ressources rares.

La transition écologique n'est pas un simple verdissement de notre modèle de société actuel. Engager la transition écologique c'est adopter un nouveau modèle économique et social, un modèle qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble.

Les principaux leviers sont :

- l'innovation technologique et organisationnelle, la recherche et développement et les procédés industriels : il est essentiel de travailler sur tous les procédés permettant d'économiser les ressources naturelles ; or les techniques de production de 2030 se décident aujourd'hui : investissements, formation, intégration des innovations jusqu'aux consommateurs et utilisateurs.

- les changements de comportement afin de faire évoluer nos modes de vie et de consommation.
- l'orientation des financements publics et privés avec une évaluation des impacts et de la rentabilité sur le long terme.
- l'aménagement du territoire, la préservation des écosystèmes et les infrastructures économes.

Développement durable, transition écologique et transition énergétique

Lorsque l'on parle de développement durable et de transition écologique, il y a convergence. L'objectif de la transition écologique est de permettre le développement durable/soutenable.

Le développement durable fait référence à un développement de nos sociétés que la planète peut supporter sur le long terme : aujourd'hui, nos modèles de croissance ne sont pas tenables au vu des ressources et limites de la planète, il faut donc passer par une transition pour refonder nos modèles et aboutir à un développement durable.

La transition énergétique constitue l'une des composantes de la transition écologique. Elle traduit le passage d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles à une société plus sobre en énergie et faiblement carbonée. Un tel changement de modèle énergétique suppose de travailler à la fois sur les économies d'énergie et sur l'évolution du mix énergétique, avec une part accrue des énergies renouvelables.

Source : ministère du Développement durable

Transition énergétique et transition écologique (liées d'ailleurs sur le site de France-Stratégie) sont des concepts interdépendants mais non synonymes. Vice-Présidente de la Fondation pour l'écologie politique et

membre du bureau exécutif d'Europe-Écologie les Verts (EELV), Lucile Schmid observe ainsi : « *il est frappant de constater qu'aujourd'hui aucune définition commune de la transition écologique, partagée par l'ensemble des composantes de la société n'existe réellement. Pour élaborer cette définition, il convient d'aller au bout de ce que l'on entend par transition écologique dans l'ensemble de ses aspects, des plus économiques aux plus "psychologiques"* ».

Commençons donc par définir l'expression de transition écologique. Contrairement à certains raccourcis du débat public ou du discours politique, la transition écologique n'est pas réductible à la "transition énergétique". Elle renvoie à une redéfinition en profondeur des modes de vie et de relations entre les êtres et la nature, des systèmes de pensée et d'action, et de la relation au temps. Elle propose une transformation globale du modèle de développement actuel. La transition énergétique a une place à part dans cette dynamique. Elle est à la fois centrale et partie d'un tout. Inscrite à l'agenda politique français, elle conduit à se poser des questions concrètes, à entrer dans la réalité des modifications techniques, économiques, budgétaires et sociales à assumer pour transformer nos modes de vie. La transition énergétique représente en quelque sorte une étape obligée pour que la transition écologique soit considérée comme une perspective et non plus comme aujourd'hui un sujet de réflexion intellectuelle, de prospective, voire une utopie. »^[8].

La transition écologie demeure ainsi un objet conceptuel mal identifié puisqu'il ne possède pas de définition partagée. Le créateur même de l'idée de transition écologique, Rob Hopkins, définit la transition écologique comme « *un ensemble de principes et de pratiques formées à partir des expérimentations et des observations d'individus, de groupes, de villages, villes ou communes, lorsqu'ils ont commencé à travailler sur les problématiques de résilience locale, d'économie en boucle et de réduction des émissions de CO2. Ces principes ont été déclinés dans les domaines de l'agriculture (permaculture), les usages dans les villes (avec le mouvement des villes en transition) ou plus généralement avec le principe de résilience.* »^[9]. Or, cette définition est différente de celle adoptée par le Conseil Économique Social et Environnemental français pour qui la transition écologique est « *une démarche concrète et progressive, à*

[8] Lucile Schmid, *Transition écologique et modification du travail*, Huffington Post, 21 novembre 2013.

[9] Fiche Wikipedia sur la transition écologique.

Chapitre 1

engager ici et maintenant, visant une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, avec une forte dimension territoriale. Les 4 grands enjeux environnementaux sont l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la préservation de la biodiversité, l'accès aux matières premières et la protection de la santé humaine. »^[10].

On saisit là l'ambivalence du concept de transition écologique qui peut prêter à confusion : soit l'on part des pratiques « alternatives » et d'une démarche empirique (Rob Hopkins), soit la transition écologique est considérée comme une sorte de planification à dimension environnementale qui doit avoir la charge de sauver la planète et de changer de modèle de développement.

Focus sur l'exposition Réenchanter le monde

Réenchanter le monde est une exposition-manifeste sur l'avenir du monde habité, conçue avec les architectes lauréats du Global Award for Sustainable Architecture. Au fil des années, ces architectes ont formé et animent une scène de recherche et de mise en question, reconnue dans le débat mondial sur les grandes transitions et leurs effets sur la condition des hommes.

Ces transitions – urbaines, écologiques, démographiques, économiques, énergétiques... – s'effectuent en ce moment, sous nos yeux. Du premier ébranlement de 1974 à la crise systémique de 2008, ce ne sont pas de simples secousses qui ont freiné le cours des choses mais une rupture d'ampleur qui s'est produite. Elle sépare un siècle qui fonda sa vision du progrès sur l'exploitation de ressources pensées inépuisables, d'un XXI^e

siècle qui doit d'abord se demander de quel « progrès » nous avons besoin, pour rechercher des alternatives.

Si l'on considère l'architecture dans son acception traditionnelle – une œuvre de commande – on a du mal à croire qu'elle puisse vraiment agir sur des enjeux aussi globaux et incertains que l'épuisement des ressources ou la violence du développement inégal.

Les protagonistes de Réenchanter le monde affirment, eux, qu'un architecte n'est contemporain que s'il affronte ces réalités, met en cause les programmes, les modes de production, de décision... que nous avons hérités de l'ordre industriel moderne.

Cette exposition est passée par Paris à la Cité du Patrimoine et de l'architecture en 2014.

1.1.2. Transition écologique ou développement durable ?

La définition du ministère est claire mais ne semble pas faire consensus : la transition énergétique est une composante de la transition écologique avec la recherche d'un changement de paradigme en matière d'énergie que ce soit du point de vue de la consommation (économies d'énergie) ou des

[10] Gael Virlouvet (rapp.), *Avis sur le financement de la transition écologique et énergétique*, CESE, septembre 2013.

Les enjeux de la transition écologique

modes de production (des énergies fossiles aux énergies renouvelables et faiblement carbonées) afin de mettre en place la transition écologique.

Le ministère de l'Écologie et du Développement durable considère ainsi que la transition écologique est l'instrument du développement durable. Or, certains spécialistes et experts en écologie battent en brèche cette idée qu'ils considèrent comme fautive. Le philosophe Dominique Bourg⁽¹¹⁾ estime ainsi que « *La notion de développement durable me paraît vide et j'en veux pour preuve la tension quasi immédiate qui est apparue entre durabilité forte et durabilité faible. La durabilité faible, telle qu'elle est définie par Robert Solow, c'est l'idée que la destruction du capital naturel – qui découle immanquablement de nos activités économiques – peut être compensée par la création de capital reproductible et donc de technologies diverses. Ce n'est ni plus ni moins que la conception propre de ce que l'on appelle l'économie mainstream. L'un des sens du développement durable, c'est donc l'absence de développement durable, le retour au statu quo ante ! La durabilité forte, c'est l'idée contraire : à savoir celle selon laquelle une grande part du capital naturel n'est pas technologiquement substituable et donc remplaçable par des technologies. Le développement durable signifie donc une chose et son contraire...*

Plus historiquement, le développement durable m'apparaît comme une notion « cache-sexe », en ce sens qu'elle est venue occulter les réflexions critiques antérieures sur l'idée de croissance. Il n'est plus question avec le développement durable d'entropie, de limites à la croissance, d'aliénation imputable aux modes de vie industriels, etc., mais de conciliation entre la croissance indéfinie du PIB (le sens économique du développement) et la protection de l'environnement ».

« Exit le développement durable », voilà ce qu'affirme Dominique Bourg considérant que ce concept continue à alimenter le désir de croissance sans prendre en compte les défis globaux qui se posent à nous et aux générations futures. Le philosophe nous livre ici l'une des critiques du développement durable qui, selon lui, a été vidé du véritable contenu de la durabilité que l'on dénomme « forte ». À partir de la transition écologique, qui seule peut fonder une modernité qui doit se construire sur l'acceptation de la finitude, le philosophe nous appelle à ouvrir des nouveaux chantiers politiques qui ne pourront prospérer que dans la renonciation à la démesure et dans la pratique de l'autolimitation.

(11) Dominique Bourg, « Transition écologique plutôt que développement durable », *Vraiment Durable*, n°81, hiver 2011-2012.

Chapitre 1

Cette critique du développement durable de Dominique Bourg semble rejoindre les virulentes remises en question opérées par Serge Latouche et les disciples de Nicholas Georgescu-Roegen plus communément appelés les « décroissants » pour lesquels le développement durable est « *un oxymore (ou antinomie) une figure de rhétorique consistant à juxtaposer deux mots contradictoires, comme « l'obscur clarté », chère à Victor Hugo « qui tombe des étoiles... ».* Ce procédé inventé par les poètes pour exprimer l'inexprimable est de plus en plus utilisé par les technocrates pour faire croire à l'impossible. Ainsi, une guerre propre, une mondialisation à visage humain, une économie solidaire ou saine, etc. Le développement durable est une telle antinomie. »⁽¹²⁾.

Pour autant, Dominique Bourg se montre circonspect quant au concept même de décroissance : « *Décroissance est un mot qui est perçu comme négatif. Il faut dans tous les cas réduire de façon progressive – mais in fine drastique – nos flux de matière et nos flux d'énergie. Sans quoi nous allons au « casse-pipe » général, cela ne fait aucun doute pour moi. C'est d'ailleurs la question soulevée par Tim Jackson : Comment vivre mieux avec moins et donc, comment sortir de la croissance ? Comment penser une société qui soit viable économiquement sans croissance ? Nous sommes malheureusement dans une « bonne » conjoncture pour se poser ces questions. Le problème n'est plus le développement durable, mais la transition écologique.* »⁽¹³⁾.

Le concept de développement durable paraît en effet galvaudé après une vingtaine d'années. En effet, des fameux « trois piliers » du développement durable (soit l'économique, le social et l'environnemental), force est de constater que seul celui sur l'économique est apparu comme solide et opérationnel comme on a pu le voir lors des grandes stratégies européennes, notamment par exemple la stratégie de Lisbonne ou la Stratégie UE 2020, au grand dam des syndicats européens (Confédération Européenne des syndicats). Dominique Bourg (toujours lui) critiquait dans la revue *Études* les trois piliers du développement durable : « *Nous parlons de développement durable depuis plus d'une vingtaine d'années. C'était une tentative pour dissocier la croissance du PIB de la consommation d'énergies et de ressources naturelles. Nous savons maintenant que c'est impossible. Deuxième diagnostic sévère sur le développement durable : ce devait être*

(12) Serge Latouche, *À bas le développement durable ! Vive la décroissance conviviale !* 2003, document public.

(13) *Ibid.*

Les enjeux de la transition écologique

une démarche de prévention, d'anticipation à l'échelle des problèmes globaux, tant en matière d'environnement que de répartition de la richesse. Or force est de constater que le développement durable est à cet égard un échec, même s'il a inspiré maintes actions intéressantes à une échelle locale, et également pour les entreprises. (...) Repensons à ce que disaient les grands textes fondateurs de la réflexion écologique des années 1970, ceux d'Illich, des époux Meadows, les auteurs du rapport au Club de Rome, de Georgescu-Roegen, Goldsmith ou Gorz. Tous n'envisageaient d'autre possibilité qu'une décroissance des économies. Or nous sommes désormais contraints de considérer à nouveau cette perspective. Telle est par exemple la position défendue en mars 2009 par la commission britannique du développement durable. Le rêve d'un découplage entre la croissance des économies et la consommation de ressources a fait long feu. Il convient donc de refermer la parenthèse du développement durable. Cessons de croire que nous pouvons harmoniser une économie purement financière, dont les instruments visent à rendre impossible toute considération de long terme, et la préservation de la biosphère. Finissons-en avec la rhétorique des trois piliers et d'un équilibre aussi trompeur que mensonger entre les dimensions économique, sociale et écologique. »⁽¹⁴⁾

Cette critique rejoint celle formulée par la chercheuse québécoise Corinne Gendron⁽¹⁵⁾ pour qui la théorie des trois piliers du développement durable n'est pas une théorie viable puisque leur nature et leurs objectifs sont différents :

- le social, l'humain est en fait l'objectif, le but, la fin recherchée ;
- l'économique n'est en fait qu'un moyen ;
- l'environnement est une contrainte, une condition.

Il est de fait non seulement faux de les mettre sur le même plan, mais c'est aussi à proprement parler pernicieux, car cela permet tout un ensemble de déviations et détournements de sens de la notion de développement durable pour le plus grand bonheur des adeptes du « *green washing* » qui usent de l'écologie à des fins commerciales ou pire pour masquer leur propre immoralité en matière financière.

Ainsi, selon Corinne Gendron, il est clair que : « (...) *l'intégrité écologique est une condition, l'économie un moyen, et le développement social et individuel une fin du développement durable, alors que l'équité en est à la fois une*

[14] Dominique Bourg, *Critique des trois piliers du développement durable*, Revue Études, juillet 2010.

[15] Corinne Gendron, *Le développement durable comme compromis. La modernisation écologique de l'économie à l'ère de la mondialisation*, Collection Pratiques et politiques sociales et économiques, Presses de l'Université du Québec (Québec).

Chapitre 1

condition, un moyen et une fin »⁽¹⁶⁾. Cette asymétrie conceptuelle condamne donc à terme la notion de développement durable, à telle enseigne que le Pape même veut redonner ses lettres de noblesse à l'écologie :

« C'est notre profonde conviction que l'avenir de la famille humaine dépend aussi de la façon dont nous sauvegardons – à la fois prudemment et avec compassion, avec justice et équité – le don de la création que notre Créateur nous a confié. Par conséquent, nous regrettons le mauvais traitement abusif de notre planète, qui est un péché aux yeux de Dieu. Nous réaffirmons notre responsabilité et notre obligation d'encourager un sens de l'humilité et de la modération, de sorte que tous sentent la nécessité de respecter la création et de la sauvegarder avec soin. Ensemble, nous réaffirmons notre engagement à sensibiliser au sujet de la gestion de la création ; nous appelons tous les hommes de bonne volonté à considérer les manières de vivre plus sobrement, avec moins de gaspillage, manifestant moins d'avidité et plus de générosité pour la protection du monde de Dieu et pour le bénéfice de son Peuple »⁽¹⁷⁾.

Vivre sobrement et rompre avec la mystique de la croissance est un discours difficile à tenir, en particulier pour des organisations syndicales de salariés issues du modèle fordiste et des révolutions industrielles, et pour des partis politiques encore arrimés au concept de « croissance ». On observe néanmoins quelques inflexions ces dernières années liées notamment au concept de transition écologique qui, malgré le flou entourant parfois cette idée et la confusion liée à la transition énergétique, est en train de supplanter le concept de développement durable. Tour d'horizon.

1.2. Un enjeu politique et syndical

Au-delà de la querelle sémantique autour de la transition écologique, cette dernière représente, à l'instar du développement durable un véritable enjeu idéologique.

1.2.1. Syndicalisme français et développement durable

Développement durable et syndicalisme entretiennent des relations ambiguës, parfois même conflictuelles, le syndicalisme s'étant toujours

⁽¹⁶⁾ *Ibid.*

⁽¹⁷⁾ Déclaration commune du Pape François et du Patriarche Bartholomee, mai 2014.

interrogé sur son rapport à l'environnement en règle générale. D'un côté de la ligne se trouvent les syndicats, corps intermédiaires issus du XIX^e siècle et renforcés par le compromis fordiste et productiviste du XX^e siècle. De l'autre côté du curseur, se place le développement durable, idée récente forgée en 1992, qui tente de sauvegarder la planète et le futur des nouvelles générations en rompant avec l'idéologie de l'infinitude des ressources. Dans ce contexte, les syndicats ont opéré un véritable *aggiornamento*, plus ou moins rapide selon les organisations.

En premier lieu, il faut préciser que les confédérations syndicales ne parlaient pas de « développement durable » mais bien d'environnement et de cadre de vie comme le montre Renaud Bécot dans son étude sur le syndicalisme et l'environnement^[18]. Ainsi, la CFTC dès 1958 (avant scission) s'est inquiétée des questions d'environnement et en particulier de la pollution de l'air. Par ailleurs, les travaux au sein du Conseil Économique et Social, avec les organisations syndicales en son sein, se sont intéressés dès le début des années 60 aux questions écologiques.

La Confédération française démocratique du travail (CFDT) peut faire figure de pionnière en matière de réflexion sur le développement durable en particulier grâce à la figure de Frédo Krumnow, patron de la fédération textile-cuir. En effet, dans le sillage des réflexions sur les conditions de travail et le progrès technique du syndicalisme italien des années 60/70 (Bruno Trentin par exemple), la CFDT a développé dès les années 70 une pensée sur « un autre type de développement » et une critique du productivisme avec une analyse fine des problèmes liés au progrès technique, à la division et à l'organisation du travail, fruit des conflits sociaux durs dans l'industrie comme à Renault au Mans, Thomson à Angers, Olivetti, Péchiney à Noguères, mais aussi dans le tertiaire.

On peut dire que la CFDT a réellement affiché son ambition sur le développement durable avec l'organisation du colloque « Organisation du travail – conflits et progrès technique » qui s'est tenu en avril 1976 et la parution en 1977 du livre *Les dégâts du progrès*^[19], préfacé par Edmond Maire. Cette réflexion se poursuivra par la suite dans l'ouvrage *Le tertiaire éclaté*^[20], toujours préfacé par le secrétaire général de l'époque : Edmond Maire.

[18] Renaud Bécot, *Syndicalisme et environnement, genèse de l'action environnementale du mouvement syndical de 1944 aux années 1970*, étude IRES de la CFE-CGC, 2015.

[19] CFDT, Faivret J.Ph., MISSIKA J. L., Wolton D., Maire Ed. préf., *Les dégâts du progrès : les travailleurs face au changement technique*, Paris, Seuil, 1977.

[20] CFDT, Faivret, J.Ph., Missikia J. L., Wolton, D., Maire Ed. préf., *Le Tertiaire éclaté : le travail sans modèle*, Paris, Seuil, 1980.

Chapitre 1

C'était la première fois qu'une organisation syndicale se penchait sur les conditions de travail et la qualité de vie du salarié au sein du collectif, amorçant le mouvement qui donnera naissance aux Comités d'hygiène et de sécurité quelques années plus tard. Les catastrophes de Bhopal, Tchernobyl et la conférence des Nations Unies de Rio en 1992 qui donne naissance au développement durable achèvent la mue de la CFDT vers l'« écosyndicalisme ». Si bien que la CFDT noue des relations privilégiées et partenariales avec les ONG environnementales dans les années 90 comme France Nature Environnement (FNE) ou le WWF, confirmant la position de la CFDT comme syndicat « ouvert » sur la société civile.

Cette alliance permettra à la CFDT d'être en position de force, quelques années plus tard, au moment du Grenelle de l'environnement. Le pacte CFDT/ONG sera d'ailleurs corroboré par la présence de nombreuses ONG lors des universités d'été de 2007 ou de 2013 du syndicat sur le thème du développement durable.

Ce positionnement de la CFDT sur l'environnement lui permet d'être le leader syndical sur le développement durable. Celle-ci semble enfoncer le clou puisque lors de son dernier congrès (Marseille 2014), la CFDT indique dans sa motion vouloir « *un autre modèle de développement* » : « *Dans cette compétition économique mondiale, la CFDT pense qu'un nouveau modèle doit émerger au niveau de l'Europe. Des investissements massifs sont à réaliser pour trouver de nouveaux leviers de croissance dans l'innovation et la qualité. Des investissements privés, mais aussi "des politiques publiques doivent accompagner, piloter et orienter ces transitions".* »

La CFDT, même si elle semble en pointe sur la question du développement durable, peut connaître les mêmes difficultés en interne (vis-à-vis des fédérations industrielles) que les autres organisations syndicales, preuve que les changements de paradigmes sont difficiles.

Si, de par sa culture politique, la CFDT s'est montrée en pointe sur la question du développement durable, il n'en a pas forcément été de même pour les autres centrales syndicales comme la CGT, la CFTC, la CFE-CGC. La Confédération Générale du Travail (CGT), grande rivale de la CFDT, entretient des rapports un peu plus complexes et conflictuels avec le développement durable.

Notons d'abord que la CGT s'est longtemps « méfiée » des questions d'environnement et de son cortège d'associations, en partie à cause de l'opposition de son secteur Mines-Énergie plutôt pro-nucléaire.

Il faudra attendre 1995 pour que la CGT construise le concept de

développement humain durable dans son corpus doctrinal, mais le vrai tournant « développement durable » est en vérité concomitant au tournant « européen » de la Centrale de Montreuil avec l'adhésion à la Confédération Européenne des syndicats en 1999.

Les années 2000 sont ainsi celles de la conquête du développement durable pour la CGT avec la création du collectif du même nom en interne en 2003, la création et l'adhésion au Forum citoyen pour la RSE en 2005, le resserrement des liens avec les ONG de développement voire environnementales (CCFD-Terre solidaire, FIDH...) via les Forums sociaux mondiaux, mais aussi le Grenelle de l'environnement.

La CGT, libérée de l'influence du parti communiste, fait donc le pari du développement durable ouvert et au service de l'emploi. Les alliances avec les ONG sont désormais fréquentes notamment au moment de la conférence environnementale où les organisations signent des communiqués communs au point que l'on se demande si la CGT n'entame pas sérieusement le magistère exercé par la CFDT auprès de la « société civile ».

La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) et la Confédération Française de l'Encadrement – Confédération générale des Cadres (CFE-CGC) se sont également intéressées au développement durable au tournant des années 90.

La CFE-CGC, syndicat de cadres, s'est intéressée à cette question « sociétale » notamment via la question du management. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour laquelle la CFE-CGC est membre fondateur de l'ORSE (Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises) en 2000, avec les entreprises et quelques autres syndicats, et qu'un ancien responsable de la CFE-CGC a longtemps été le dirigeant de cette structure associative.

La CFTC, inspirée par la morale sociale-chrétienne, fait ainsi mention de l'extrême importance de la question écologique dans son rapport programme de Dijon en 1999. Elle mentionne par ailleurs pour la première fois le développement durable, dans la motion de son congrès de Toulouse en 2002. Le développement durable est devenu par la suite après 2007 un axe « idéologique » de la CFTC avec l'idée de traçabilité sociale et environnementale des produits et des services, sous l'impulsion de son chef de file au Grenelle de l'environnement, Bernard Ibal, qui dans son ouvrage *Le XXI^e siècle en panne d'humanisme*^[21] en appelle à une écologie spirituelle

[21] Bernard Ibal, *Le XXI^e siècle en panne d'humanisme*, Bayard, Paris, 2003.

en complément de l'écologie naturelle tout en prévenant du danger de la « *sacralisation de la nature* ». Ce fil rouge « écologique » semble désormais faire partie intégrante du discours CFTC via son Président actuel Philippe Louis, qui parle de transition écologique y compris lors des conférences sociales ou même lors de ses différentes auditions notamment celles liées au Gaz de Schiste en 2013⁽²²⁾.

Discours de Philippe Louis, Président confédéral de la CFTC au Président de la République lors de la conférence sociale de 2014 (extraits)

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Premier ministre,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames, Messieurs,

La préoccupation première de nos concitoyens est à n'en pas douter l'emploi, leur emploi mais aussi celui de leurs proches. Partant de là, il est de notre devoir de tout mettre en œuvre pour répondre à cette attente. Vous considérez, Monsieur le Président de la République, que c'est en favorisant la reconstitution des marges des entreprises qu'on relancera la croissance et donc l'emploi. C'est une option parmi d'autres. En cette matière, la CFTC considère qu'il n'y a pas, a priori, de bonnes ou mauvaises politiques mais des politiques qui produisent ou pas des résultats. Et ce qu'attendent les Français, c'est la création d'emploi en nombre et en qualité pour demain, ou pour plus tard si les entreprises investissent judicieusement. La CFTC a décidé de vous suivre et d'accepter l'option de la baisse du coût du travail comme levier de relance de l'activité et de l'emploi, mais la CFTC veillera, via ses militants en entreprise, à évaluer les résultats de cette politique. Elle n'hésitera pas à en défendre une autre, si ces derniers ne sont pas à la hauteur des attentes et de l'urgence.

C'est dans cet état d'esprit que nous avons participé à la négociation du pacte de responsabilité qui a abouti à un relevé de conclusion que nous

avons décidé de signer. La mise en œuvre de ce relevé de conclusion implique un dialogue social franc, sincère et respectueux de tous les interlocuteurs, et nous estimons que notre signature nous engage.

Nous avons commencé, dès la signature du texte, à réunir, équiper, outiller nos négociateurs dans les branches et les entreprises. Mais force est de constater que les discussions dans les branches peinent à démarrer et à se concrétiser, même si le travail est bien engagé dans quelques branches. Pour la CFTC, ces négociations doivent être l'occasion de la relance du dialogue social dans toutes les branches.

Les salariés ont des demandes fortes à faire valoir concernant le pouvoir d'achat, l'égalité salariale femme-homme, les conditions de travail, la formation, le déroulement de carrière. Mais ils sont aussi très attachés à la lutte contre la paupérisation de notre société, à une protection sociale efficace et à des services publics de qualité. Les négociations doivent tenir compte de ces aspirations, ne décevons pas nos concitoyens (...)

Les négociations doivent avant avancer pour aboutir à des accords équilibrés. Mais si elle se retrouve face à un mur, si en contrepartie de nouvelles concessions que la CFTC est prête à étudier, les salariés n'obtiennent pas de garanties nouvelles alors, les militants de la CFTC pourraient bien ne plus suivre (...)

(22) Rapport de MM. Jean-Claude LENOIR, sénateur et Christian BATAILLE, député, fait au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques n° 174 (2013-2014) - 27 novembre 2013 - Lettre de Philippe Louis en annexe.

Discours de Philippe Louis... (suite)

Nous vivons une période de transition écologique, énergétique, démographique ; la France de demain ne ressemblera en rien à la France d'aujourd'hui, et encore moins à celle d'hier. Je pense que nous faisons tous, ici, la même analyse, même si nous la nommons différemment : France 2020, pour les uns, la France dans dix ans pour les autres, d'autres encore travaillent sur des filières d'avenir... Nous devons faire en sorte que cette France advienne (...)

La France compte, par exemple, quinze millions de personnes âgées de 60 ans et plus ; on devrait en recenser vingt millions en 2030. Les plus de 85 ans étaient, en 2011, 1,4 million ; ils seront 5,4 millions en 2060. De nouveaux services naîtront et des innovations technologiques interviendront ; cela permettra aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible à leur domicile en bonne santé, de soulager leurs descendants dans la prise en charge de handicaps plus ou moins lourds, ou encore de faire face à la dépendance...

Ces besoins à satisfaire nécessiteront des créations d'emplois : une étude de la Dares estime que la Silver économie peut entraîner la création de 300.000 emplois nets à l'horizon 2020.

Parmi les secteurs créateurs d'emplois dans la Silver économie, on trouve bien entendu les services à la personne (soins, accompagnement...), mais aussi

des emplois dans l'industrie (instruments et appareillage, domotique, dispositifs d'assistance...), les services (vente, installation, maintenance...), le bâtiment (adaptation du bâti existant et des logements), l'informatique, la médecine, la recherche... Notre mission est de promouvoir des emplois de qualité pour les jeunes afin que les personnes âgées puissent prétendre à des services de qualité. Les marges dégagées par les entreprises via les allègements de cotisations sociales doivent être utilisées dans la recherche et l'innovation et dans la conquête de marchés qui n'existent pas encore, mais que l'on peut percevoir pour peu qu'on soit visionnaires. Un volant d'emplois existe également dans l'économie verte : neuf cent mille à l'horizon 2030, selon certains experts. Osons le développement durable.

Bien évidemment ces évolutions doivent se faire dans le cadre de la concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux et dans un cadre réglementé ou l'humain doit être au centre de toutes nos préoccupations.

Vous l'aurez compris Monsieur le Président de la République, la CFTC restera fidèle à son histoire privilégiant la négociation, une approche qui ne conduit pas aux renoncements, mais au contraire à l'ouverture au monde de demain vers lequel la CFTC souhaite accompagner tous les salariés.

Par ailleurs, la CFTC est auteure de nombreux avis au Conseil Économique et Social Européen sur les questions de la transition énergétique, du développement durable ou de l'économie circulaire, via son représentant, spécialiste des questions énergétiques, Pierre-Jean Coulon^[23]. Pour finir, et c'est une nouveauté, la CFTC partage les critiques de Dominique Bourg au sujet du développement durable lors de son discours à la conférence environnementale de 2014 :

« Pour la CFTC, une nouvelle donne de l'action syndicale existe : des pistes sont à explorer notamment sur la pertinence de la notion de "développement durable", qui privilégie l'économie au détriment du social et

[23] Pierre-Jean Coulon (rapp.), *Prévenir et combattre la pauvreté énergétique*, Avis du Conseil économique et social européen, septembre 2013.

Chapitre 1

de l'écologie. La gouvernance, le rôle des corps intermédiaires et de l'État doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie. Les nouvelles perspectives d'emplois amèneront également à s'interroger sur la place qu'occupe le travail dans notre société et sur l'évolution des rapports sociaux. Une nouvelle approche de la croissance, la nature des investissements à réaliser, les évolutions technologiques et le vieillissement de la population qui pourrait inciter à repenser la place de l'industrie et des services sont également des éléments à prendre en compte.

Pour ne pas subir ces évolutions, la CFTC est désireuse de les anticiper, de canaliser, de réguler, sans perdre de vue que le moteur de son action demeure l'homme et son plein accomplissement. »^[24]

C'est pour l'instant le seul syndicat à remettre en cause le concept même de développement durable. La centrale chrétienne semble désormais interroger l'idée de transition écologique, de transition énergétique et de justice sociale pour ses travaux futurs comme le démontre sa participation au colloque « Transition énergétique et justice sociale » de septembre 2014 sur lequel nous reviendrons, et le contenu de la dernière motion du congrès confédéral de Vichy de 2015 (voir en annexe).

Enfin, le syndicat Force Ouvrière (FO) possède un positionnement atypique sur la question du développement durable et de la transition écologique.

Longtemps, Force Ouvrière est apparue comme une organisation « hostile » au concept de développement durable. Or, comme il a été rappelé lors des entretiens de l'IRES en novembre 2015^[25], les choses sont plus nuancées. Les délégués syndicaux FO se sont emparés de fait de la question environnementale via les CHSCT. Pour autant, FO s'est montrée vigilante à ne pas tomber dans la notion de « décroissance », car selon FO, un syndicat doit défendre avant tout l'emploi et l'activité.

Dans le même esprit, FO se garde également d'intervenir sur tous les champs du développement durable, en particulier ceux qui se trouvent trop loin du « cœur de métier » du syndicaliste en termes d'expertise. Ainsi, FO ne répond pas toujours positivement aux diverses sollicitations ministérielles non liées à l'emploi comme les consultations sur l'interdiction de la pêche au thon rouge.

Par ailleurs, FO se montre réservée sur l'extension des CHSCT aux associations environnementales, en posant notamment un problème de

[24] Communiqué de presse CFTC, 20 novembre 2014.

[25] Entretiens de l'IRES du 3 novembre 2015, intervention de Pascal Pavageau secrétaire confédéral FO.

démocratie liée à la représentativité de ces associations et aux possibles frictions qui pourraient avoir lieu avec les représentants des salariés.

Enfin, Force Ouvrière s'intéresse au développement durable et à la RSE, comme en témoignent la parution de l'étude IRES Force Ouvrière et la RSE ou celle de la réalité des emplois verts dans le bâtiment^[26]. Le concept de développement durable ne vaut pour FO que s'il est au service de l'emploi. Par conséquent, FO semble prudente avec le concept des « emplois verts » qui ne doit entrer avec une logique de décroissance liée aux « emplois gris » (ceux de l'industrie). Force Ouvrière se pose donc comme un défenseur du « pilier social » du développement durable, et si l'organisation syndicale ne nie l'importance des questions environnementales ou économiques, celles-ci ne doivent pas obérer la question sociale.

Ce panorama des rapports du syndicalisme avec la transition écologique et le développement durable s'est voulu hexagonal et ne tient pas compte des positions exprimées par la Confédération européenne des syndicats (CES) (voir en annexe) et la Confédération syndicale internationale (CSI) plus en pointe sur les questions de développement durable, notamment sous l'influence des syndicats scandinaves, italiens, japonais et américains. Ce panorama illustre les positions complexes des organisations syndicales françaises quant au développement durable. À cette typologie par confédérations, on pourrait ajouter une typologie par fédérations... Les fédérations industrielles, et en particulier celles de la métallurgie, possèdent une approche très critique du développement durable et de l'écologie (« l'écologie tue l'emploi »), les positions sur les gaz de schiste témoignent de cette difficulté, de même que certaines fédérations industrielles remettent en cause le réchauffement climatique et les conclusions du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). À telle enseigne que le discours sur les emplois induits par la transition énergétique passe mal : le changement de paradigme semble parfois difficile pour des structures datant du « monde d'avant », loin du mythe de l'industrie sans usines.

Les syndicats français seront dans tous les cas de plus en plus impliqués sur la question de l'environnement, d'une part, parce que l'implication des IRP dans le champ écologique était l'un des items de la feuille de route sociale de 2014 issue de la conférence environnementale. Et d'autre part,

[26] *Force Ouvrière et la Responsabilité sociale des entreprises (RSE)*. Étude de la CGT-FO, février 2013
Quelles réalités pour les emplois verts dans le bâtiment, Étude réalisée par Samuel ZARKA pour la CGT et FO - décembre 2015.

parce que les suites de la COP 21 ne seront pas sans effets, que ce soit sur le plan international avec la CSI ou sur un plan plus national avec les débats à venir au sein du CNTE ou de la plateforme d'actions globales RSE.

Les confédérations sont désormais confrontées au renouvellement de leur logiciel, un logiciel qui doit désormais intégrer une critique de la croissance et de l'innovation, la limitation du pouvoir d'achat et de la surconsommation et la fin des ressources et des énergies fossiles... Ce renouvellement pourrait passer par un nouveau discours sur la transition écologique déjà amorcé par la CFTC.

1.2.2. La transition écologique, le social et le politique

La transition écologique, loin des discours de peur, peut être une chance pour la France... à condition que les responsables politiques ne fassent pas preuve de pusillanimité. Pourquoi la loi sur la transition énergétique s'est vue affublée d'une autre partie dite sur « la croissance verte » comme si le mot « transition » était synonyme de « récession » ? Plusieurs fondations politiques, *think-tanks* liés aux partis politiques et associations, semblent travailler sur cette question de la transition écologique et de la justice sociale.

Par exemple, Lucile Schmid et la Fondation pour l'Écologie politique sont actuellement occupées par un chantier idéologique de ce type. En effet, pour Lucile Schmid, la transition écologique est une révolution sociale et culturelle, qui a des conséquences sur le travail de plusieurs ordres : la transition écologique modifie la nature et la place du travail dans le domaine économique, mais plus encore dans l'organisation sociale, la culture, et les valeurs. En économie, de nouvelles filières industrielles, une autre relation à l'énergie, les liens entre recherche et innovation nécessitent une modification de la structure des emplois mais aussi de notre système de formation et de nos manières de travailler. On pense à la mobilité, à la formation professionnelle, à l'organisation des entreprises, à de nouvelles formes de créativité. Pour Lucile Schmid, la place du travail est à repenser dans cette "nouvelle société" où le productivisme et la croissance sont remis en cause, où les échanges non-marchands, l'attention portée aux nouvelles générations, le souci de la liberté, du temps pour soi et de la démocratie redéfinissent les rôles sociaux et relativisent la réussite, l'argent, la consommation. Elle ne nie pourtant pas qu'il existe des contradictions particulièrement fortes entre question sociale et écologie, elle en veut pour

preuve cet épisode de juin 2013 :

« Ainsi en juin 2013, le débat sur la transition énergétique a vu les syndicats et le MEDEF faire front commun face aux ONG environnementales dont ils contestaient la représentativité ; derrière ces passes d'armes c'est bien sûr le sujet des coûts économiques et sociaux de la transition qui était en cause. »

Cet épisode illustre la mésentente originelle entre le social et l'environnemental, et des recherches sont bien à mener sur le lien entre transition écologique et social ; comme l'écrit Lucile Schmid : *« il faut travailler sur la reconversion de filières industrielles en difficulté vers des filières écolo-compatibles pour offrir des emplois correspondant à leur qualification, et à leurs contraintes géographiques et familiales, aux personnes concernées par des fermetures d'usine. Faire le lien entre transition écologique et travail nécessite de sortir de raisonnements macro-économiques de long terme pour entrer dans la réalité des politiques de conversion et de reconversion économique en allant au bout de la définition de feuilles de routes sociales. Au-delà, il est important de replacer les conséquences de la transition écologique sur le travail dans une réflexion plus prospective sur la modification des parcours professionnels qu'elle implique (évolution des qualifications, formation tout au long de la vie, articulation entre recherche et spécialisation industrielle...).*

Enfin il importe de faire le lien entre transition écologique et question des inégalités. En modifiant l'économie en profondeur, la transition écologique rebat les cartes de la spécialisation des territoires, à l'échelle nationale, européenne, internationale. Le risque de formes d'exclusion liées à la transition écologique existe donc. Celles-ci sont aujourd'hui déjà sensibles entre les habitants des centre villes et ceux qui vivent dans des territoires enclavés. Elles ne peuvent que s'accroître si elles ne sont pas anticipées et combattues. ».

Ces propos font étrangement échos aux théories développées par un géographe comme Christophe Guilluy⁽²⁷⁾ ou les politologues Gaël Brustier et Jean-François Huelin⁽²⁸⁾ sur les habitants des zones périphériques qui souffrent de la mondialisation et de la précarité énergétique. Vaste chantier pour cette fondation liée à EELV dont l'un des objectifs est de réconcilier l'environnemental et le social, clé de voûte fondamentale pour un parti qui a la réputation de *« négliger les questions sociales au profit du sociétal »*.

[27] Christophe Guilluy, *Fractures françaises*, Fayard, Paris, 2014.

[28] Gaël Brustier, Jean-François Huelin, *Recherche le peuple désespérément*, Bourin éditeur, Paris, 2009.

Chapitre 1

C'est aussi dans cet esprit qu'a eu lieu un grand colloque en septembre 2014 organisé par le CERAS et la revue *Projet* (parrainé entre autres par le syndicat CFTC) au sujet de la transition énergétique et de la justice sociale (transition énergétique et non transition écologique). Ce colloque s'inscrit dans une recherche plus large et au long cours sur cette thématique de la justice sociale dans la transition énergétique ; en effet, le quart des Français subit directement le renchérissement des prix de l'énergie.

L'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE), dans son premier rapport,^[29] propose de mieux définir les contours de la précarité énergétique liée au logement à travers un panel d'indicateurs prenant également en compte le niveau de revenu (bas revenus – dépenses élevées) et le ressenti du froid. Sa conclusion est sans appel sur l'urgence d'agir : 1 Français sur 5 est en situation de précarité énergétique. L'ONPE évalue ainsi à plus de 5 millions les ménages victimes de précarité énergétique (11,5 millions de personnes), soit près de 20 % de la population. C'est pourquoi la loi sur la transition énergétique prévoit la création d'un chèque énergie pour les ménages modestes. Ce chèque énergie doit permettre à ses bénéficiaires de payer les fournisseurs d'énergie ou de capitaliser afin de réaliser des travaux destinés à économiser de l'énergie. Ces chèques « verts » devraient être construits sur le modèle des chèques déjeuners et donc émis par des structures spécifiques avec une durée limitée et une utilisation restreinte au paiement des factures énergétiques ou des travaux de performance énergétique. La ministre de l'Écologie Ségolène Royal s'est par ailleurs montrée favorable à une « cohabitation partielle » des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz avec le chèque énergie.

La question sociale et la question énergétique font figure également d'enjeu au niveau européen : selon Eurostat, 55 millions de personnes se trouvent dans l'incapacité de réguler correctement la température de leur logement, alors même qu'ils consomment souvent plus d'énergie que la moyenne des foyers. Quelque 51 millions d'européens doivent faire face à des impayés de facture d'énergie. Au total entre 50 et 125 millions de personnes sont en précarité énergétique en Europe, en raison de la mauvaise qualité de leur logement selon la FEANTSA (Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri). C'est pourquoi le président de la Commission Jean-Claude Juncker a annoncé l'affectation de 50 milliards d'euros (17 % du plan d'investissement de l'UE), à la rénovation thermique

[29] Premier rapport de l'ONPE, novembre 2014.

des logements, ce qui permettrait d'améliorer ces 5 millions de logements les plus exposés à la précarité énergétique.

Partout, des initiatives émergent. C'est ainsi qu'une initiative française fait partie des heureux élus du plan d'investissement de Jean-Claude Juncker : le projet de la Société de financement de la transition énergétique (SFTE). Ce projet SFTE a pour objectif de mettre en place un partenariat entre entités publiques et privées pour financer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics de taille moyenne (environ un million d'euros) tels que des écoles, des bureaux ou des hôpitaux, à l'exception des logements sociaux. De plus, cet outil devrait permettre de rénover les bâtiments publics à l'échelle de l'Europe sans alourdir les dettes publiques. On regrettera seulement que le projet de plan d'investissement Juncker manque d'ambition et se cantonne seulement à la transition énergétique, sans évoquer un nouveau cap, un autre modèle de société avec la transition écologique, à la manière du président de la Commission européenne, Sikko Mansholt, qui avait été très loin dans la rupture avec le dogme de la croissance dans une lettre qui a fait date⁽³⁰⁾.

Présentation du colloque du CERAS Transition écologique et justice sociale des 10, 11, 12 septembre 2014

« Transition énergétique » : depuis quelques années l'expression fait florès en Europe (e.g. L'Energiewende en Allemagne, le débat national sur la transition énergétique en France) et ailleurs, comme la réponse au double défi posé par le réchauffement climatique et par les pics énergétiques.

Mais, derrière un quasi-consensus sur la nécessité d'une telle transition, demeure l'idée que, face à l'urgence immédiate de l'emploi et du remboursement des dettes, il vaut mieux profiter de "l'aubaine" des gaz de schiste, attendre d'en savoir plus sur les risques climatiques et travailler à ce que le nucléaire devienne une technologie intrinsèquement sûre. Dans un contexte de crise économique et financière, les gouvernements ne désirent pas faire peser des charges supplémentaires sur des ménages et des entreprises déjà fragilisés. Ce constat vaut à la fois pour les pays « développés » et pour les pays « émergents » qui redoutent de voir freiner leur sortie de la pauvreté. Pourtant, l'inaction

n'empêchera pas l'avènement d'inégalités sociales plus grandes encore : en attestent la montée de la précarité énergétique en Europe comme les revendications d'accès aux ressources naturelles portées par les plus marginalisés dans les pays du Sud. Le contexte dans lequel s'inscrit la transition énergétique – celui d'une crise écologique – questionne nos principes de justice sociale.

D'une part, les enjeux énergétiques mettent en relief des inégalités existantes, au sein des pays (en termes de mobilité, de logement...) comme entre pays – certains consommant aux dépens d'autres qui en subiront davantage les conséquences – et entre générations présentes et futures.

D'autre part, les politiques envisagées dans un but de financement, de maîtrise ou de réduction de la demande d'énergie ont des impacts sociaux qui, sans une attention accrue, risquent d'exacerber des inégalités déjà présentes ou de créer de nouvelles poches de pauvreté.

(30) Sikko Mansholt, *Lettre ouverte à F.M. Malfatti, président de la Commission des communautés européennes*, le 9 février 1972.

Présentation du colloque du CERAS... (suite)

Ce colloque s'est donc structuré autour de cette conviction : la réflexion d'un projet de transition énergétique viable suppose de comprendre les problèmes de justice sociale qu'elle soulève. L'enjeu est de dépasser les discussions technicistes actuelles sur la transition énergétique et de mettre en débat les questions de justice sociale sous-jacentes.

Comment articuler – en théorie et en pratique – la lutte contre les inégalités et l'impératif de transition énergétique? Comment encadrer les tarifications et la fiscalité de sorte qu'elles stimulent des économies d'énergie sans pour autant exacerber les risques de polarisation sociale? Les acteurs européens, nationaux et régionaux sont-ils en mesure de prévenir des situations de précarité énergétique

qui dépendent aussi des conditions géopolitiques d'accès ? Comment penser une dimension internationale de la justice qui ne se réduise pas à une question de "partage des efforts", mais passe par une vision positive des inflexions que doit prendre la dynamique de mondialisation pour être vraiment soutenable ?

Ce colloque a débouché sur une réflexion autour de questions transversales importantes pour l'action collective et les projets de société. Peut-on imaginer une culture et un mode de développement moins énergivores ? Quelles méthodes pour mettre en débat les controverses autour des initiatives à prendre, les risques pris et les problèmes de justice sociale ? Comment nos choix énergétiques remodelent la démocratie ?

Enfin, les partis politiques tentent de s'emparer de la question de la transition écologique, au-delà d'EELV qui a évidemment travaillé la thématique, le Parti Socialiste, l'UMP, l'UDI et le MODEM se sont saisis de ce projet, tout comme le Front de Gauche, longtemps rétif à l'écologie, qui a inventé le néologisme d'« écosocialisme ». La plupart des partis politiques semblent d'accord sur le diagnostic tout en refusant « l'écologie punitive » et les « nouvelles taxes », s'interdisant d'ailleurs toute réflexion sérieuse sur la fiscalité écologique. Les partis politiques sont néanmoins tous d'accord sur un point : la transition écologique créera de l'emploi et battent en brèche l'antienne « la transition écologique tue l'emploi ». Elle devient donc un enjeu industriel et par ce biais très politique.

1.3. Un enjeu industriel : les emplois verts

Il est un élément essentiel que nous n'aurons de cesse de répéter au cours de cette étude : non la transition écologique ne tue pas l'emploi, elle peut même en créer. En cela, nous ne faisons que reprendre les positions de la Confédération Européenne des Syndicats, de la Confédération syndicale internationale, de diverses ONG de renom et de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

1.3.1. Le programme « emplois verts » de l'OIT

Depuis 2009, l'OIT a lancé un programme spécial sur le thème des emplois verts, ce programme fonctionne selon une approche en réseau, et est piloté par une petite unité de coordination dirigée par Peter Poschen.

Pour celui-ci^[31], avec des politiques adaptées et une application idoine, la conversion à l'économie verte pourrait être doublement bénéfique – d'un point de vue environnemental et social. Grâce à elle, ce sont 15 à 60 millions d'emplois supplémentaires qui pourraient être créés au cours des vingt prochaines années par rapport au maintien en l'état du modèle actuel. Cela pourrait aussi permettre à des dizaines de millions de travailleurs d'échapper à la pauvreté. Des emplois seront certes supprimés, des entreprises disparaîtront, surtout dans les secteurs à fortes émissions de carbone qui représentent 10 à 20 pour cent des emplois dans la plupart des pays.

Mais de nouveaux emplois et de nouvelles entreprises émergeront, parce que la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement ouvre de nouveaux marchés, stimule l'innovation écologique et attire les investissements.

La plupart des scénarios prévoient que le marché du travail en tirera profit si l'on adopte les bonnes politiques pour orienter cette transition.

Des dizaines de millions d'emplois ont déjà été créés grâce à cette transformation. Des pays aussi divers que l'Allemagne, le Kenya et la République de Corée, par exemple, investissent dans l'exploitation des ressources énergétiques, dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Dans la seule Union européenne, on compte environ 15 millions d'emplois directs ou indirects liés à la protection de la biodiversité et à la restauration des ressources naturelles. En Allemagne, un programme de rénovation visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments crée quelque 300.000 emplois directs par an.

Le Brésil dispose de presque 3 millions d'emplois – près de 7 pour cent de l'emploi formel – dans des secteurs et des professions qui contribuent à réduire les dommages écologiques.

Aux États-Unis, environ 3 millions de personnes sont employées dans les secteurs produisant des biens et services verts.

L'impulsion est vraiment là, mais il faut redoubler d'efforts pour élaborer des stratégies nationales qui introduisent simultanément des technologies

[31] Peter Poschen, *Déclaration sur l'impact de la transition et de l'économie verte sur le marché du travail*, OIT, septembre 2012.

Chapitre 1

propres et des emplois verts.

La durée et la pérennité de la transition dépendront dans une large mesure de la planification réalisée en amont. La formation est l'une des clés qui libérera le potentiel d'emplois d'une économie à faibles émissions de carbone.

Cela implique de doter aujourd'hui les jeunes des compétences qui leur seront demandées demain et de donner la priorité à tous les niveaux d'éducation, à commencer par sensibiliser les jeunes enfants au respect de l'environnement.

La pénurie de qualifications constitue déjà un frein à la conversion de la plupart des pays et des secteurs. Dans de nombreux cas, la demande a été sous-estimée et la formation qualifiante n'a pas permis de répondre aux besoins des secteurs verts et des professions qui contribuent au « verdissement » des entreprises dans l'ensemble de l'économie.

Le gouvernement et les instituts de formation doivent travailler en étroite collaboration avec l'industrie pour veiller à ce que les programmes tiennent compte des nouvelles technologies et des nouveaux métiers – comme les éco-concepteurs ou les consultants en bilan carbone ; ainsi que des métiers dont les profils de poste ont sensiblement évolué, qu'il s'agisse des employés du bâtiment ou des logisticiens.

La crise mondiale de l'emploi des jeunes accroît encore l'acuité du problème. Les jeunes gens qui acquièrent des compétences pour l'économie verte disposent d'un avantage compétitif considérable sur un marché du travail restreint.

Dans les pays en développement, les investissements dans les secteurs verts peuvent susciter la création de nouvelles entreprises vertes offrant l'occasion tant attendue de créer des emplois. La formation à l'entrepreneuriat pourrait être d'une grande utilité à cet égard.

Au Kenya, par exemple, 6.000 jeunes hommes et femmes ont bénéficié d'un programme qui soutient le développement de l'entrepreneuriat vert. En Zambie, de nouveaux emplois et entreprises dans la construction de bâtiments durables sont créés afin de réduire de moitié la pénurie de logements.

Les défis que soulève l'abandon d'une économie à fortes émissions de carbone sont immenses. Mais c'est un investissement que nous avons les moyens de réaliser.

Ainsi, le programme « emplois verts » de l'OIT, dont le deuxième rapport d'activité a été présenté en 2013^[32], précise que les objectifs ont été atteints dans plusieurs domaines stratégiques et dans toutes les régions. Ce succès

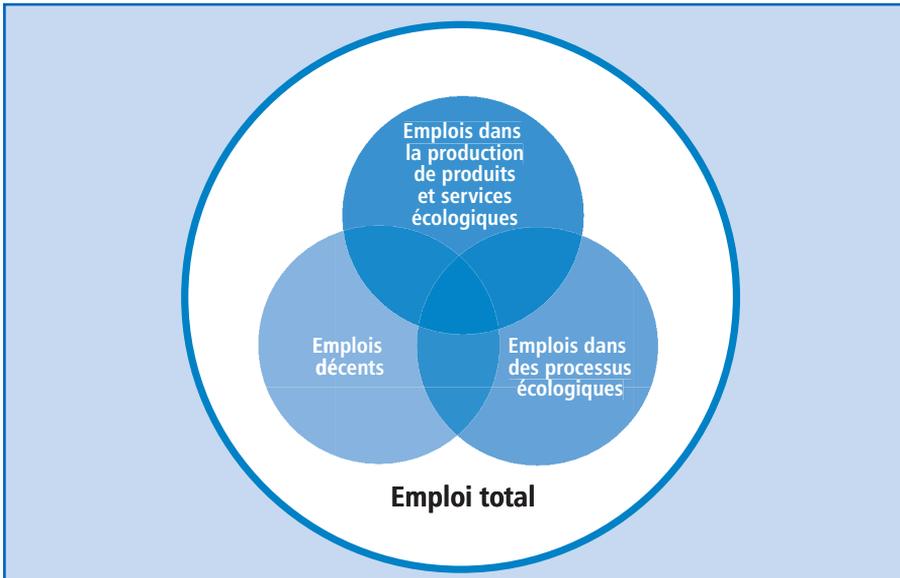
[32] Rapport de l'OIT: *Développement durable, travail décent et emplois verts*, Genève mai 2013.

est en partie lié à l'intégration des emplois verts dans les programmes nationaux de l'OIT.

Qu'est-ce qu'un emploi vert selon l'OIT ?

Les emplois verts sont des emplois décents qui contribuent à la préservation et la restauration de l'environnement dans les secteurs traditionnels (industrie manufacturière et construction) et dans les secteurs verts nouveaux et émergents (énergies renouvelables et efficacité énergétique). Les emplois verts permettent de réduire la consommation d'énergie et de matières premières, limiter les émissions de gaz à effet de serre, limiter la production de déchets et la pollution, protéger et restaurer les écosystèmes. Ils permettent aussi aux entreprises et aux communautés de s'adapter au changement climatique. À l'échelle de l'entreprise, les emplois verts peuvent produire des biens ou proposer des services respectueux de l'environnement, notamment des bâtiments écologiques ou des moyens de transport non polluants. Cependant, il convient de noter que ces produits et services écologiques ne sont pas toujours fondés

sur des processus de production et des technologies écologiques. Par conséquent, les emplois verts se distinguent également par leur contribution à des processus de production des entreprises respectueux de l'environnement. Par exemple, les emplois verts peuvent permettre de réduire la consommation d'eau ou d'améliorer les systèmes de recyclage. Pourtant, les emplois verts définis par des processus de production ne produisent pas nécessairement des biens ou des services environnementaux. En résumé, et comme le montre le diagramme ci-après, il convient d'établir une distinction entre d'un côté les emplois du point de vue de la production dans les secteurs économiques verts, et de l'autre, les emplois du point de vue des processus respectueux de l'environnement dans tous les secteurs. Les emplois verts sont donc tous les emplois qui correspondent aux zones rayées dans le schéma suivant.



Chapitre 1

Ces travaux ont amené la Conférence Internationale du Travail de 2013 à travailler sur le thème de l'écologie et de l'emploi décent avec comme aboutissement une vision commune d'envergure et l'énonciation de principes directeurs clés pour assurer une transition juste vers une économie plus respectueuse de l'environnement. Depuis l'OIT, continue de travailler sur les emplois verts et le travail décent en cherchant notamment à les intégrer aux objectifs post 2015 (objectifs du développement durable anciennement objectifs du millénaire).

1.3.2. La notion de « transition juste »

Cette notion de « transition juste » (« *just transition* ») également présente dans les positions de la CES est en fait un concept développé par la Confédération syndicale internationale (CSI) depuis le Sommet Climat à Copenhague en 2009.

On trouve en réalité les prémices de la transition juste au sein du syndicalisme nord américain dans les années 80 et plus spécifiquement chez les syndicats de travailleurs de la chimie et de l'énergie via notamment son vice-président Tony Mazzochi auquel on attribue souvent la paternité de la notion de « transition juste ».

Les syndicats à travers le monde ont ainsi développé un point de vue sur la question de l'écologie et de l'emploi décent qui se résume dans l'idée de « transition juste », une notion qui signifie que le processus de transition vers une économie verte doit inclure toutes les parties prenantes, et que les inévitables coûts de cette transition pour l'emploi et pour nos sociétés devraient être partagés par tous. Une chose est certaine : si la transition vers une économie plus verte produira des emplois, elle entraînera aussi des pertes d'emplois. Qui seront les perdants ? Quel soutien donnera-t-on à ces travailleurs et aux collectivités qui perdront au change ? Quelles compétences faudra-t-il dans les nouveaux secteurs ? Comment garantir que les nouveaux emplois seront des emplois décents ? Ces questions mènent à deux conclusions indéniables : le dialogue social devra être au cœur du processus et, au-delà de la réglementation des émissions de gaz à effet de serre, le gouvernement devra jouer le rôle essentiel de promouvoir des politiques industrielles et sociales qui permettront la création d'emplois productifs et décents.

On peut dire que la notion de « transition juste » est cohérente avec la philosophie de longue date qui a inspiré la création et l'histoire de

Les enjeux de la transition écologique

l'Organisation internationale du Travail (OIT) : l'idée que les questions sociales doivent faire partie intégrante du processus de prise de décision économique, que les coûts de la transition économique devront être socialisés autant que possible et que la gestion de l'économie nécessite un dialogue social authentique entre les partenaires sociaux.

Dans un tract mis à disposition des organisations membres, la CSI estime que « *Pour garantir l'intérêt économique, social et environnemental de tous les peuples du monde, la problématique du changement climatique planétaire se doit d'être abordée. Une action d'atténuation ambitieuse est essentielle pour léguer un monde durable à nos enfants et pour faire en sorte que nos objectifs sociaux et de développement puissent être atteints. Ces actions devront être partagées et réparties équitablement entre et au sein même de nos pays : le partage de la charge doit reposer sur les principes de responsabilité et de capacité. Une transition juste vers une économie à faible consommation de carbone est possible, et peut faire de la lutte contre le changement climatique un moteur de croissance économique durable et de progrès social. L'économie devra être réorganisée ; nous demandons donc un processus de transformation de chaque secteur économique en secteur d'activité durable. Le mouvement syndical international est un fervent défenseur de toute action ambitieuse de lutte contre le changement climatique visant à encourager la croissance sur la voie d'un développement réellement durable, tout en assurant le progrès social et un traitement des autres défis environnementaux. La « transition juste » est un outil conceptuel que le mouvement syndical partage avec la communauté internationale visant à assurer un cheminement en douceur vers une société plus durable, et dans l'espoir qu'une « économie verte » puisse maintenir des emplois et sources de revenu convenables pour tous.* » [Commiqué CSI, 2011].

La « transition juste » serait ainsi une sorte de « révolution de velours » d'essence écologique et condamne toute rupture brutale qui mettrait en péril l'emploi et le niveau de vie des salariés. En cela cette notion se démarque des positions radicales de certaines ONG ou d'autres tenants de la « *deep ecology* » ; elle prend surtout le temps d'explorer les différentes alternatives offertes par l'écologie en matière d'emplois verts et ce avec l'aval des organisations syndicales. Il est temps pour nous de regarder quelles perspectives la transition écologique offre en matière d'emplois verts au sein de l'Hexagone.

1.3.3. Les emplois verts en France : perspectives et réalités

Le débat sur la transition écologique et l'emploi, et sur l'impact de la transition énergétique, se heurte à un problème de taille : l'absence d'études consensuelles sur la création d'emplois que pourrait occasionner cette transition.

Le gouvernement et la ministre de l'Écologie et du Développement durable Ségolène Royal estiment que la loi sur la transition énergétique et la croissance verte pourrait créer 100.000 emplois.

De son côté l'ADEME^[33] estime que les créations d'emplois directes et indirectes dans les secteurs bénéficiaires de la transition énergétique (énergies renouvelables, transport collectif, BTP) compensent largement les pertes dans les secteurs en décroissance (nucléaire, thermique à flamme, production et distribution de combustibles fossiles, industrie automobile), sans pour autant avancer de chiffres.

L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) en se basant sur les scénarios de l'ADEME avance que la transition énergétique générerait 330.000 créations d'emplois en 2030 et 825.000 emplois en 2050^[34]. À long terme, un gain de 3 % du PIB se traduirait normalement par environ 450.000 créations nettes d'emplois marchands, ce qui suggère que l'ADEME/OFCE tablent apparemment sur un enrichissement important de la croissance en emploi lié à la transition énergétique.

D'aucuns jugent ces prévisions un peu trop optimistes^[35] ; elles ont le mérite de poser le débat. Par ailleurs l'association négaWatt en partenariat avec le CIREN (Centre international de recherche sur l'environnement et le développement du CNRS) a présenté une étude sur ce thème qui a également fait grand bruit (voir encadré ci-après).

[33] Contribution de l'ADEME à l'élaboration de visions énergétiques 2030-2050, synthèse, ADEME, juin 2013.

[34] Notamment le COE-Rexecode ou la Cour des Comptes.

[35] CIREN, Philippe Quirion, *L'effet net sur l'emploi de la transition énergétique en France : une analyse input-output du scénario négaWatt*, document de travail n°46-2013, avril 2013.

Emplois verts : le scénario négaWatt de Philippe Quirion

Cette étude présente l'impact sur l'emploi en France de la mise en œuvre du scénario de transition énergétique construit par l'Association négaWatt (2011), qui prévoit un développement massif des économies d'énergie (par le biais de mesures de sobriété et d'efficacité énergétiques) et des énergies renouvelables entre 2012 et 2050. Par rapport à 2010, ce scénario aboutit à une division par deux des émissions de CO₂ d'origine énergétique en France en 2030 et à une division par 16 en 2050, sans capture stockage du CO₂, sans mise en œuvre de nouvelle centrale nucléaire et en fermant les centrales existantes au bout de 40 ans d'exploitation au maximum. Cette étude parie l'effet sur l'emploi de la mise en œuvre de ce scénario en comparaison avec un scénario tendanciel qui prolonge les évolutions récentes et prend en compte les politiques déjà décidées. La méthode retenue pour calculer l'effet sur l'emploi de chaque scénario consiste à calculer le coût des principales options techniques et organisationnelles retenues, à ventiler ces coûts entre les 118 branches de l'économie française et à multiplier ces coûts par le

contenu en emploi de chaque branche. Ce dernier élément est estimé par une analyse input-output, ce qui permet de comptabiliser les emplois générés par la production de l'ensemble des consommations intermédiaires. L'un des deux scénarios étant plus coûteux que l'autre, il faut prendre en compte l'effet négatif sur l'emploi du financement de ce surcoût. Pour cela, on fait l'hypothèse que ce surcoût est supporté par les ménages et que ces derniers diminuent en conséquence leur consommation du même montant et de manière homothétique. Ainsi, on évite de biaiser les résultats en faveur du scénario le plus coûteux. La mise en œuvre du scénario négaWatt aboutit à un effet positif sur l'emploi, de l'ordre de + 240.000 emplois équivalent temps-plein en 2020 et 630.000 en 2030. Ils étudient la sensibilité des résultats aux hypothèses sur les prix de l'énergie importée, l'évolution de la productivité du travail, la répartition du coût entre ménages et administrations publiques, et enfin l'arbitrage consommation-épargne. L'effet sur l'emploi reste largement positif dans tous les cas.

Création d'emplois dans les différents secteurs par la transition énergétique (source négaWatt-CIRED)

	2020	2025	2030
Énergies renouvelables	187	249	335
Rénovation des bâtiments	213	460	473
Transports en commun, frêt ferroviaire et fluvial	69	141	248
Sensibilisation et information	6	6	5
Énergies non renouvelables, réseaux gaz et électricité	- 45	- 108	- 116
Bâtiments neufs	- 124	- 279	- 404
Transport routier sauf transports en commun	- 141	- 243	- 366
Transport aérien	- 27	- 47	- 72
Effet induit	97	261	527
Effet net sur l'emploi	235	439	632

Chapitre 1

Ce scénario négaWatt-CIRED est repris par le collectif d'ONG et de syndicats (CFDT, CFTC, UNSA, FNH, WWF, FNE, RAC...) « Acteurs en transition énergétique »^[36], lequel avance 632.000 emplois pérennes non délocalisables créés par la transition énergétique en 2030. Un collectif composé du GIMELEC, du CLER, GESEC et du RAC dans une publication récente^[37] a calculé qu'un investissement d'un million d'euros permettrait de créer 190.000 emplois dans l'efficacité énergétique ou 140.000 emplois dans les énergies renouvelables contre 5.000 dans le charbon ou le nucléaire.

Pour autant, ces études ADEME-OFCE et négaWatt-CIRED ne font pas consensus. Ainsi, la Cour des Comptes a sérieusement écorné le scénario présenté par négaWatt et le CIRED dans les annexes de son rapport intitulé *La mise en œuvre par la France du Paquet énergie-climat* (pages 399-401 des Annexes) :

« Tout d'abord, quelque positive qu'elle puisse être, l'ampleur même des créations d'emplois apparaît au total limitée. En effet, l'accroissement attendu de la population active devrait être de l'ordre de 1,7 million de personnes à l'horizon 2030, selon les dernières projections de l'INSEE. En n'absorbant virtuellement que 632.000 personnes, soit 37 % du surcroît attendu de main d'œuvre à cet horizon, un tel scénario ne peut à lui seul suffire à stabiliser le chômage. ».

En outre, il apparaît clair que les scénarios liés à la transition énergétique semblent rencontrer une vive opposition au sein des Comités stratégiques de filière du Conseil National de l'Industrie du ministère de l'Économie, que ce soit dans la filière bois, la filière industries extractives, la filière chimie ou automobile. En effet, une énergie peu chère et son potentiel faible coût apparaissent plus que jamais comme un facteur de compétitivité dans ces industries.

Enfin, des scénarios sur les emplois verts ont également été présentés dans le récent avis du CESE (juin 2015) de Bruno Genty et Marie Beatrice Lavaux, *L'Emploi dans la transition écologique*. Cet avis avance le chiffre de 75.000 emplois créés par la rénovation énergétique des bâtiments. Il rappelle également la difficulté à modéliser les projections en matière d'emplois verts en règle générale. Ainsi, France Stratégie/ DARES dans son étude *Les métiers en 2022*, Rapport d'étape du groupe Prospective des métiers et qualifications, juillet 2014, prévoit la création de 349.000 ETP

[36] <http://transitionenergetique.org>.

[37] CLER avec GIMELAC GESEC, RAC, *Les emplois de la transition énergétique, une opportunité à saisir*, brochure, novembre 2014.



Les enjeux de la transition écologique

supplémentaires et une population active de 27,5 millions en 2022. Néanmoins, cet exercice de la prospective officielle s'appuie sur un scénario de transition écologique impliquant une forte innovation, une modification des comportements et une meilleure coopération entreprises-services.

La question des emplois liés à la transition énergétique et de manière plus large à la transition écologique ne semble donc pas tranchée, les prévisions en la matière dépendent d'une batterie de variables que les gouvernants ne maîtrisent pas forcément. Une chose est certaine, la transition écologique ne pourra pas se faire sans la mise en place d'une programmation pluriannuelle des emplois et des compétences et un dialogue social efficient au sein des branches professionnelles. Il s'agit surtout de faire preuve d'anticipation sur les nouvelles compétences à développer et préparer les reconversions industrielles et professionnelles, en somme de faire preuve d'une véritable GPEC mais également de préparer les futurs travailleurs aux métiers de demain car la transition écologique pourrait être la solution à un problème endémique français : le chômage des jeunes.







CHAPITRE 2

L'EMPLOI DES JEUNES : UNE CAUSE NATIONALE



L'emploi des jeunes : une cause nationale

2.1. Radioscopie d'un mal français et européen

C'est un fait connu, largement étudié (y compris par la CFTC dans l'étude IRES *Jeunesses précaires*^[38]). Les moins de 25 ans sont de plus en plus exclus du marché du travail, parfois même ceux issus de l'enseignement supérieur ou sortis d'une formation en alternance.

En juillet 2014, ils étaient 538.900, en hausse de 0,7 % par rapport au mois précédent. Un véritable fléau pour l'économie française. En avril 2014, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) publiait une étude en forme de cri d'alarme sur les 700.000 jeunes de la génération 2010^[39] : en 2013, soit trois ans après leur sortie du système éducatif, 22 % de ces jeunes que l'on dit « actifs » sont toujours à la recherche d'un emploi. Six ans plus tôt, en 2007, seuls 14 % des effectifs de la promo 2004 étaient au chômage.

[38] Sylvain Bordiec, *Jeunesses précaires. Impasses et horizons*, collection arguments bureau d'études de la CFTC, 2014.

[39] Christophe Barret, Florence Ryk, Noémie Volle, Enquête 2013 auprès de la Génération 2010 - Face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplômés, *Bref*, n° 319, 2014

Chapitre 2

Les inégalités entre diplômés continuent donc de se creuser. Tout au bas de l'échelle, on retrouve encore et toujours les jeunes sans diplômes ou faiblement diplômés. En 2013, la proportion de ces non-diplômés restant sur le carreau, pour reprendre une expression aussi imagée que parlante, atteignait un niveau record de... 48 %, contre 32 % pour la génération 2004, étudiée en 2007. Les titulaires de CAP et de BEP (issus d'une formation professionnelle) voient eux aussi leurs difficultés s'aggraver : un diplômé sur trois est toujours au chômage après trois années de vie « active ».

Les seuls à tirer leur épingle du jeu sont les sortants de l'enseignement supérieur court, BTS ou DUT - 70 % d'entre eux trouvent leur premier emploi en moins de trois mois - et les bac + 5 : dans cette catégorie-là, les trois quarts des diplômés accèdent à un premier emploi en moins de trois mois.

Le chômage des jeunes est un fléau endémique qui touche la France, les pays du sud de l'Europe et les pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO). En décembre 2014, Eurostat a ainsi produit une publication sur le chômage de la période de 2000 à septembre 2014 dans l'Union européenne et la Zone euro, en utilisant la définition du chômage de l'Organisation Internationale du Travail, définition qui permet des comparaisons nationales et internationales. Le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) comptabilise les personnes en âge de travailler (conventionnellement 15 ans ou plus) qui : 1°) n'ont pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence ; 2°) sont disponibles pour travailler dans les deux semaines ; 3°) ont entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédant, ou ont trouvé un emploi qui commence dans les 3 mois. Cette étude Eurostat observe que le chômage des jeunes (15-24 ans), toujours plus élevé que celui tous âges confondus et dont le taux baissait légèrement en 2005-2007, a atteint 23,6 % dans l'Union Européenne au 1^{er} trimestre 2013. Eurostat mentionne que le ratio de chômage des jeunes (pourcentage des jeunes au chômage comparé à la population totale des 15-24 ans c'est-à-dire incluant les inactifs et étudiants), plus bas que le taux de chômage (taux de jeunes chômeurs parmi les jeunes actifs), a, en raison de la crise de 2008, également augmenté. Et c'est pour eux que les écarts sont les plus importants : leur taux de chômage est de 58,3 % en Grèce, 55,5 % en Espagne et de 7,9 % en Allemagne, 9,2 %, en Autriche et de 23,4 % en France.

La lutte contre le chômage des jeunes a pourtant été déclarée priorité de l'Union européenne en 2013 c'est-à-dire de la Commission européenne et du couple Franco-Allemand. Une batterie de mesures a été adoptée, dont la garantie pour la jeunesse.

La garantie pour la jeunesse européenne

De quoi s'agit-il ?

La "garantie pour la jeunesse" est une initiative qui vise à lutter contre le chômage des jeunes en proposant à tous les jeunes de moins de 25 ans, qu'ils soient inscrits au chômage ou non, une offre de qualité, dans les 4 mois suivant la fin de leur scolarité ou la perte de leur emploi.

Cette offre doit consister en un emploi, un apprentissage, un stage ou une formation continue et être adaptée aux besoins et à la situation de chacun.

Les pays de l'UE ont adopté le principe de la garantie pour la jeunesse en avril 2013 (recommandation du Conseil).

Comment le dispositif va-t-il être créé ?

La création et la mise en place de la garantie pour la jeunesse nécessitent une étroite coopération entre les principaux intervenants : pouvoirs publics, services pour l'emploi, conseillers d'orientation, établissements d'enseignement et de formation, services d'aide aux jeunes, entreprises, employeurs, syndicats, etc.

Une intervention et une activation rapides sont essentielles. Dans de nombreux cas, des réformes sont nécessaires, notamment pour améliorer les systèmes d'éducation et de formation professionnelles.

Les pays de l'UE sont en train de préparer des plans nationaux de mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse. La Commission européenne les aide à les élaborer et à mettre en place le dispositif le plus vite possible. À noter que la France a été le premier pays à présenter son plan.

Elle facilite également le partage de bonnes pratiques entre les États membres, notamment au moyen du programme d'apprentissage mutuel de la stratégie européenne pour l'emploi.

Un cas exemplaire

La Finlande a mis en place un vaste dispositif de garantie pour la jeunesse. Selon une évaluation d'Eurofound, en 2011, 83,5 % des jeunes sans

emploi ont retrouvé du travail grâce à une offre reçue dans les 3 mois suivant leur inscription au chômage. Le dispositif finlandais a permis de préparer plus rapidement des plans personnalisés et de réduire ainsi le chômage.

Pour d'autres initiatives nationales similaires, voir le document de travail de la Commission (en 22 langues).

Rapport coûts-bénéfices de la garantie pour la jeunesse

Bien qu'il soit impossible de donner des chiffres précis tant que chaque pays de l'UE n'aura pas défini exactement comment il compte appliquer le dispositif, de récentes recherches montrent que les bénéfices sont bien supérieurs aux coûts.

Le coût total de la mise en place du dispositif dans la zone euro est estimé à 21 milliards d'euros par an, soit 0,22 % du PIB. (Source : *rapport de l'OIT – La crise de l'emploi dans la zone euro*)

L'absence d'action serait beaucoup plus coûteuse. Selon les estimations, les jeunes sans emploi, ni éducation ou formation coûtent 153 milliards d'euros par an à l'UE (1,21 % du PIB) en allocations et pertes de revenus et d'impôts. (Source : *rapport d'Eurofound sur le chômage des jeunes*)

Les mesures en faveur de la garantie pour la jeunesse ne sont pas toujours coûteuses. Le renforcement de la coopération entre les différents intervenants, par exemple, ne demande pas de disposer d'un gros budget.

Financement

Pour que le dispositif donne des résultats, les budgets nationaux doivent donner la priorité à l'emploi des jeunes, afin d'éviter d'augmenter les coûts futurs.

L'UE complétera les dépenses des États membres au moyen du Fonds social européen et des 6 milliards d'euros alloués à l'Initiative pour l'emploi des jeunes.

Chapitre 2

La France concentre en réalité tous les défauts du chômage des jeunes en Europe, ce phénomène avait ainsi été analysé en 2013^[40] par le cabinet McKinsey qui avait essayé d'en dégager les principaux facteurs :

- tout d'abord le manque de confiance, en effet selon les critères d'analyse de McKinsey, la population des moins de 25 ans sondée par la firme en France se distingue des autres européens par un manque de confiance global dans le système éducatif. Comme les pays du sud de l'Europe, où les taux de chômage sont encore plus élevés qu'en France, les jeunes Français se classent largement dans les « non-croyants » du système éducatif, ou dans les « désabusés », qui aimeraient continuer leurs études, mais n'ont pas les moyens de le faire. 59 % des Français se classent dans une de ces deux catégories, même si l'étude ne précise pas leur statut (actif ou non) ;
- les problèmes d'orientation : ils ne sont pas indépendants de cette situation : parmi ceux qui ont fait des études, seulement 69 % des Français estiment avoir obtenu la section qu'ils souhaitaient, ce qui représente le taux le plus bas des 8 pays étudiés. Au total ces deux catégories représentent 58 % des moins de 25 %. À l'inverse, en France, la proportion des « battants », c'est-à-dire ceux qui sont fiers de leur parcours scolaire, est une des plus faibles d'Europe : 8 % contre 10 % dans le reste de l'échantillon ;
- le manque de qualification : du côté des employeurs français, le manque de qualification est souvent mis en avant. 35 % d'entre eux jugent que le manque de personnel qualifié pose de sérieux problèmes à leur activité. Ils évoquent notamment le manque de confiance en soi et les compétences communicationnelles défailtantes. Pour McKinsey, le manque d'échange entre le monde du travail et celui de l'éducation expliquerait ce phénomène. Un véritable sentiment de défiance existerait entre les employeurs et les jeunes ;
- l'abus de stages : la France dispose d'un des plus forts taux de stages : 87 % des étudiants en font, ce qui semble faire une différence entre les candidats à un emploi. Mais la recherche de stage s'avère compliquée, et en l'absence d'aide efficace du système éducatif, les étudiants doivent se reposer sur leur propre réseau. De plus, les jeunes expliquent que la moitié des stages ne sont pas rémunérés (49 % des stages ne sont pas rémunérés en France, contre 55 % au total en Europe) les choses ayant changé en la matière récemment^[41], ce qui crée une distorsion entre les jeunes qui disposent du soutien financier de leur famille et les autres.

[40] Mc Kinsey, Rapport : De l'éducation à l'emploi, janvier 2014.

[41] La loi relative à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires a été définitivement adoptée, le 26 juin 2014, par le Parlement. Le décret d'application date du 27 novembre 2014.

McKinsey a ainsi interrogé 5.300 jeunes, 2.600 employeurs et 700 membres du corps éducatif pour cette étude, notamment pour préparer le programme de garantie pour la jeunesse de la Commission Européenne. Son étude témoigne des handicaps français en matière d'emplois des jeunes corollaire d'un mauvais rapport avec l'éducation et la formation et d'une absence de « lien de confiance » entre les générations : en France, la jeunesse n'est pas vue comme un atout mais plutôt comme une « charge » de la part des employeurs. La cause de l'emploi des jeunes a pourtant été maintes fois élevées au rang d'« urgence politique » et de « priorité du quinquennat » de la part de nos gouvernants actuels.

Un chiffre éloquent : une part croissante de la jeunesse française se trouve en voie de marginalisation : près de 900.000 jeunes de 15 à 24 ans ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en éducation ("NEET", de l'anglais *Not in Education, Employment or Training*). Cette proportion a progressé, atteignant en 2013 près du double de celle observée en Allemagne ou au Danemark. Parmi ces jeunes "NEET", près de la moitié ont quitté précocement le système éducatif et ne parviennent pas à s'insérer sur le marché du travail. Cette proportion est inquiétante et peut avoir de graves conséquences sociales sur le modèle français.

Pour pallier cette difficulté, le gouvernement français a déployé toute une batterie de mesures dont l'objectif est d'enrayer le fléau du chômage des jeunes. Revue de ces mesures plus ou moins efficaces.

2.2. Les mesures actuelles du gouvernement pour endiguer le chômage des jeunes

L'action d'un gouvernement est souvent jugée à l'aune de l'efficacité des mesures contre le chômage. Le chômage des jeunes ayant été déclaré « priorité nationale », il s'agit de voir les mesures annoncées par le gouvernement pour lutter contre ce mal français et éventuellement d'en observer les premières incidences.

2.2.1. Les emplois d'avenir

Les emplois d'avenir (EA)⁽⁴²⁾ sont la réalisation d'une des principales promesses du Président de la République actuel alors qu'il était candidat.

⁽⁴²⁾ <http://travail-emploi.gouv.fr/emplois-d-avenir,2189/>

Chapitre 2

Les emplois d'avenir ont été créés par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 afin de proposer des solutions d'emploi aux jeunes sans emploi peu ou pas qualifiés, de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle « durable ».

Les populations concernées sont les jeunes de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés), peu ou pas diplômés et à la recherche d'un emploi.

Les jeunes résidant dans une zone urbaine sensible, une zone de revitalisation rurale ou en outre-mer peuvent exceptionnellement accéder à un emploi d'avenir jusqu'au niveau bac+3 et s'ils sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

Ce sont les employeurs du secteur non marchand qui sont principalement concernés par le dispositif emplois d'avenir. Leurs activités ont une utilité sociale avérée ou de défense de l'environnement (nous reviendrons sur ce point lors de notre troisième partie) et sont susceptibles d'offrir des perspectives de recrutement durables : filières vertes et numériques, secteurs social et médico-social, aide à la personne, animation socio-culturelle, tourisme... Ce sont principalement des associations, des organismes à but non lucratif, des établissements publics, des collectivités territoriales.

Certaines entreprises privées peuvent recruter en emplois d'avenir, dans des secteurs d'activités ciblés au niveau régional et sur la base de projets innovants.

L'État et la Présidence de la République s'étaient engagés à la signature de 100.000 emplois d'avenir fin 2013 et 150.000 à la fin 2014.

Pourtant, les premiers bilans en avril 2013 concernant les emplois d'avenir avaient été particulièrement critiques puisqu'on annonçait, en avril, que seuls 17.347 emplois d'avenir (hors Éducation Nationale) avaient été signés. Un retard que le gouvernement peinait à résorber : ainsi toujours en avril, par exemple, à peine 57 % des 9.091 emplois d'avenir prévus pour le mois dans toute la France avaient effectivement été signés.

Les difficultés les plus grandes semblaient se trouver dans les zones urbaines sensibles (ZUS), justement là où le dispositif des emplois d'avenir était censé opérer. Ainsi, un député de la majorité actuelle déclarait début 2013 : « *Alors que le ministère du Travail veut que 20 % des embauches concernent des jeunes issus de ZUS, ce taux atteignait difficilement les 14,6 % en avril. Tous les dispositifs de politique de l'emploi mettent en général un peu plus de temps à se développer en Île-de-France* »⁽⁴³⁾.

⁽⁴³⁾ Jean Patrick Gille, *Le Monde*, 6 juin 2013.

Un département comme le Lot-et-Garonne avait ainsi atteint ses objectifs en matière d'EA en 2013 bien plus vite que la Seine-Saint-Denis. On observait également ce phénomène pour l'ensemble des départements « ruraux » par rapport aux départements plus « urbains » (avec une exception notable pour les départements du nord de la France).

La conférence sociale de 2013 puis le bilan intermédiaire sur les emplois d'avenir en septembre 2013 et enfin le bilan final d'octobre 2014^[44] réalisé par la DARES ont cependant apporté quelques réponses aux inquiétudes concernant la trop lente progression des emplois d'avenir qui peinait à enrayer l'inexorable montée du chômage des jeunes. Ce bilan permet également de dresser un « profil » des jeunes recrutés. Ainsi, entre novembre 2012 et fin septembre 2014, 141.000 jeunes ont été recrutés et 14.000 ont vu leur contrat d'un an renouvelé, portant à 155.000 le nombre total d'entrées en emploi d'avenir (l'objectif de 150.000 emplois créés fin 2014 a donc été atteint).

Si l'on regarde le bilan dans le détail, on s'aperçoit que 113.000 jeunes bénéficiaient du dispositif : 83.000 dans le secteur non-marchand (association, collectivité territoriale, établissements publics, etc.), 23.000 dans le secteur marchand, 7.000 en emploi d'avenir professeur. Ils sont 41 % à ne pas avoir de diplômes et 83 % à ne pas être bacheliers. Ainsi le ciblage initial sur des secteurs innovants (numérique, etc.) ou à forte utilité sociale ou environnementale ne s'est pas avéré pertinent puisque la plupart des métiers exercés s'avèrent sensiblement les mêmes que dans les autres contrats aidés (restauration, hôtellerie, tourisme, commerce, etc.).

À noter que lors des discussions sur le projet de loi de finances pour 2015, l'Assemblée nationale a voté, le 3 novembre 2014, un amendement qui prévoit 45.000 contrats aidés supplémentaires en 2015 dont 15.000 emplois d'avenir et que le ministre du Travail lors de ses vœux aux forces vives de la nation en janvier 2015 annonçait 187.000 emplois d'avenir signés.^[45]

2.2.2. Le contrat de génération

Le contrat de génération était l'une des propositions phares du candidat François Hollande aux élections présidentielles de 2012 avec un objectif de 500.000 contrats pour le quinquennat 2012-2017. L'idée principale était de

[44] DARES, *Bilan des emplois d'avenir*, octobre 2014.

[45] Présidence de la République, *Vœux aux forces vives*, janvier 2015.

Chapitre 2

développer une sorte de tutorat entre les jeunes d'un côté et les seniors de l'autre en échange de diminution de cotisations pour les entreprises, belle idée donc sur le papier...

Cet accord, formalisé par un accord entre syndicats et patronat en octobre 2012, est entré en vigueur en mars 2013.

Or en septembre 2014, seules 29.000 demandes d'aides ont été comptabilisées, selon les chiffres rendus publics en juillet, très loin de l'objectif de 75.000 en 2013 et de 500.000 sur le quinquennat.

Devant ce relatif échec, le gouvernement a décidé d'augmenter les aides : ainsi l'aide de 4.000 euros qui était octroyée aux entreprises de moins de 300 salariés qui recrutaient en contrat à durée indéterminée un jeune de moins de 26 ans (moins de 30 ans en cas de handicap) tout en maintenant dans l'emploi un salarié d'au moins 57 ans (ou d'un salarié d'au moins 55 ans au moment de son embauche, ou d'au moins 55 ans en cas de handicap) a été doublée, notamment pour endiguer le fléau du chômage des seniors.

Définition du contrat de génération

Le contrat de génération a pour objectifs de faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi par un meilleur accès au contrat à durée indéterminée (CDI), favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des salariés âgés, et assurer la transmission des savoirs et des compétences.

L'employeur est incité à embaucher des jeunes et à maintenir dans l'emploi ou recruter des seniors.

Pour les entreprises de moins de 300 salariés, l'embauche d'un jeune en CDI et corrélativement le maintien dans l'emploi ou le recrutement d'un senior ouvrent droit, sous certaines conditions, à

une aide financière versée par Pôle Emploi.

Les entreprises d'au moins 300 salariés, qui n'ouvrent droit à aucune aide financière, sont tenues d'engager des négociations. Les accords collectifs ou plans d'action en résultant se substitueront aux accords seniors. En l'absence d'accord ou de plan d'action déposé avant le 30 septembre 2013 auprès de la Direccte, une pénalité est applicable.

Il n'y a pas d'exonération de cotisations sociales spécifique attachée au contrat de génération.

Source : Unedic

Un auteur comme Rodolphe Delacroix avait prédit dès 2012 dans un ouvrage^[46] l'échec du contrat de génération, l'enveloppe de 4.000 euros pour les entreprises n'étant pas très convaincante.

Cela étant dit, le contrat de génération a permis aux entreprises d'affiner le diagnostic interne de la démographie, finement, par unité de travail. Ainsi, chez EDF, dont la pyramide des âges est homogène, cette photo a révélé par unité un défaut de jeunes talents ou de diversité. Ainsi, il est clair que les

[46] Rodolphe Delacroix, SI SENIOR ! Travailler plus longtemps en entreprise, c'est possible, Lignes de repères, Paris 2012.

âges ont un impact sur la communauté de travail. Cet état des lieux contribue à améliorer les dynamiques de coopération et de productivité.

Le bilan reste néanmoins « globalement négatif » (il suffit de voir le site internet consacré au contrat de génération pour s'en convaincre⁽⁴⁷⁾). Lors de ses vœux aux forces vives et aux acteurs de l'emploi, le 19 janvier 2015, le Président de la République a ainsi annoncé « *La montée en charge des "contrats de génération", qui encouragent l'embauche d'un jeune en entreprise avec le maintien d'un senior à son poste, devrait s'accompagner de 65.000 embauches de jeunes "éloignés de l'emploi" en contrats d'avenir (après 85.000 en 2014 et 100.000 en 2013).* ».

Cette fameuse « montée en charge » dont parlait déjà Michel Sapin en 2013 tarde à venir et les entreprises semblent rétives à signer des contrats de génération pour cause de complexité, sans compter les effets d'aubaine. En effet, selon une étude de la Dares (ministère du Travail) publiée en mars, seuls 22 % des jeunes qui ont bénéficié d'un contrat de génération étaient au chômage, la majorité d'entre eux étaient déjà dans l'entreprise (en CDD, en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation). Ainsi, il est fort difficile de savoir parmi ces 51.000 contrats signés ceux qui ont vraiment été déclenchés par le contrat de génération et ceux où l'aide financière a constitué une aubaine pour les entreprises en mesure de présenter dans leur dossier de demande un profil senior en regard de celui du jeune qui aurait été de toute manière gardé ou embauché. Ce qui fait dire à l'économiste de l'OFCE Eric Heyer « *On subventionne des emplois qui auraient été créés* » (AFP).

2.2.3. La relance de l'apprentissage

L'apprentissage a été l'une des grandes thématiques de l'actualité sociale de 2014. En effet, lors de la conférence sociale, les partenaires sociaux s'étaient inquiétés devant la dégringolade de l'alternance (- 7,5 % entre 2011 et 2013 pour l'apprentissage et - 14 % pour les contrats de professionnalisation) en partie à cause de la disparition de quelques 550 millions d'euros d'aides publiques à l'alternance.

La CFTC s'est ainsi beaucoup mobilisée sur le sujet que ce soit lors de la conférence sociale, du sommet apprentissage de septembre 2014, ou de la quinzaine du bleu en mai 2015. Elle a fait paraître en outre une étude IRES

(47) <http://travail-emploi.gouv.fr/contrat-de-generation,2232/>

Chapitre 2

qui comparait les systèmes d'apprentissage entre la Suisse, l'Italie et la France^[48] ; cette étude s'inscrivait dans un contexte européen où la transition école-travail est devenue de plus en plus problématique pour nombre de jeunes ; la formation professionnelle par apprentissage est présentée comme une solution permettant de faciliter l'entrée et l'insertion sur le marché du travail. Parce qu'ils seraient formés au plus près des réalités productives, les jeunes passés par l'apprentissage répondraient davantage aux attentes des employeurs, et seraient de ce fait plus employables. La prédominance de l'apprentissage dans certains pays, particulièrement les pays germaniques, expliquerait leurs meilleures performances en matière d'emploi des jeunes, par rapport aux pays latins. En France, mais aussi en Italie par exemple, la référence au modèle dual, dominant en Allemagne et en Suisse, est ainsi fréquemment convoquée par les représentants politiques de droite comme de gauche pour justifier le bien-fondé d'une inflexion significative de la politique éducative.

Les recommandations convergentes de cette publication ne manquent cependant pas d'interroger les acteurs de la relation formation-emploi, qu'il s'agisse des enseignants et formateurs, des parents ou des élèves. Il en va de même pour les organisations syndicales, directement interpellées par la référence au « modèle allemand », système dans lequel leurs homologues d'outre-Rhin sont étroitement associés à la gestion des entreprises, et disposent de compétences étendues dans le cadre de la régulation de la formation professionnelle.

En adoptant une perspective comparative entre la France, la Suisse et l'Italie, l'étude vise à interroger la promotion de l'apprentissage qui se manifeste dans chacun de ces trois pays au regard des évolutions de leurs institutions de formation professionnelle respectives, ainsi qu'à identifier les logiques et acteurs au principe de ces évolutions.

Cette question d'un système d'apprentissage français qui n'est plus adapté a été cruellement posée par une note du Conseil d'analyse économique de décembre 2014^[49]. Ce rapport pointe un système français par alternance trop complexe ne profitant pas aux jeunes les moins qualifiés. En effet, pour l'Éducation Nationale, les enseignants ou les familles, l'apprentissage peine à être reconnu comme une solution positive

[48] Maël Dif-Pradalier, Samuel Zarka, *Redonner ses chances à l'apprentissage*, collection arguments-bureau d'étude de la CFTC, 2014.

[49] Pierre Cahuc, Marc Ferracci, avec la contribution de Jean Tirole et Etienne Wasmer, *L'apprentissage au service de l'emploi*, Note du CAE, décembre 2014.

d'orientation. De plus, il est difficile de créer des formations d'apprentissage en pleine adéquation avec les entreprises ou les branches d'activités ; la place de professionnels étant relativement limitée dans la conception des diplômes. La note du CAE propose ainsi^[50] « *une modification de la gouvernance de l'ensemble du système. Une instance nationale, composée de représentants des branches professionnelles, des ministères du Travail et de l'Éducation nationale, déciderait des orientations générales. Des agences de certification seraient responsables du contrôle de qualité et de mise en œuvre des formations subventionnées et les régions du versement des subventions. Dans ce système, apprentissage et contrat de professionnalisation seraient unifiés ainsi que le financement et la collecte. Nous proposons enfin de concentrer sur l'apprentissage et le pré-apprentissage les moyens publics en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes peu qualifiés, de réduire la part des matières générales dans les diplômes de CAP et de promouvoir le tutorat des apprentis. Le financement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche doit passer par d'autres canaux que la taxe d'apprentissage, dans le cadre d'une réforme plus globale des modes de financement de ces établissements.* ».

L'apprentissage demeure encore et toujours le talon d'Achille de la politique de l'emploi des jeunes et si l'on opère un zoom sur l'apprentissage et les métiers liés à la transition écologique, force est de reconnaître que le résultat n'est pas au rendez-vous. Nous y reviendrons lors chapitre 3. Les politiques publiques actuelles ciblées en faveur des jeunes représentent donc un échec relatif, et la situation française et mondiale ne risque pas de s'améliorer puisque l'OIT dans son dernier rapport *Perspectives pour l'emploi et le social dans le monde – Tendances 2015*.^[51] prévoit que le taux de chômage chez les jeunes restera un problème majeur. Ainsi les jeunes travailleurs âgés de 15 à 24 avaient un taux de chômage mondial de 13 % en 2014 ; ce taux de chômage devrait continuer à grimper selon l'OIT dans les années à venir jusqu'en 2020. Perspective guère réjouissante pour nos économies déjà malades.

Il importe désormais de s'intéresser aux rapports de la jeunesse avec le développement durable, qui ne coule justement pas de source.

[50] *Ibid.*

[51] Rapport OIT, *Perspectives pour l'emploi et le social dans le monde - Tendances 2015*.

Promesses d'embauches et d'allègements de cotisations dans les filières agricoles et agroalimentaires

Stéphane Le Foll et Myriam El Khomri ont réuni, mercredi 25 novembre, le comité de suivi de l'emploi dans les filières agricoles et agroalimentaire pour faire un point sur les sujets d'actualité dans le champ de la politique de l'emploi, et un bilan d'étape des négociations sociales dans le cadre du Pacte de responsabilité. À cette occasion, les partenaires sociaux ont présenté le contenu des deux accords négociés dans le secteur agricole et dans le secteur agroalimentaire, indiquent les ministères dans un communiqué du mercredi 25 novembre.

Objectifs d'embauche réévalués

L'accord national sur un Pacte de responsabilité en matière d'emploi en agriculture signé au mois d'avril 2015 par les partenaires sociaux prévoit, sur la période 2015-2017, le recrutement de 105.000 contrats à durée indéterminée, afin d'augmenter le total des effectifs salariés en agriculture de 5 %, et prévoit le maintien du rythme actuel de recrutement à hauteur de 123.900 contrats d'apprentissage et 6.000 contrats de professionnalisation sur la période. Les partenaires du secteur agroalimentaire s'étaient engagés en 2013, dans le contrat de la filière alimentaire, à favoriser sur la période 2014-2016 le recrutement de 90.000 personnes, dont un tiers de jeunes de moins de 30 ans, et à conclure sur la même période la signature de 150.000 contrats d'alternance. Compte tenu de la conjoncture et des

nouvelles mesures prises par le Gouvernement en faveur de la compétitivité des entreprises françaises, ces objectifs ont été réévalués à 100.000 recrutements en contrat à durée indéterminée entre 2014 et 2016 (+10.000), dont 50 % de jeunes de moins de 30 ans et 5,5 % de personnes de plus de 50 ans, et sur le recrutement dans la même période de 170.000 jeunes en contrat de professionnalisation et d'apprentissage (+ 20.000).

3,8 Md€ d'allègement en 2017

Les allègements de cotisations dans les secteurs agricole et agroalimentaire sont estimés en 2015 à 3,3 milliards d'euros, soit près de 1,5 milliard d'euros de baisses supplémentaires par rapport à 2012. Ces allègements de cotisations vont augmenter progressivement pour atteindre 3,8 milliards d'euros en 2017, grâce à la montée en puissance du CICE, à la baisse des cotisations individuelles des exploitants et à la suppression progressive de la contribution sociale de solidarité des entreprises.

« Grâce à ces accords collectifs et aux mesures du Pacte de responsabilité et de solidarité, ce sont donc 205.000 contrats à durée indéterminée et 300.000 contrats d'alternance et de professionnalisation qui seront proposés partout en France », ont déclaré Stéphane Le Foll et Myriam El Khomri à l'issue de la réunion.

Source : <http://www.lafranceagricole.fr/actualites/emploi-dans-les-filieres-agricole-et-agroalimentaire-promesses-d'embauches-et-dallegements-de-cotisations-1,0,51592389.html>

2.3. Jeunes et développement durable : passer de la conscience à l'engagement

2.3.1. Génération Y ou la génération responsable

Pour avoir un bon et récent baromètre de la jeunesse en matière d'orientation et d'emploi, nous pouvons nous appuyer sur l'enquête récente *Perception des jeunes sur l'emploi dans l'économie sociale et solidaire*

L'emploi des jeunes : une cause nationale

(ESS)^[52], qui a été initiée par le programme Jeun'ESS animé par l'Avise^[53]. Les travaux ont été menés dans le cadre d'une large démarche partenariale avec les acteurs de l'ESS, de l'emploi et de la jeunesse. L'enquête qui a eu 417 répondants a été conduite de décembre 2013 à février 2014, dans quatre régions (Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais, PACA, Rhône-Alpes), et il en ressort en priorité que sur l'ensemble des jeunes interrogés, et parmi treize critères différents, les trois attentes liées à l'emploi citées comme prioritaires sont, par ordre d'importance :

- avoir un emploi stable ;
- faire quelque chose d'utile pour la société ;
- être autonome financièrement.

Nous observons ainsi qu'œuvrer pour le Bien commun dans la jeunesse est une tendance de fond lourde, bien loin des clichés de la « génération Y » aux pulsions égoïstes et narcissiques. Que ce soit dans les emplois verts, l'économie sociale et solidaire, la jeunesse d'aujourd'hui aspire à redonner un sens au travail salarié. C'est pourquoi cette jeunesse souhaite souvent s'investir en tant qu'acteurs d'ONG, globe-trotteurs, entrepreneurs sociaux, managers responsables, banquiers solidaires, métiers verts.

Pour corroborer cette impression, il suffit de s'appuyer sur l'enquête en ligne sur la responsabilité sociale des entreprises^[54] qui a été menée du 17 février au 7 mars 2014, sur 30.000 internautes dans 60 pays en Asie Pacifique, Europe, Amérique Latine, Europe de l'Est, Afrique et Amérique du Nord. L'enquête en ligne sur le moral des consommateurs lancée en 2005 par Nielsen mesure la confiance, les préoccupations majeures et les habitudes de consommation. Cette dernière a ainsi démontré que la Génération Y (21 à 34 ans) s'avère la plus sensible au développement durable : parmi les répondants qui réagissent aux actions durables des marques, la moitié est issue de la génération Y. Ils représentent en effet 51 % de ceux qui vont payer un supplément pour des produits durables et 51 % de ceux qui vérifient sur l'emballage des mentions « durables » (ce qui est une bonne nouvelle pour le projet de traçabilité sociale porté par la CFTC^[55]). En somme, les répondants jeunes (21 à 34 ans) sont trois fois plus

[52] Étude Avise-CESOD, *Perception des jeunes sur l'emploi dans l'économie sociale et solidaire (ESS)*, avril 2014

[53] L'Avise est une agence d'ingénierie et de service pour entreprendre autrement ; l'Avise œuvre depuis plus de 10 ans au service de la performance et du développement des structures d'utilité sociale aux côtés de nombreux partenaires.

[54] Résultats de l'enquête Nielsen, juin 2014

[55] Orientation durable, *La traçabilité sociale : un choix éthique*, collection arguments bureau d'études de la CFTC, Pantin, 2011.

Chapitre 2

intéressés, en moyenne, par des actions de développement durable que la génération X (35-49 ans) et 12 fois plus, en moyenne, que les baby-boomers (50 -64 ans).

Consommateurs responsables et acteurs du développement durable, la génération Y se veut « consomm'actrice ».

2.3.2. Une jeunesse caractérisée par une mauvaise connaissance des emplois verts

Sur le versant spécifique du « développement durable », nous disposons des travaux d'Élise Thetard-Henry qui a interrogé ce qu'elle appelle « *l'engouement présumé des jeunes pour une carrière dans le développement durable* ». Ce point est fondamental car il détermine le succès futur de la transition écologique auprès de ceux qui vont réellement la construire. Ainsi, dans son étude, Élise Thetard-Henry a mené une enquête auprès de jeunes ainsi que de conseillers d'orientation afin de mesurer l'intérêt des nouvelles générations pour les métiers du développement durable. Il en ressort ainsi que « *les études documentaires, l'enquête menée auprès de 54 jeunes et les conseillers d'orientation et d'information sont unanimes : les jeunes, lorsqu'ils s'intéressent aux métiers verts, recherchent des métiers "pour sauver la planète" ou "être en contact avec la nature". La notion d'emplois verts leur évoquent bien un rapport avec la protection de l'environnement, des opportunités à saisir ou encore l'avenir, mais ils ont clairement encore du mal à y associer le large panel de métiers existants. Une fois listés, tel que ce fut le cas dans les questionnaires, les liens sont faits mais tous les entretiens réalisés ont démontré que, malgré une meilleure information grâce aux médias et à l'appropriation grandissante du concept du développement durable par l'ensemble de la population, l'image des métiers verts est encore éloignée de la définition et de la réalité de ceux-ci. Ils sont principalement guidés par l'aspect "proche de la nature", alors que les principaux bassins d'emploi se trouvent dans des secteurs comme celui des déchets et de l'eau qu'ils n'assimilent pas à la notion de nature ou d'environnement.* ».

Elise Thetard-Henry pointe bien le hiatus qui pourrait exister entre « l'image » quelque peu bucolique des emplois verts et leur réalité âpre et industrielle, que ce soit dans le secteur du déchet ou de l'eau. Le réseau TEE indique ainsi : « *Les Métiers de l'Environnement ne sont pas forcément "Verts"(...) Ni verts, ni roses, les métiers de l'environnement peuvent*

L'emploi des jeunes : une cause nationale

prendre toutes les couleurs de l'air, de l'eau, du bruit, de l'énergie, des déchets, du soleil et de la terre. Face à cette complexité et à une offre qui évolue lentement, il convient donc de bien s'informer pour trouver sa place sur le marché du travail. ».

Les métiers verts souffrent donc d'une image en trompe-l'œil qui empêche la jeunesse d'avoir une connaissance pertinente des métiers liés à la transition écologique, les formations, les débouchés liés à ces métiers sont finalement méconnus. Ce constat avait d'ailleurs été fait dans la plupart des filières du Conseil National de l'Industrie liées au développement durable.

Selon le CIDJ (Centre d'information et de documentation pour la jeunesse), les plus hauts niveaux de qualification cherchent souvent une spécialisation autour du développement durable en fin de cursus, mais là encore, selon le ressenti de la conseillère rencontrée, l'objectif est encore une fois très lié à l'idée de la protection directe de la nature, donc tous les secteurs ne sont pas visés ensuite. Les activités les plus « nobles » ou les moins « manuelles » sont privilégiées par la jeunesse, soit les activités de conseil, de droit et de protection de la nature. Bien loin des métiers verts proprement dits qui n'englobent pas seulement des activités de conseil, mais également des activités de retraitement, de lien de traitement des déchets, d'assainissement, de travaux BTP, réellement à l'œuvre dans la transition écologique. Ce hiatus entre métiers verts rêvés et métiers verts réels résulte d'une mauvaise information dans ce domaine et fait exploser les formations dans le développement durable qui n'ont que peu ou pas de prise avec le réel.

La grande frustration des jeunes diplômés du développement durable

Les étudiants ayant suivi des longs cursus pour travailler dans le développement durable ont des difficultés d'insertion professionnelle. Ils doivent redoubler d'efforts pour trouver le bon employeur. Pour les jeunes diplômés spécialisés dans le développement durable, la Cop21 a intérêt à être suivie d'effets ! En 2013, environ 25.000 étudiants suivaient des cursus spécialisés dans l'environnement de niveau I (Bac+4 et plus), selon une note récente du Commissariat général au développement durable (CGDD), contre 20.000 en 2008. Face à ce flux continu, "en 2014, on comptait 6.000

offres d'emploi dans le domaine de l'environnement", explique Pierre Lamblin, directeur des études à l'Apec. Au même titre que les cursus en biologie, en chimie, en langues ou sciences humaines, les études poussées liées à l'environnement et à l'écologie offrent peu de débouchés. Seuls 44 % des diplômés Bac+5 et plus dans ces disciplines avaient trouvé un emploi 9 mois après leur entrée sur le marché du travail, selon l'enquête 2014 sur l'insertion des jeunes diplômés de l'Apec. Ces jeunes diplômés qui espéraient se démarquer sur le marché du travail manifestent donc une



La grande frustration des jeunes diplômés... (suite)

certaine frustration. 58 % d'entre eux portent un jugement critique sur leur formation, d'après le Céreq. "31 % occupent un emploi à durée déterminé. Le chômage les touche davantage que les autres "sortants" de l'enseignement supérieur. Ceux ayant préparé les diplômes les plus élevés considèrent le plus fréquemment que leur formation offre des débouchés professionnels assez limités", relève le CGDD, dans un autre article sur la qualité de l'insertion des formations environnementales.

Identifier des postes

Pas facile en effet, pour ces diplômés ambitieux, de trouver le poste de leurs rêves! Car sur les fonctions liées au développement durable, les entreprises sont de plus en plus strictes. "En 2008, on pouvait encore se bricoler un profil pour trouver des postes. Mais aujourd'hui, le marché s'est professionnalisé. Les entreprises recherchent des profils expérimentés, ayant une double-compétence, très diffi-

ciles à trouver", explique Caroline Renoux, directrice du cabinet de recrutement Birdeo.

"Des postes de responsable développement durable, il n'y en a pas énormément. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas ! L'enjeu, c'est de trouver le bon intitulé, avec un contenu qui corresponde à ce que l'on cherche", explique Jasha Oosterbaan, directrice adjointe de l'Institut supérieur d'ingénierie et de gestion de l'environnement, un établissement attaché à l'Ecole des Mines de Paris qui propose des formations à niveau bac+6.

Que l'on soit branché matériaux, économie circulaire ou économie de la fonctionnalité, "il faut chercher des entreprises engagées, ce qui implique un travail de veille important", constate Caroline Renoux. La qualité de la recherche d'emploi et du projet professionnel est donc cruciale, en particulier pour ces diplômés.

Par Catherine Abou El Khair 02/12/2015

Liaisons Sociales Magazine

2.3.3. L'inflation de l'offre de formation en développement durable

Walter Bouvais, le directeur de la revue Terra Eco, écrivait en 2012 au sujet des métiers verts^[56] : « *Alors, "trop facile" de trouver un emploi dans l'économie verte ? Certes les recrutements sont réguliers, mais gare aux illusions. L'économie verte laisse peu de place aux profils généralistes. Techniciens ou ingénieurs, écologues, communicants ou auditeurs : les métiers les plus demandés nécessitent des compétences précises, que l'on acquiert par des formations ciblées.* ».

Là se trouve l'un des nœuds du problème de la formation des jeunes en matière de développement durable, le CEREQ pointait d'ailleurs en juin 2012^[57] « la bulle de formations environnementales » : « *Cette sensibilisation accrue à la protection de la nature, la prévention et la gestion des risques*

[56] Walter Bouvais, éditorial, *100 métiers d'avenir*, Hors-Série Terra Eco, 2012.

[57] Etienne Campens (Centre d'études et de recherche du groupe ESC Clermont, centre associé régional du Céreq pour la région Auvergne) Olivier Aznar (CEMAGREF, UMR Metafort, Aubière) Thibaud Mazerm (Centre d'études et de recherche du groupe ESC Clermont), « La bulle des formations environnementales », *Bref* n° 289, 2011.

L'emploi des jeunes : une cause nationale

naturels et industriels, permet un essor certain aux métiers de l'environnement. Ceux-ci attirent de plus en plus de jeunes mais contrairement aux idées reçues, peu d'entre eux sont exclusivement dédiés à la préservation de la nature. ».

Le CEREQ observait ainsi que : *« La croissance de l'emploi environnemental ne suffit pas à absorber les quantités toujours plus importantes de diplômés dans ce secteur. En 2008, l'emploi environnemental dans les éco-activités représentait 405.000 emplois, soit une hausse de 2,9 % par rapport à 2007, pour une évolution de 0,6 % pour l'ensemble des emplois en France. Malgré la crise économique, le secteur est resté très dynamique : les emplois sont en hausse rapide, de 3 % en moyenne annuelle de 2004 à 2008, contre un peu moins de 1 % pour l'ensemble des branches de l'économie. Toutefois, après avoir connu une baisse entre 2005 et 2007, le nombre de demandeurs d'emploi dans l'environnement a de nouveau augmenté en 2008 (+ 1,8 %), et cela plus rapidement que l'ensemble des demandes (+ 0,7 %). En 2009, la dégradation de la conjoncture a fortement accentué la hausse des demandes d'emploi sur les métiers environnementaux (+ 27 %).*

Simultanément, on assiste à une véritable explosion de l'offre de formation dans le domaine de l'environnement, débouchant sur une arrivée massive de ces jeunes diplômés sur le marché du travail. Ainsi, si 10.700 jeunes sont sortis des formations environnementales en 2004, ce sont 50.000 élèves et étudiants qui sont inscrits à la rentrée 2007-2008 en dernière année de formation dans le domaine. Ces effectifs participent à l'afflux croissant d'offreurs de travail sur le marché, rendant les probabilités d'embauche plus faibles. Le décalage apparaît réel entre les aspirations des étudiants et des concepteurs de programmes de formation d'un côté, et la réalité du marché de l'emploi de l'autre. »

Dans « L'enquête Génération 2004 », 10.700 jeunes sortis des formations environnementales ont été suivis par le CEREQ. L'observation de leur parcours professionnel entre 2004 et 2007 pose la question de l'insertion professionnelle de ces jeunes pour le CEREQ : *« il semble que cette enquête fait apparaître une insertion professionnelle a priori moins favorable que pour l'ensemble des formations. Ce constat est à nuancer en fonction du niveau de diplôme et des filières de formation suivies. De plus, comme dans l'ensemble des formations, les jeunes issus des formations environnementales ayant poursuivi des études supérieures ont de bons indicateurs d'entrée dans la vie active. Parmi les formations*

Chapitre 2

environnementales, les filières conduisant à des métiers de l'industrie et de la construction permettent une meilleure insertion professionnelle. »

Cette inflation de formations initiales (ou continues) en développement durable avait été également mise en avant par le Commissariat général au développement durable dans une note^[58] datant de juillet 2013. L'étude pointait alors pour l'année 2011-2012 un millier de formations environnementales recensées, et près de 71.000 élèves et étudiants inscrits en dernière année de l'une de ces formations, dans des niveaux allant du CAP (niveau V) au master, diplôme d'ingénieur ou doctorat (niveau I).

L'attractivité des formations initiales en environnement est incontestable, le CGDD a ainsi observé qu'entre 2008 et 2011, les effectifs ont crû de 2,3 %, en moyenne, chaque année, alors qu'ils diminuent d'autant pour les effectifs des autres formations. Par ailleurs, une centaine de formations supplémentaires ont été répertoriées dans le domaine de l'environnement sur cette période, principalement des masters et licences professionnelles. L'engouement des étudiants en environnement pour la licence professionnelle est d'ailleurs représentatif : le nombre d'étudiants est passé de moins de 200 en 2000 à plus de 5.600 en 2011, pendant que le nombre de licences pro était multiplié par 37.

Pour le CGDD, *« les diplômés les plus représentatifs de l'environnement, en nombre de formations proposées et en nombre d'inscrits, sont le master pour le niveau Bac + 5 et plus, la licence professionnelle pour le niveau Bac + 3, le BTS pour le niveau Bac + 2, le Bac pro et le CAP pour le niveau inférieur ou égal au Bac. Quel que soit le diplôme, les enseignements généraux cohabitent avec les enseignements environnementaux. On observe cependant que les diplômés à visée professionnelle sont ceux intégrant une part importante d'enseignements environnementaux ; quant aux diplômés de l'enseignement supérieur, ils offrent différents choix d'orientation, permettant aux étudiants de "construire" leur formation. Les formations environnementales se révèlent être finalement des spécialisations au sein de formations généralistes. »*

Cette surreprésentation du supérieur ne semble donc pas en adéquation avec les métiers réels liés à la transition écologique et aux besoins du marché. Pour autant, on n'assiste pas à une explosion de l'apprentissage et de l'alternance dans les métiers dits verts même si, un peu partout en France, dans les 186 campus de l'AFPA (Association nationale pour la formation

[58] Commissariat Général au développement durable, *Perspectives professionnelles des étudiants du supérieur ayant suivi une formation environnementale*, Le Point sur n° 167, Juillet 2013.

professionnelle des adultes), des formations nouvelles voient le jour. Le premier secteur concerné par la croissance verte, est celui du bâtiment.

Les formations en développement durable dans le secteur agricole

En 2011, environ 31 % des élèves et étudiants inscrits en formations environnementales de niveau V à III suivent une formation dispensée par le ministère chargé de l'Agriculture. Cinq types de diplômes sont concernés : le Baccalauréat professionnel (26,8 % des effectifs environnementaux de niveau IV), le Baccalauréat technologique (24,3 %), le brevet professionnel (20,3 %), le CAPA (47,5 %) et le BTSa (43,6 %).

Vingt établissements d'enseignement supérieur agricole sont recensés sur le territoire. Parmi les diplômes délivrés par les écoles d'ingénieur (master, master ingénieur et diplôme d'ingénieur), une trentaine sont co-habilités par le ministère chargé de l'Agriculture.

L'enseignement agricole est largement concerné par les problématiques environnementales (agro-écologie) et de développement durable ; il a engagé un vaste chantier de rénovation de son offre de formations.

Toutes les activités de la filière agricole sont par nature « verdissantes », au sens où leur exercice impacte l'environnement et les ressources naturelles. Comme dans beaucoup de filières, l'évolution professionnelle porte davantage sur les compétences et les activités que sur le nombre d'emplois ou l'émergence de nouveaux métiers et donc de nouveaux diplômes. Néanmoins, l'aspect formation et qualifications, incluant la sensibilisation, l'éducation, la préparation à de nouveaux métiers et l'évolution des compétences, est un levier majeur mais aussi historique dans ce secteur puisque le premier texte intégrant la notion de développement durable date de 1987.

Ce concept est maintenant bien intégré dans les formations (référence transversale dans les référentiels mais aussi mise en place de modules d'initiatives locales spécifiques, module EATDD (Écologie Agronomie Territoire et Développement Durable) en Seconde générale, intégration dans les programmes de pratiques alternatives « Produire autrement »...). Mais l'enjeu actuel est celui de sa transformation

en savoir-faire et compétences effectives, permettant la mise en place de processus de production spécifiques et reconnus dans l'exercice des activités professionnelles. Il s'agit de passer d'une approche « généraliste » du développement durable à son application technique dans les pratiques agronomiques, qu'est l'agro-écologie.

Des contenus qui se verdissent progressivement : le défi de l'agro-écologie

La prise en compte du développement durable par l'appareil de formation agricole est inscrite dans la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche par la modification des articles L 811-1 et L 813-1 du code rural et de la pêche maritime.

Dans ce contexte, les référentiels professionnels, de certifications, les processus pédagogiques ainsi que les modalités d'évaluation tiennent compte de l'impact environnemental des activités.

Parmi les changements opérés, on peut citer « l'élargissement du champ de compétences couvert par l'enseignement agricole par une nouvelle dénomination : "l'enseignement et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires" ; l'introduction par une disposition législative de l'éducation au développement durable comme finalité de l'enseignement agricole ; la prise en compte systématique de la problématique du développement durable dans le cadre de séquences d'enseignements spécifiques ou dans l'expression des capacités attendues décrites dans le référentiel de certification ».

Pour illustrer ces changements, on peut citer un extrait du diplôme professionnel commun au Brevet Professionnel Responsable d'exploitation agricole et au bac pro Conduite et gestion de l'exploitation agricole : « Acteur principal depuis toujours de l'entretien de la nature et de l'évolution des paysages, l'agriculteur ne peut ignorer aujourd'hui la demande sociale en matière



Les formations en développement durable... (suite)

ronnement, d'amélioration du cadre de vie, de qualité et de traçabilité. Il exerce la fonction de production a minima dans le respect des réglementations en vigueur, et au-delà dans le cadre de bonnes pratiques ou de cahiers des charges comme l'agriculture biologique, l'agriculture raisonnée, l'agriculture durable, les démarches qualité... ».

Autre exemple, le référentiel professionnel Responsable de chantiers forestiers mentionne le développement durable et son impact sur la gestion forestière comme un élément clé de l'évolution du secteur ; la description des activités indique qu'elles doivent se faire dans une prise en compte de la durabilité.

L'évaluation durant les séquences en milieu professionnel ou de pluridisciplinarité prend aussi en compte cette exigence. C'est le cas du BTSA Gestion et maîtrise de l'eau qui prévoit d'évaluer la capacité à formuler un conseil technico économique argumenté suite à un diagnostic ou une expertise, dans un objectif de durabilité.

Des qualifications spécifiques existantes pour les nouveaux métiers

Les besoins en qualifications spécifiques pour répondre à de nouveaux métiers (métiers « verts ») sont couverts par divers diplômes : du baccalauréat

professionnel (Gestion des milieux naturels et de la faune, Technicien constructeur bois) au master (Action publique pour le développement durable des territoires et de l'agriculture) et licences professionnelles (Gestion du patrimoine paysager végétal en milieu urbanisé, Agriculture, nouvelles technologie et durabilité, Traitements des eaux et déchets) en passant par le BTSA Gestion et maîtrise de l'eau. Ce dernier a été remanié à la rentrée 2011 pour répondre aux évolutions professionnelles.

Avec la référence à l'écologie en dimension soit en tant que telle, le plus souvent, soit en mentionnant une prise en sociétales, tout comme le BTSA Gestion et protection de la nature.

À la rentrée 2012, trois nouvelles options rénovées sont entrées en vigueur dont la Gestion forestière. Une spécialité Aquaculture a été lancée en 2013.

Il faut toutefois constater que les qualifications spécifiques émergent surtout pour les niveaux supérieurs (licences, masters), avec une offre parfois pléthorique et supérieure au besoin d'emploi (conseil environnemental et protection de la nature).

*Source : Patricia Andriot (MAAF),
Sophie Margontier (SOeS).*

Le lien entre économie verte et emploi des jeunes est donc encore à faire. En effet, les métiers de l'environnement et du développement durable souffrent paradoxalement d'un « déficit d'image » ou comment l'arbre des bonnes intentions de Yann Arthus-Bertrand cache la réalité de métiers très « industriels ». Dans une dernière partie, nous tenterons de poser les jalons d'une future agence mixte intergénérationnelle afin de mieux orienter la jeunesse vers les métiers dits verdissants afin de réussir la transition écologique.







CHAPITRE 3

QUELLES RÉPONSES À CE DOUBLE DÉFI DÉMOCRATIQUE PAR LES GOUVERNANTS ?





Quelles réponses à ce double défi démocratique par les gouvernants ?

Quelles réponses à ce double défi démocratique par les gouvernants ?

3.1. L'idée d'une Agence nationale de solidarité intergénérationnelle

3.1.1. Pourquoi une Agence nationale de solidarité intergénérationnelle ?

Les premières parties nous ont permis de cerner l'étendue du problème de la transition écologique et d'une jeunesse désespérée par un chômage qui ne baisse pas. Elles ont également permis de mettre en lumière le décalage entre les métiers du développement durable tels qu'on les rêve et la réalité du terrain.

C'est pourquoi la CFTC propose l'idée d'une agence nationale de solidarité intergénérationnelle.

Cette idée d'agence nationale de solidarité intergénérationnelle passe par deux constats simples :

- Le premier, c'est le chômage des jeunes qui ne cesse de progresser, malgré la mobilisation des pouvoirs publics français (contrat de génération, emplois d'avenir, apprentissage), malgré les initiatives de la Commission européenne (garantie pour la jeunesse) ; le chômage des jeunes demeure



Chapitre 3

tragiquement haut, minant le « vivre ensemble » et les fondements même de la République française ;

- Le second, c'est que la transition écologique peut créer plusieurs centaines de milliers d'emplois, à condition que les jeunes connaissent réellement les opportunités et les bonnes formations liées aux emplois verts.

L'idée de cette agence nationale de solidarité intergénérationnelle est de mettre en adéquation « la demande » des jeunes en matière de développement durable avec « l'offre » d'emplois réelle liée à la transition écologique. En effet, trop de jeunes se lancent dans des qualifications « développement durable » trop généralistes alors que les métiers qui recrutent se trouvent dans le bâtiment et l'efficacité énergétique, la gestion des déchets, la filière bois, la filière agricole, l'économie circulaire, la gestion et le retraitement des eaux. L'agence permettrait de résorber ce décalage.

Cette agence, bien que nationale, ne serait pas totalement du ressort de l'État puisqu'elle ferait une large place aux acteurs de la société civile et aux corps intermédiaires dans sa gestion. En effet, dans le cadre de la transition écologique, chacun doit être mobilisé.

La présente partie étant à visée prospective, elle sert surtout à tester cette idée d'agence intergénérationnelle au service de la transition écologique.

3.1.2. Quel statut pour cette agence nationale de solidarité intergénérationnelle ?

Le modèle de l'Agence du Service Civique, plus souple et ouvert que celui de l'Agence Nationale de Renovation urbaine (ANRU) ou la toute récente Agence nationale pour le développement économique sur les territoires, pourrait s'avérer une bonne inspiration pour l'agence intergénérationnelle.

L'Agence du Service civique a le statut de Groupement d'intérêt public (GIP), c'est juridiquement une personne morale de droit public dotée d'une structure de fonctionnement légère et de règles de gestion souples. Cette souplesse permettrait plus d'efficacité pour la future agence nationale de solidarité intergénérationnelle.

Les Groupements d'intérêt public (GIP) ont été institués pour la première fois par l'article 21 de la loi du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France (dite « loi Chevènement ») pour les besoins du secteur de la recherche. Les groupements d'intérêt public ont connu ces dernières

Quelles réponses à ce double défi démocratique par les gouvernants ?

années un développement très rapide dans tous les domaines de l'action publique.

Les GIP sont créés pour mettre en commun des moyens émanant de partenaires différents pour poursuivre des objectifs d'intérêt commun. Ils sont instaurés pour développer des coopérations entre collectivités publiques et/ou des partenaires privés avec une représentation majoritaire des intérêts publics. En effet, les personnes publiques et les personnes morales ayant une mission de service public doivent disposer, au sein du groupement, de la majorité du capital ou du moins des droits de vote.

L'exemple de l'Agence du service civique

L'Agence du Service civique, dont le ministère chargé de la Jeunesse assure la tutelle, est un Groupement d'intérêt public (GIP) créé le 13 mai 2010.

L'Agence réunit l'État, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) et l'association France Volontaires.

L'Agence a pour mission de :

- définir les orientations stratégiques et les missions prioritaires du Service civique ;
- assurer la gestion des agréments et du soutien financier apporté par l'État à l'accueil des personnes volontaires en Service civique ;
- promouvoir et valoriser le Service civique auprès notamment des publics concernés, des organismes d'accueil et d'orientation des jeunes, des établissements d'enseignement et des branches professionnelles ;

- veiller à l'égal accès des citoyens au Service civique ;
- favoriser la mise en relation des personnes intéressées par un Service civique avec les personnes morales agréées proposant un contrat de Service civique ;
- contrôler et évaluer la mise en œuvre du Service civique ;
- mettre en place et suivre les conditions permettant d'assurer la mixité sociale des bénéficiaires du Service civique ;
- animer le réseau des volontaires et anciens volontaires en Service civique ;
- définir le contenu de la formation civique et citoyenne.

Le conseil d'administration est présidé par François Chèreque.

Toutes les infos sur : www.service-civique.gouv.fr

3.1.3. Quelle organisation pour l'Agence nationale de solidarité intergénérationnelle ?

L'Agence serait structurée autour d'un président (par exemple Nicolas Hulot), avec la présence, comme tout GIP à vocation nationale, d'un Commissaire du gouvernement issu d'un ministère. Elle serait composée :

- d'un Conseil d'Administration, composé des membres ayant contribué à la constitution de l'Agence (le ministère du Travail, le ministère du

Chapitre 3

Développement durable, le ministère de l'Éducation Nationale, le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le ministère chargé de la jeunesse ; des organisations syndicales et patronales, y compris le patronat de l'économie sociale ; l'INJEP ; et des associations environnementales comme WWF, FNE et FNH) mais aussi de personnalités qualifiées reconnues dans le champ du développement durable (Corinne Lepage, Yann Arthus-Bertrand, Pierre Rabbhi, Maud Fontenoy, Dominique Bourg...).

- d'un Comité Stratégique regroupant notamment des représentants des filières vertes, des représentants des jeunes, des parlementaires, des membres du CESE... Le Comité Stratégique proposerait des orientations soumises au Conseil d'Administration et débattrait de toutes questions relatives au développement de l'agence de solidarité intergénérationnelle.

Les objectifs de l'Agence de solidarité intergénérationnelle seraient déclinés en objectifs stratégiques chaque année mais aussi en objectifs régionaux (y compris pour les DROM-COM).

3.2. Quelles missions et opportunités pour l'Agence de solidarité intergénérationnelle ?

L'Agence de solidarité intergénérationnelle aurait une mission « opératoire » auprès des pouvoirs publics. Ses missions pourraient être celles-ci :

- définir les orientations stratégiques et les missions prioritaires de l'Agence ainsi que les filières d'avenir (en partenariat avec le MEDDE et le ministère de l'Économie et de l'Éducation Nationale) ;
- gérer le soutien financier apporté par l'État et l'épargne fléchée vers les emplois verts (voir partie suivante) ;
- promouvoir et valoriser l'Agence auprès des publics concernés, des organismes d'accueil, des établissements d'enseignement et des branches professionnelles ;
- contrôler et évaluer la mise en œuvre des politiques de formation en matière de développement durable et leur adéquation avec le marché de l'emploi ;
- tutorer les jeunes dans le cadre de leur recherche d'emploi et ou de formation avec un revenu de « transition ».

Quelles réponses à ce double défi démocratique par les gouvernants ?

L'idée de revenu d'existence ou revenu de transition

Force est de reconnaître que la jeunesse de France connaît une trop grande précarité malgré l'instauration de la garantie jeunes (équivalente au RSA) dans 52 départements.

Ainsi, le CESE dans un avis de mars 2015⁽⁵⁹⁾ avance qu'il est essentiel de « garantir » chaque jeune dans son parcours vers la vie active en pérennisant le système de garantie jeunes afin d'en faire un droit. Pour autant, la CFTC lors du vote de cet avis avait déclaré : « Pour le groupe de la CFTC il serait paradoxal de permettre au jeune d'accéder à l'autonomie par rapport à la famille, pour le conduire à une dépendance aux aides de l'État.

Notre groupe renouvelle ses réserves sur certaines propositions qui visent à transformer des aides en droits auxquels on « éduquerait » les jeunes.

La CFTC souligne l'importance de lier les aides à une démarche dans le cadre d'un projet. C'est d'ailleurs ce qui peut empêcher que l'aide se transforme en assistanat démobilisant. La réponse : faire de la personne une actrice des solutions et non une consommatrice d'aides, quel que soit son âge. La recherche d'un consensus préalable sur la question est nécessaire.

On ne peut pas laisser des jeunes – comme

d'ailleurs tout être humain – sans toit ou sans nourriture parce qu'ils sont au chômage ou que les parents ne peuvent ou ne veulent pas assurer leur subsistance ou le financement de leurs études. En cela l'objet de l'avis est utile. Mais il se heurte à une limite importante, même si c'est pour le regretter : les possibilités budgétaires. N'est-ce pas un marché de dupes quand l'État n'en n'a pas ou ne s'en donne pas les moyens ? Créer un droit ou « éduquer » à un droit qui risque fort de ne pas être respecté : n'est-ce pas désespérer un peu plus les personnes concernées ? »

Il s'agit de fournir à tous les membres d'une collectivité les moyens de subvenir à tous ses besoins de base tel qu'ils ont été décrits dans l'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. La CFTC dans sa déclaration par rapport à l'avis du CESE avance le fait qu'il ne faut pas trop désresponsabiliser les jeunes et les familles. C'est pourquoi, il serait nécessaire de conditionner ce revenu de transition à l'inscription et aux démarches actives du jeune au sein de l'Agence Intergénérationnelle. Ce revenu serait supérieur à celui de la garantie jeunes actuelle.

L'une des valeurs ajoutée de l'agence serait de travailler au plus près des branches professionnelles ; c'est pourquoi les représentants des branches seraient représentés au sein du conseil d'administration de l'Agence, afin notamment de faire l'interface avec le Conseil National de l'Industrie et les Comités stratégiques de filière (CSF) dont l'emploi des jeunes est aussi l'une des priorités.

Les comités stratégiques de filière (CSF), selon le site du ministère de l'Économie, correspondent chacun à une filière stratégique de l'industrie française ; ils ont pour mission d'identifier de façon convergente, dans des « contrats de filière », les enjeux clés de la filière et les engagements réciproques de l'État et des industriels, d'émettre des propositions d'actions concrètes et de suivre leur mise en œuvre.

⁽⁵⁹⁾ Antoine Dulin (rapp), *Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes*, Avis du Conseil économique, social et environnemental, mars 2015.

Chapitre 3

Quatorze comités stratégiques de filière ont été mis en place : Aéronautique, Alimentaire, Automobile, Biens de consommation, Bois, Chimie et Matériaux, Éco-industries, Ferroviaire, Industries extractives et de première transformation, Industries et Technologies de santé, Mode et Luxe, Naval, Nucléaire, Numérique. Tous ces contrats de filière sont aujourd'hui finalisés, à l'exception du CSF Bois récemment créé.

Chaque CSF est présidé par le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique et, s'il y a lieu, par les autres ministres concernés. Il regroupe, sous le pilotage d'un industriel vice-président du CSF, des représentants des acteurs de la filière, entreprises ou fédérations industrielles, des représentants des 5 organisations syndicales, les différentes administrations concernées par cette industrie et des experts. En sus des réunions plénières annuelles présidées par (le)s ministre(s), les CSF fonctionnent avec un bureau ou comité de pilotage plus restreint et des sous-groupes de travail responsables chacun d'un axe majeur du plan d'actions.

Les quatorze contrats de filière rassemblent désormais plus de 350 actions se déployant sur 2014 et 2015 :

- 27 % des actions concernent le développement de la filière,
- 18 % l'amélioration de la performance des entreprises, des PME notamment,
- 15 % l'emploi et les compétences, l'attractivité des métiers,
- 13 % le soutien à l'innovation,
- 11 % le développement à l'export et à l'international,
- 9 % les relations entre grands groupes et PME,
- 6 % l'amélioration de l'accès des entreprises industrielles au financement.

Sur les actions décidées en 2013 et début 2014, 21 % des actions sont réalisées au 1^{er} septembre 2014, 59 % sont en cours et avancent de façon satisfaisante, 5 % se heurtent à des freins qu'il convient de lever, 15 % restent à initier.

L'un des objectifs de chacun de ces comités stratégiques de filière est de valoriser la filière et ses métiers auprès des jeunes, de leurs parents et des enseignants. Cependant, force est de reconnaître que certaines filières sont moins engagées dans la transition énergétique ou écologique. Ainsi, l'Agence aura plus de facilités à travailler avec la filière « éco-industries » qui est structurellement engagée en faveur de l'environnement que la filière industrie extractive et de première transformation.

Néanmoins, il sera dans l'intérêt de chacun des partenaires d'engager les jeunes dans des filières écologiquement responsables et faibles en carbone,

Quelles réponses à ce double défi démocratique par les gouvernants ?

ainsi le développement des métiers de l'économie circulaire pourrait être une solution pour le CSF industrie extractive.

Des difficultés pourraient également se nouer entre le CSF nucléaire et l'Agence, à cause du débat sur le fait que le nucléaire soit une énergie propre ou pas. On note cependant qu'il existe un vivier d'emplois, notamment dans le démantèlement des centrales qui demande des compétences spécifiques, en particulier en robotique. En effet, la France sous-équipée en robots, méconnaît le rôle de la robotique au service de la transition écologique.

La robotique au service de la transition écologique

La France accuse un retard sérieux en matière de robotique par rapport à ses voisins allemands. Le constat est sans appel : la France possédait en 2013 près de 34.000 robots contre 162.000 pour l'Allemagne tandis que les entreprises italiennes en disposaient de 61.000.

Dans le cadre du plan « usine du futur » du gouvernement, le cabinet Roland Berger a ainsi analysé les raisons d'un tel retard⁽⁶⁰⁾. Le rapport nuance les raisons du retard en matière automobile alors qu'il souligne les carences dans le domaine, électrique, agroalimentaire et énergétique.

Il est donc possible de dire que la France et les industriels français ont sous investi dans la robotique ayant un impact sur la transition écologique. Il existe pourtant des liens à l'instar de l'agrob-

tique au service de l'Agro-écologie (cf NATIS le robot agricole développé par une jeune start up française qui est connecté pour faire de l'agro écologie qui assiste l'agriculteur, le maraîcher dans son quotidien en réalisant en autonomie les tâches suivantes : entretien des cultures par binage et aide à la décision dans le suivi des cultures par acquisition et traitement d'indicateurs clés). Dans la même perspective, la robotique est essentielle dans le démantèlement des centrales nucléaires et demande des compétences très pointues, et la vétusté des robots actuels devrait amener à maturité une nouvelle génération de machines aptes à suppléer l'homme dans ces tâches très dangereuses de démantèlement.

L'Agence couvrirait en fait la jeunesse de 14 à 25 ans et de tous les niveaux, du simple CAP au BAC+5 afin de les guider au mieux vers les filières d'excellence écologique d'avenir. Elle interviendrait aux côtés des représentants des branches dans les collèges, les lycées, les CFA afin de promouvoir ces métiers et accompagner au plus près la jeunesse voulant s'engager dans ces filières dans la mesure où le système d'information et d'orientation de l'Éducation Nationale en France reste à parfaire. L'Agence pourrait être l'interface écologique entre l'Éducation Nationale et le monde du travail dont les métiers sont souvent ignorés par les élèves pour cause de manque d'information ou « d'idéalisation » du développement durable.

(60) Cabinet Roland Berger, *Les classes moyennes face à la transformation digitale*, septembre 2014.

Chapitre 3

En vérité, l'Agence ne ferait que prolonger et améliorer une initiative déjà présente depuis février 2015 entre le ministère du Développement durable et l'Agence du service civique, soit la convention du programme de service civique « transition énergétique, climat et biodiversité » : ce programme permettra 15.000 missions dans le domaine de l'environnement prévues sur 2 ans dont 5.000 immédiatement.

Ce programme s'inscrit ainsi dans la mobilisation des territoires pour la transition énergétique, l'engagement national pour le climat, la préservation de la biodiversité et des paysages. On pourra néanmoins objecter que ces missions ne concernent que trop peu de jeunes, eu égard aux enjeux de la transition énergétique et que les jeunes ne seront pas forcément et durablement formés à un métier à la sortie de ce service civique.

Là réside la valeur ajoutée de l'Agence intergénérationnelle puisqu'elle sera au plus près des métiers et des industriels et devra déboucher sur un emploi pérenne pour le jeune s'engageant dans la voie de l'agence intergénérationnelle. En effet, si l'Agence du service civique consacre l'engagement citoyen des jeunes, l'agence opératoire intergénérationnelle au service de la transition écologique a pour vocation de mener à l'emploi.

C'est pourquoi, l'Agence devra être membre du conseil d'administration de l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte (ONEMEV) mis en place en 2010 pour identifier et mieux cerner les emplois de l'économie verte dans un contexte de réorientation du modèle économique national et *vice-versa*.

En effet, on ne peut pas dire que l'ONEMEV ait eu un impact significatif sur les emplois de la transition écologique depuis 5 ans, tant est si bien qu'il y a eu une réforme en 2015. L'Agence intergénérationnelle permettrait de dynamiser cette structure, non seulement par ses liens avec la société civile et les forces vives du pays, mais aussi par les fonds que l'agence pourrait drainer. Cela entre en droite ligne des nouvelles priorités de l'ONEMEV exposées ci-dessous, notamment sur la volonté d'améliorer les démarches partenariales de l'observatoire.

Ainsi, dans le cadre de France Stratégie et à partir d'un travail interne à l'ONEMEV, une liste des métiers « verts » et « verdissants » a été dressée en s'appuyant sur la codification du répertoire national des métiers et des emplois (ROME). Afin de rapprocher la vision des experts de l'ONEMEV avec celle des professionnels, cette liste a été soumise aux représentants des branches professionnelles à travers l'initiative réseau emploi compétences, en avril dernier. Cette liste pourrait ainsi être en débat, perfectionnée au sein de l'Agence intergénérationnelle.

Quelles réponses à ce double défi démocratique par les gouvernants ?

Qu'est ce que l'ONEMEV ?

L'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte a été créé au printemps 2010. Il est issu du Plan national de mobilisation des filières et des territoires pour la croissance verte (programme 1) présenté lors de la conférence nationale sur les métiers de la croissance verte du 28 janvier 2010. Ce Plan constituait le premier volet du pacte de solidarité écologique dont l'un des objectifs était de réussir l'adaptation des compétences aux mutations technologiques, économiques et sociales liées au Grenelle de l'environnement et plus généralement à l'ambition de l'économie durable et solidaire.

L'Observatoire a donc été mis en place afin d'identifier et de mieux cerner les emplois de l'économie verte dans un contexte de réorientation de notre modèle économique national. Ses travaux s'inscrivent pleinement dans le contexte actuel de transition écologique et énergétique.

L'Observatoire est avant tout une enceinte de concertation et de travail, neutre, destinée à produire des méthodes et des chiffrages de référence sur les emplois et les métiers de l'économie verte, ainsi que des analyses d'éléments non quantifiables, utiles à la diffusion de la connaissance sur l'économie verte. Il est un lieu de concertation, de partage d'information et de coordination. Ses travaux s'inscrivent dans une démarche partenariale.

La déclinaison des travaux de l'Observatoire au niveau régional représente un fort enjeu, les organismes régionaux étant mobilisés pour étudier l'adaptation des métiers à la transition vers l'économie verte.

Une nouvelle organisation en 2015

En cinq années de fonctionnement, l'Observatoire a permis de clarifier les concepts d'emploi et d'économie verte par la mise en place de méthodologies, périmètres statistiques et chiffrages de référence ; son expertise en la matière est largement reconnue.

Afin de lui permettre de continuer à répondre aux nouvelles attentes, émanant notamment des régions et des professionnels, il s'est avéré nécessaire de faire évoluer son organisation, en veillant à optimiser la mobilisation des partenaires. 2015 constitue le point de départ de cette nouvelle structure.

Les missions initiales de l'Observatoire sont reprises mais organisées différemment pour apporter plus de souplesse et de réactivité. Cette réorganisation permettra ainsi de :

- créer et dissoudre des groupes de travail dédiés à des thématiques d'actualité au gré des enjeux relevés par les membres de l'observation ;
- renforcer les démarches partenariales, en favorisant la mobilisation de partenaires variés, aux compétences techniques, nationales et régionales, permettant une vision transversale des différents enjeux soulevés en termes d'emploi ;
- associer à certains travaux des personnalités qualifiées ;
- garantir un intérêt partagé pour les thématiques traitées et des travaux menés dans un objectif de résultats à court ou moyen terme, dans un souci d'appropriation optimale des travaux.

Source : ministère de l'Écologie et du Développement durable

3.3. Quels financements pour l'Agence intergénérationnelle ?

Les GIP sont créés pour mettre en commun des moyens émanant de partenaires différents pour poursuivre des objectifs d'intérêt commun. Ils sont instaurés pour développer des coopérations entre collectivités

Chapitre 3

publiques et/ou des partenaires privés avec une représentation majoritaire des intérêts publics. En effet, les personnes publiques et les personnes morales ayant une mission de service public doivent disposer, au sein du groupement, de la majorité du capital ou du moins des droits de vote.

Une part du financement de l'agence se ferait par : la contribution climat énergie, le grand emprunt, l'ISR voire les fonds européens.

3.3.1. La contribution climat énergie

La contribution climat-énergie (CCE) souvent appelée de manière péjorative « taxe carbone » est une application du principe pollueur-payeur inscrit dans la Charte de l'environnement, cette contribution a été mise en place en septembre 2013 par le gouvernement de Jean-Marc Ayrault avec un « calendrier » de montée en charge. Le principe est que si demain le coût de la pollution était inclus dans le prix d'un produit, il coûterait plus cher à l'achat qu'un produit équivalent moins polluant.

Dans le cadre de la COP 21, la contribution climat-énergie pourrait s'inscrire dans la trajectoire du facteur 4 (diviser par 4 nos émissions d'ici 2050 par rapport à 1990). Elle sera d'autant plus efficace qu'elle s'aligne sur la valeur de référence du carbone, au taux de 40 euros la tonne de CO₂ en 2014 (rapport Quinet⁽⁶¹⁾) et de 60 euros en 2020. Ce signal prix, clair et pérenne, est indispensable pour modifier les comportements, stimuler et rentabiliser les investissements dans la rénovation et les équipements plus efficaces de tous les acteurs.

L'un des objectifs, réaffirmé par le Président de la République, de la CCE est de financer la transition énergétique. Quoi de mieux pour la CCE que de financer pour partie et à hauteur de 20 % l'Agence intergénérationnelle opératoire pour la transition écologique ?

Contribution climat énergie, une montée en charge

Le calendrier de montée en charge de la CCE est le suivant :

- au 1^{er} avril 2015, augmentation de 2 centimes par litre pour l'essence et de 2,4 centimes par litre pour le gazole (TVA incluse) ;
- en 2016, la TICPE sur l'essence sera de nouveau relevée de 2 centimes et celle sur le gazole de 2,4 centimes ;

- le tarif du gaz naturel va augmenter de 0,35 centime par kilowatt-heure en 2015 ;
- le prix du fioul domestique augmentera à 2,73 centimes d'euro par litre en 2015.

La taxe carbone doit rapporter 2,4 milliards d'euros en 2015 et 4 milliards en 2016 (dont 1,5 milliard sur le diesel).

(61) Alain Quinet, « La valeur tutélaire du carbone », Rapport Centre analyse stratégique juin 2008.



Quelles réponses à ce double défi démocratique par les gouvernants ?

Ainsi les études en Suède ou en Finlande sur les contributions climat énergie ont démontré deux choses :

- que les brevets en haute technologie ont tendance à augmenter avec le prix de l'énergie ;
- que la CCE est également favorable à l'emploi puisqu'elle redirige les investissements des filières ayant un contenu pauvre en emplois, vers les filières d'avenir, créatrices d'emplois.

3.3.2. L'investissement socialement responsable & l'épargne au service de la transition écologique

Dans une note de novembre 2014⁽⁶²⁾, le ministère de l'Écologie et du Développement durable définit l'investissement socialement responsable (ISR) comme « *un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable* ».

Cette définition a été retenue par le Forum pour l'investissement responsable et l'Association française de la gestion financière en juin 2013.

Pour le MEDDE, « *la réussite de la transition écologique nécessite de mobiliser des financements importants, notamment privés et de long terme, et implique de mettre en place des instruments financiers innovants et complémentaires des dispositifs de financement classiques. L'ISR constitue l'un de ces instruments qui doit être davantage mobilisé puisque son marché ne représente que 5 % de la gestion d'actifs en France (ce marché est cependant en hausse, de 14% en 2013 avec près de 170 Mds€ sous gestion contre 149 Mds€ en 2012). Détenu aux deux tiers par des investisseurs institutionnels (120 Mds€), l'ISR maintient sa clientèle de particuliers (50 €) grâce à l'épargne salariale⁽⁶³⁾ et à l'assurance-vie. Si l'on élargit le périmètre de ce marché de la finance responsable à tous les fonds qui d'une façon ou d'une autre intègrent des critères environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G) dans leur choix d'investissement sans être formellement des fonds ISR, l'encours de cette intégration ESG passe à*

⁽⁶²⁾ Ministère de l'Écologie et du Développement durable, *L'ISR pour orienter l'épargne vers la transition écologique*, Note, octobre 2014.

⁽⁶³⁾ La CFTC est un membre actif et fondateur du Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES).



Chapitre 3

440 Mds€ en France soit 15 % de la gestion d'actifs 1. C'est la marque d'une tendance de fond à l'intégration du développement durable dans les choix d'investissement des institutionnels et des particuliers. »

Il faut rappeler que la création d'un label unique fiable et soutenu par les pouvoirs publics en matière d'ISR était l'un des éléments de la feuille de route de la conférence environnementale de 2012.

Notons que cette proposition figurait aussi dans le rapport sur la RSE Drago/Brovelli/Molinié sur la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) en 2013 ainsi que dans les conclusions de la première conférence bancaire de juin 2014.

Malgré toutes ces préconisations, le label unique en matière d'ISR tarde à se mettre en place notamment en raisons des réticences des gros acteurs du marché (Ammundi...).

Orienter l'épargne vers la transition écologique ne semble pas une chose aisée. D'abord, parce que les campagnes de sensibilisation notamment dans la banque de détails n'ont pas connu de franc-succès (mauvaise formation des conseillers clientèle), ensuite à cause de la frilosité des pouvoirs publics et du poids du *lobby* des banques dans cette affaire.

C'est tout le sens de la récente note du *think tank* « La Fabrique Écologique »⁽⁶⁴⁾. Pour ce *think tank*, il existe « *un paradoxe entre l'absence de financement, perçue comme le nœud du problème, notamment par les décideurs publics et l'abondance actuelle de l'épargne et des liquidités. Le taux d'épargne des Français et des Européens est très élevé, à un niveau comparable à celui d'avant la crise financière de 2007/2008. Les réserves des investisseurs institutionnels, c'est-à-dire l'épargne accumulée au sein des fonds de pension ou des compagnies d'assurance-vie, s'élève à plus de 8.000 milliards d'euros, soit près de quatre fois le PIB de la France.* »⁽⁶⁵⁾.

Les pouvoirs publics semblent ainsi très timides dans l'utilisation de ce levier financier, ce qui expliquerait la lenteur de la mise en place du label ISR soutenu par les pouvoirs publics.

Ainsi, la Fabrique Écologique considère que « *la mise en place de labels clairs, reconnus par le grand public comme par les professionnels, accélérerait le fléchage de l'épargne vers le financement de la transition énergétique et abaisserait son coût, donc le seuil de rentabilité des projets* », ce qui s'inscrirait d'ailleurs dans une demande croissante des épargnants d'une plus grande transparence et d'une meilleure traçabilité de

(64) La Fabrique Écologique, *L'épargne au service de la transition écologique*, mai 2015

(65) *Ibid.*



Quelles réponses à ce double défi démocratique par les gouvernants ?

leurs placements. Ce label « transition énergétique », différent des labels « investissement socialement responsable – ISR » qui ont surtout pour vocation de « valoriser la RSE » des entreprises et non d’agir directement sur la transition énergétique, exigerait des objectifs, une liste des activités et des projets à financer, des méthodes reconnues pour vérifier l’adéquation des projets financés à ces objectifs, ainsi qu’un *reporting* transparent des impacts. Il pourrait s’appliquer à l’ensemble des instruments financiers existants (actions cotées et non cotées, obligations, fonds d’investissement dans des projets d’infrastructures, notamment dans les énergies renouvelables...).

Parmi ces projets à financer pourraient figurer des initiatives de l’Agence intergénérationnelle pour la transition écologique, par exemple financer la venue et la formation de 10.000 jeunes dans le secteur du bois ou des éco-industries.

En parallèle, la Fabrique Écologique préconise la mise en place d’un label « obligations vertes ». Ce marché d’obligations émises par des banques de développement, des collectivités territoriales ou des entreprises, qui précisent les projets « verts » sur lesquels vont être orientés les fonds récoltés, est en pleine évolution.

L’un des facteurs accélérateur pour mettre en place ce type d’épargne serait une fiscalité favorable à l’épargne verte des particuliers qui n’implique pas une augmentation de la dépense publique, mais se traduirait par un conditionnement des avantages fiscaux existants (assurance-vie, PEA) à une orientation significative de l’épargne vers la transition énergétique (via les produits labellisés).

Au-delà des difficultés pratiques liées à ce sujet complexe, il n’en demeure pas moins, qu’une promotion de l’ISR claire et transparente avec un fléchage clair et précis vers une agence utile au bien commun pourrait s’avérer une piste intéressante de financement.

3.3.3. Le grand emprunt ou les investissements d’avenir

À l’instar de ce que proposait l’avis du CESE d’avril 2013⁽⁶⁶⁾ sur le financement de la transition écologique et de l’initiative de prolongement du grand emprunt au service de l’investissement vert décidé par le gouvernement de Jean-Marc Ayrault en 2013, le chef de l’État a annoncé en

(66) Gael Virlouver (rapp), *Financer la transition écologique et énergétique*, Avis du Conseil économique, social et environnemental, septembre 2013.



Chapitre 3

mars 2015 qu'une troisième levée de fonds du Programme des investissements d'avenir (PIA) sera lancée pour prolonger l'effort de l'État en faveur de l'investissement. Louis Schweitzer, le commissaire général à l'investissement, a d'ores et déjà chiffré le montant de cet effort supplémentaire : 10 milliards d'euros. Cette troisième phase du grand emprunt/investissement d'avenir pourrait être dédiée au lancement de l'Agence à travers une nouvelle mission.

Les programmes du grand emprunt consacrés à la transition écologique

Mission « Écologie, développement et mobilité durables » (PIA 1)

Programme « Démonstrateurs et plateformes en énergies renouvelables et décarbonnées et chimie verte »	Opérateur
Démonstrateurs énergies renouvelables	ADEME
Tri et valorisation des déchets	ADEME
Programme « Transport et urbanisme durables »	
Ville de demain	CDC
Programme « Véhicule du futur »	
Recherche dans le domaine des transports	CDC

Mission « Écologie, développement et mobilité durables » (PIA 2)

Programme « Innovation pour la transition écologique et énergétique »	
Démonstrateurs de la transition écologique et énergétique	ADEME
Démonstrateurs de la transition écologique et énergétique	ADEME
Programme « Ville et territoires durables »	
Ville durable	ANRU
Projets territoriaux intégrés pour la transition énergétique	CDC
Programme « Projets industriels pour la transition écologique et énergétique »	
Usine sobre : prêts verts	BPI
Projets industriels d'avenir pour la transition énergétique	BPI

Source : wikipedia

La nouvelle phase du grand emprunt pourrait ainsi ajouter une nouvelle « mission » qui présiderait au lancement de l'Agence intergénérationnelle. Une telle initiative n'aurait aucun mal à s'inscrire dans les investissements puisqu'elle concerne la jeunesse et l'écologie.

3.3.4. Et les fonds européens ?

D'une manière plus large, l'Agence pourrait également prétendre aux fonds européens. En effet, la Commission européenne a adopté, en août



Quelles réponses à ce double défi démocratique par les gouvernants ?

2014 un accord de partenariat avec la France sur la mobilisation des Fonds structurels et d'investissement européens. Pour la période 2014-2020, l'UE va ainsi octroyer 15,9 milliards d'euros pour la politique de cohésion (Féder et FSE) et 11,4 milliards d'euros pour le développement rural (Feader).

L'accord de partenariat gravite autour du défi qui consiste à « *restaurer la compétitivité de l'économie et à augmenter le nombre d'emplois de haute qualité, tout en garantissant simultanément la durabilité environnementale et en visant l'inclusion sociale et territoriale* » conformément à la stratégie UE 2020. Pour la première fois, les régions sont chargées de la mise en œuvre de ces Fonds (rappelons que les régions seraient aussi représentées au sein du CA de l'Agence).

Ainsi, 2 Mds€ permettront de soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs en finançant des actions dans le bâtiment, le transport, l'énergie ou encore l'agriculture.

Si les fonds européens ne peuvent financer une Agence nationale, ils peuvent soutenir les initiatives de formation et de mise en relation avec les forces vives des territoires de cette agence.

Par ailleurs, des initiatives de l'Agence pourraient s'inscrire dans le fameux plan Juncker. Pour rappel c'est un plan d'investissement lancé par le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, de 315 milliards d'euros, financé partiellement par la Banque européenne d'investissement (BEI) et par seulement 21 milliards d'argent public. Ce plan d'investissement sera en partie tourné vers des projets favorisant la transition énergétique.

Ce plan n'est néanmoins pas exempt de critiques, comme celles de la Confédération européenne des syndicats (CES) :

« *La CES s'inquiète de l'ampleur insuffisante du plan d'investissement de la Commission eu égard aux besoins. En effet, au cours des dernières années, le déficit d'investissement dans l'UE a varié entre 280 milliards d'euros et 515 milliards d'euros au pire moment de la crise. Il est par conséquent difficile d'imaginer qu'un investissement de 315 milliards sur trois ans puisse être suffisant pour entraîner un virage à 180 degrés de l'économie européenne.* »

L'organisation internationale du travail (OIT) a aussi pointé cette faiblesse dans un rapport rendu public fin 2014⁽⁶⁷⁾. Dans ce rapport, l'OIT estime que le plan d'investissement de 315 milliards d'euros de la Commission

(67) Rapport OIT, *Une stratégie d'investissement orientée vers l'emploi pour l'Europe*, OIT, Genève, janvier 2015.



Chapitre 3

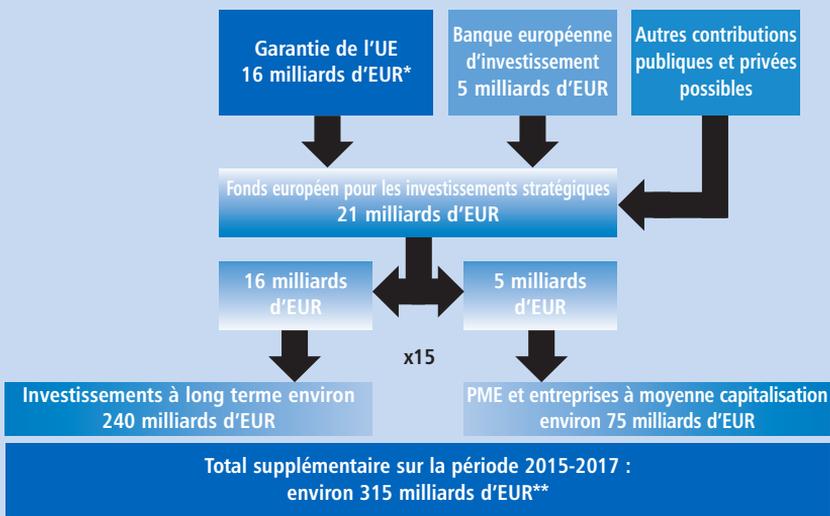
européenne pourrait créer quelque 1,8 million d'emplois au cours des 3 prochaines années.

Toujours selon l'OIT, 200.000 emplois supplémentaires pourraient être créés si l'investissement était réparti en tenant compte des niveaux de chômage et 126.000 autres si 15 (des 315) milliards d'euros étaient consacrés au « développement des compétences et à la formation ».

C'est dans cette perspective qu'un plan « Juncker Plus » (pour reprendre l'expression du ministre de l'Économie français Emmanuel Macron), que l'Agence intergénérationnelle pourrait trouver un financement européen pour sa mise en place, un financement plus large qu'avec le FEDER.

Schéma du plan Juncker

Un nouveau Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS)



* 50 % de la garantie = 8 milliards d'EUR provenant du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (3,3), du programme Horizon 2020 (2,7) et des marges budgétaires (2)

** Montant net des contributions initiales de l'UE utilisées comme garanties : 307 milliards d'EUR

Source : euractiv

Nous avons donc vu que les sources de financement de l'Agence nationale opératoire intergénérationnelle pour la transition écologique pourraient être diverses à la seule condition d'en avoir la volonté et que l'ensemble des acteurs : État, partenaires sociaux, branches, filières, école, territoires, Union européenne soient mobilisés.







CONCLUSION



Conclusion

Ainsi au fil de ces pages, nous avons constaté que le défi de la jeunesse et celui de la transition écologique ne vont pas l'un sans l'autre. « *Pas d'emplois sur une planète morte* » comme l'écrit la secrétaire générale de la Confédération Syndicale Internationale.

Cette transition peut être une chance pour les jeunes, à la seule condition que l'ensemble des acteurs se mette autour d'une table et fasse preuve de volonté.

L'actuel Président de la République a pour l'instant « manqué » son rendez-vous avec la jeunesse, l'idée d'agence nationale opératoire et intergénérationnelle pour la transition écologique lui permettrait peut-être de renouer avec un certain élan et la promesse qui était la sienne.

Avec la France accueillant le sommet climat en cette fin d'année 2015 (COP 21), la question de la transition écologique sera plus que jamais d'actualité. En effet, comme l'écrit Emmanuel Druon dans son ouvrage *Le syndrome du Poisson Lune*⁽⁶⁸⁾, nos sociétés sont semblables à cet organisme vivant qui croît sans discontinuer, jusqu'à la mort. Le syndrome du Poisson Lune est cette logique qui anime nos sociétés, fondée sur la croissance sans limite.

(68) Emmanuel Druon, *Le syndrome du Poisson Lune*, Actes Sud, Arles, 2015.

Conclusion

La sphère de la marchandisation et de la croissance ne peut s'étendre à chaque activité humaine ou à chaque parcelle de la planète ; et la doctrine sociale de l'Église a offert une formidable parade à cette prédation avec les Biens communs, appelés depuis « Communs ».

Le syndicalisme issu du modèle fordiste devrait réinterroger ce paradigme de la croissance. Certains experts audacieux comme Brian Obach avancent même que le syndicalisme de demain devrait freiner ce que Allain Schnaiberg appelle « l'engrenage de la production »^[69] :

« Tout en contribuant, à certains égards, à l'accélération de l'engrenage, le rôle du travail a simultanément été de ralentir, ce que l'on peut examiner selon quatre modalités. Tout d'abord, que ce soit sur le lieu de travail ou à la table des négociations, les syndicats freinent régulièrement la production en demandant davantage de règles encadrant le travail et limitant son efficacité, et en s'opposant à l'automatisation. Deuxièmement au niveau de la politique gouvernementale, les syndicats ont souvent favorisé l'affectation des ressources vers des programmes sociaux qui ne participent pas directement à l'expansion économique. Troisièmement, les syndicats ont sans cesse plaidé pour une réduction du temps de travail, soit une revendication qui participe d'une idéologie anti-hégémonique plus large. Enfin, les syndicats ont, en diverses occasions, défendu la protection de l'environnement, généralement en lien avec la santé et la sécurité au travail, mais parfois aussi au nom de la santé de la communauté ou même pour le bien de l'environnement. »^[70].

Ainsi le syndicat américain de l'AFL-CIO s'est rapproché ces dernières années du mouvement écologiste notamment au sein de la Blue Green Alliance, la dialectique « environnement = destruction d'emplois » semble être à bout de souffle auprès du monde du travail américain. La protection de l'environnement est bel et bien génératrice d'emplois, y compris dans les secteurs industriels, c'est ce que nous avons démontré tout au long de cette étude. Le syndicalisme français doit faire son *aggiornamento* en la matière.

Enfin, lorsqu'on parle de la jeunesse, on parle éducation. Une fois encore, l'étude a pointé un véritable décalage entre les offres de formation en « développement durable » et les métiers réels de ce secteur : masters pléthoriques et flous, formation BAC+2 et apprentissage pas assez valorisés...

[69] En anglais treadmill of production, le terme treadmill renvoie à plusieurs métaphores suggérant un processus d'emballage permanent comme celui du tapis roulant.

[70] Brian Obach, « Un nouveau syndicalisme: ralentir l'engrenage de la production », Revue *Mouvements* n°80, Hiver 2014, p 119-132.

Ces éléments posent aussi la question de l'éducation à l'environnement de nos jeunes. En effet pour choisir la bonne filière, il faut être bien sensibilisé à l'environnement : une éducation environnementale devait afficher la priorité accordée à la personne.

L'éducation dans l'environnement « *correspond à une stratégie pédagogique : il s'agit d'apprendre au contact de l'environnement, soit par le milieu extérieur à l'école ou par le contexte biophysique ou social dans lequel on vit.* » Dans l'éducation par l'environnement, assez proche, « *l'environnement est à la fois milieu d'apprentissage et ressource pédagogique.* » (L.Sauvé, 1994). L'objectif, centré sur la personne, est de mettre en relation le participant avec l'environnement. L'environnement, ainsi côtoyé de près, permet d'apprendre sur soi, favorise l'émergence de valeurs et de capacités, amène à se situer par rapport à l'Autre (humains et autres êtres vivants). Cette méthode est ainsi souvent à l'œuvre dans l'enseignement agricole qui diffère de l'enseignement général et technologique.

L'avenir n'attend pas : gouvernants, partenaires sociaux, territoires ont une double responsabilité vis-à-vis de la jeunesse et vis-à-vis de la biosphère, l'Agence nationale opératoire intergénérationnelle pour la transition écologique nous permettrait enfin d'honorer cette dette que nous avons contracté et laisser une planète dans un état meilleur qu'espéré car le désespoir en politique est souvent une sottise absolue.





ANNEXES



“Les transitions écologique et énergétique”,
in *Dans un monde en bouleversement,
construisons un nouveau contrat social*,
Groupe Prospective CFTC,
octobre 2015 (pp.25-28)

1) Agir localement : l’impact de la troisième révolution industrielle (TRI) et du changement climatique sur le syndicalisme de terrain

A) Les transitions écologique et énergétique

C’est désormais une cause entendue, les mesures prises pour lutter contre le changement climatique auront des répercussions sur l’emploi et les conditions de travail.

La CFTC, l’ensemble de ses structures et tous ses militants auront donc un rôle à jouer dans les entreprises en faveur de l’accompagnement des salariés qui verront leur métier évoluer, voire carrément disparaître, pour favoriser les adaptations, notamment via la formation professionnelle. Elles devront également être capables de peser sur les orientations stratégiques des entreprises pour anticiper ces changements.

Lors de la dernière conférence environnementale, la CFTC a plaidé pour la prise « *en compte, au travers du dialogue social dans les entreprises et fédérations professionnelles, [des] enjeux du changement climatique et de la préservation des ressources naturelles* » et l'extension « *aux enjeux environnementaux et climatiques [du] périmètre des instances représentatives des personnels* »^[1], reprenant ainsi une revendication déjà inscrite dans le rapport programme adopté par le congrès confédéral de Dijon en 1999^[2].

Concrètement, cela peut aller d'une transformation profonde des modes de production et de consommation à la mise en place d'une politique de tri des déchets, en passant par la promotion de l'isolation thermique des locaux...

La lutte contre le changement climatique peut être riche en emplois. Selon une étude du Commissariat général au développement durable rendue publique en avril 2015^[3], la valeur ajoutée de ce qu'il est désormais convenu d'appeler l'économie verte s'élevait à 31,5 milliards en 2013, soit une augmentation de 1,8 % en un an, contre 1 % pour le reste de l'économie. Entre 2004 et 2013, la valeur ajoutée par l'économie verte a progressé de plus de 50 %, contre à peine plus de 20 % pour l'ensemble de l'économie. En termes d'emplois, l'économie verte est tout aussi prometteuse : 442.400 personnes en équivalent temps plein (ETP) exerçaient une activité liée à l'environnement en 2013, en progression de 30 % depuis 2004, alors que, sur la même période, on constate une stagnation de l'emploi pour l'ensemble de l'économie. Les secteurs les plus porteurs sont les énergies renouvelables (quoiqu'en légère diminution ces deux dernières années), le traitement des sols et des eaux, ainsi que l'agriculture biologique et le BTP.

Quant aux années à venir, un consensus semble se dégager pour reconnaître que l'économie verte permettra de créer de l'ordre de 600.000 emplois à l'horizon 2030 (un peu plus de 200.000 en 2020), soit entre 35 et 40.000 par an : insuffisant au regard des plus de trois millions de demandeurs d'emploi. Les experts affirment, également, que la transition écologique ne devrait pas faire émerger de nombreux nouveaux métiers, mais plus probablement permettre l'évolution des métiers existants et des métiers traditionnels.

Cependant, ces chiffres ne nous disent rien sur la qualité de l'emploi, le type de contrat, le niveau des salaires... L'étude de l'Observatoire national

[1] Cf. la Feuille de route de la Conférence environnementale de 2014.

[2] Voir *Notre projet pour l'action : au cœur de l'entreprise, acteurs et partenaires*, adopté au congrès confédéral de novembre 1999.

[3] « Les éco-activités et l'emploi environnemental en 2013 », in CGDD, *Chiffres et statistiques* n° 632 d'avril 2015.

des emplois et métiers de l'économie verte publiée par le Commissariat général au développement durable en août 2014 révèle, en revanche, que le marché de l'emploi de l'économie verte comprend une majorité de CDD, de forts taux de rotations, des emplois peu qualifiés et à faible valeur ajoutée.

La CFTC considère que le passage à une économie moins avide en carbone doit offrir l'occasion de réfléchir non seulement aux perspectives d'emplois, mais aussi à la place du travail dans notre société, à l'évolution des rapports sociaux et à une nouvelle approche de la croissance. L'économie circulaire, qui repose sur quatre piliers (une conception durable, une autre manière de consommer, davantage tournée vers l'achat d'un service et d'une fonction que vers l'achat d'un produit, la réparation et le recyclage), constitue une piste à creuser, notamment parce qu'elle est source de créations d'emplois.

Pour la CFTC, contrairement à ce qu'affirment certains discours, l'industrie ne tend pas à disparaître : l'industrie manufacturière et les services hautement qualifiés sont intrinsèquement liés. Ces mêmes services à forte valeur ajoutée créent d'autres services, nécessaires à la cohésion sociale. La CFTC revendique une nouvelle ambition européenne pour l'industrie basée sur un budget européen. L'Union européenne, malgré ses déclarations, ne se donne pas les moyens d'une politique industrielle ambitieuse tournée vers l'économie du bas carbone, l'économie circulaire, la robotique et le numérique⁽⁴⁾.

En revanche, si le verdissement de l'économie doit conduire comme dans certains secteurs, en Allemagne, à une régression sociale, nous aurons raté le coche. Outre-Rhin, en effet, le secteur de la construction d'éoliennes est dépourvu de convention collective et de représentation syndicale. La transition écologique doit nous permettre de passer à une économie au service de l'homme.

Pour la CFTC, la dimension environnementale, au même titre que la dimension sociale, fait partie intégrante de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). La CFTC défend une conception de la RSE qui va au-delà de la seule philanthropie ou de l'affichage. Les entreprises ont le devoir de respecter non seulement l'homme et l'environnement dans leur sphère d'activité, mais aussi les législations financières et fiscales ; leur responsabilité est, certes, engagée dans leur cœur de métier, mais également dans les impacts liés à son activité. Les considérations

(4) Cf. l'article de Pierre Defraigne, « L'industrie européenne à l'heure des choix », dans *Projet* n° 339, repris en annexe de la présente étude. L'auteur montre qu'un appui massif à l'innovation et à l'économie circulaire, à l'échelon européen peut permettre d'endiguer l'industrialisation et de relancer la prospérité européenne.

économiques ne sauraient aller à l'encontre du respect de la dignité de la personne humaine. Dans le groupe de travail de la plateforme sur la RSE, les participants ont constamment buté sur la nécessité de démontrer que les mesures prises dans le cadre de la RSE n'étaient pas contraires à la compétitivité des entreprises. Pour la CFTC, la première question à se poser ne concerne pas la compatibilité d'une mesure favorable à la RSE avec la compétitivité des entreprises, mais ce qui, dans l'activité économique, est contraire aux droits humains fondamentaux, aux normes sociales internationales ou à la lutte contre les effets du changement climatique⁽⁵⁾.

Par ailleurs, 5,1 millions de ménages, soient 11,5 millions de personnes (un Français sur cinq) étaient en situation de précarité énergétique. Selon la loi du 12 juillet 2010, « *est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat* »⁽⁶⁾. Une précarité souvent associée à une précarité de l'emploi. Si des initiatives de grande ampleur sont nécessaires, comme les conférences de l'ONU sur le climat, les conférences environnementales, la loi sur la transition énergétique, il faut savoir que, partout déjà, des initiatives individuelles ou collectives émergent que l'on doit à des collectivités territoriales ou des structures professionnelles, à des associations ou des syndicats, à des entreprises privées ou des services publics, mais aussi à de simples citoyens...

Les structures locales de la CFTC et leurs militants doivent être porteurs d'initiatives en la matière, participer à des partenariats, être à l'écoute de ce qui se fait, mettre en relation et faire dialoguer des acteurs cloisonnés.

Les instances représentatives du personnel, de par leurs missions, seraient l'instrument adéquat de cette transition écologique et technologique.

Si certains secteurs d'activité sont directement concernés par la transition énergétique et écologique – on pense évidemment à l'énergie, aux transports, au bâtiment et travaux publics – l'impact ne sera pas négligeable sur l'ensemble de l'économie : l'agriculture, le commerce, la métallurgie, la banque, l'enseignement, le traitement des déchets, sans oublier les fonctions publiques ou encore la recherche.

(5) Cf. l'interview de Cécile Renouard et Geoffroy de Vienne parue dans le n° 189 de *La Vie à défendre* et reprise en annexe de la présente étude.

(6) Sur la précarité énergétique, on peut se reporter au n° 344 de la revue *Projet*, « *Aura-t-on l'énergie d'une transition juste ?* » et à l'article d'Emmanuel Combet, « *La transition énergétique comme solution* », paru dans *Projet* n° 334 et repris en annexe de la présente étude.

Les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU

*« Les dirigeants mondiaux ont, cette année, l'occasion de remettre le monde sur la voie d'un développement inclusif, durable et résilient » -
Helen Clark, Administrateur du PNUD, janvier 2015.*

Au Sommet sur le développement durable le 25 Septembre 2015, les États membres de l'ONU ont adopté un nouveau programme de développement durable, qui comprend un ensemble de 17 objectifs mondiaux pour mettre fin à la pauvreté, lutte contre les inégalités et l'injustice, et faire face au changement climatique d'ici à 2030.

Le nouveau programme se base sur les 8 objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) adoptés en 2000. En 2015, des progrès énormes ont été réalisés vers la réalisation de ces objectifs, ce qui témoigne de la valeur d'un programme unificateur étayé par des objectifs et des cibles. Cependant, malgré ces progrès, la pauvreté accable encore trop de personnes.

Les Objectifs de développement durable permettront d'achever la tâche commencée avec les OMD et ne laisseront personne à la traîne.

Quel est le rôle du PNUD ?

Le PNUD peut appuyer et appuie déjà les pays de diverses manières, par l'intermédiaire d'une approche en trois volets :

- Intégration
- Accélération
- Appui stratégique

Ainsi, nous fournissons un appui aux gouvernements pour qu'ils prennent en compte le nouveau programme mondial dans leurs plans et politiques de développement nationaux. Cette activité est actuellement menée dans de nombreux pays, à la demande des pays ; nous aidons les pays à accélérer les progrès à accomplir au regard des cibles définies dans les ODD. À cet effet, nous mettons à profit la vaste expérience que nous avons acquise au cours des cinq dernières années avec le Cadre d'accélération des OMD, et nous mettons à la disposition des gouvernements le savoir-faire stratégique des Nations Unies en matière de développement durable et de gouvernance à tous les stades de mise en œuvre.

De manière collective, l'ensemble des partenaires peut appuyer la communication de ce nouveau programme, en renforçant les partenariats pour la mise en œuvre et en palliant les lacunes en ce qui concerne les données disponibles à des fins de suivi et d'examen. En sa qualité de coprésident du Groupe de travail sur le développement durable du Groupe des Nations Unies pour le développement, le PNUD coordonnera la préparation des lignes directrices pour les rapports nationaux sur les ODD qui sont pertinentes et appropriées pour les pays dans lesquels nous intervenons.

Le PNUD est fortement mobilisé en faveur de tous les processus de mise en place des ODD. Les orientations et les outils en cours d'élaboration seront communiqués dès qu'ils seront disponibles. De même, nous mettons à profit notre vaste expérience en matière de programmation pour aider les pays à mettre en œuvre leurs efforts au plan national en vue de la réalisation des ODD.

Justice climatique : il n’y a pas d’emploi sur une planète morte - Rapport “Nouveaux fronts” de la CSI, mars 2015

Introduction

Il n’y a pas d’emploi sur une planète morte !

L’action climatique est une question syndicale. Nous avons un rôle essentiel à jouer : il nous faut protéger les emplois dans les industries et sur les lieux de travail actuels en exigeant une transformation industrielle, organiser les travailleurs occupés à des emplois de qualité qui se créeront dans l’économie écologique naissante et lutter en faveur de mesures de transition juste qui veilleront à ce que personne ne soit laissé pour compte.

Nous devons nous mobiliser et exiger que nos dirigeants respectent les engagements qui permettront de parvenir à un accord mondial solide sur le changement climatique cette année à Paris. Si nous voulons inverser la tendance actuelle, les gouvernements ne peuvent pas continuer de se laisser intimider par des intérêts partisans et par les pressions des entreprises tentant de protéger un système faussé.

C'est scientifiquement prouvé

Nous savons que la science est sans équivoque. En l'absence de mesures urgentes et ambitieuses, la température augmentera au moins de 4 °C durant ce siècle⁽¹⁾ et des changements irréversibles affecteront notre climat⁽²⁾.

Les économistes s'en sont mêlés⁽³⁾ et ont grandement revu à la hausse les estimations des dommages financiers que le réchauffement climatique causera à la planète.

La population mondiale veut que ses dirigeants s'occupent de la pollution responsable du changement climatique. Selon le Sondage d'opinion mondial de la CSI, 73 % des personnes interrogées désirent que leur gouvernement agisse davantage pour limiter la pollution à l'origine du changement climatique⁽⁴⁾.

En 2015, les gouvernements ont la possibilité de choisir la voie vers un avenir à zéro émission de carbone.

Nous avons une vraie occasion de limiter la hausse de température à 2 °C, ou moins, mais si nous n'agissons pas, cette chance s'évanouira.

Nous manquons de temps

Les catastrophes climatiques et les phénomènes climatiques extrêmes, comme les cyclones, les inondations, les sécheresses, les incendies, la fonte

(1) www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml GIEC, Changements climatiques 2014, Rapport de synthèse www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/syr/SYR_AR5_LONGERREPORT_Corr2.pdf

www.ipcc.ch/report/ar5/syr/index_fr.shtml

GIEC, Changements climatiques 2014 : Atténuation du changement climatique

www.ipcc.ch/report/ar5/wg3/index_fr.shtml

GIEC, Changements climatiques 2014: Conséquences, adaptation et vulnérabilité

www.ipcc.ch/report/ar5/wg2/index_fr.shtml

GIEC, Changements climatiques 2013: les éléments scientifiques www.ipcc.ch/report/ar5/wg1/index_fr.shtml

(2) Banque mondiale, 2014. Confronting the new climate normal

www.wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2014/11/20/000406484_20141120090713/Rendered/PDF/927040v20WP0000u10Report000English.pdf

Banque mondiale, 2013 *Turn Down the Heat : Climate Extremes, Regional Impacts, and the Case for Resilience*, www.wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2013/06/14/000445729_20130614145941/Rendered/PDF/784240WP0Full00D0CONF0to0June19090L.pdf

Banque mondiale, 2012 *Turn Down the Heat : Why a 4 °C Warmer World Must be Avoided* http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2012/12/20/000356161_20121220072749/Rendered/PDF/NonAsciiFileName0.pdf

(3) www.independent.co.uk/environment/climate-change/climate-change-will-cost-world-far-more-than-estimated-9539147.html

(4) Sondage d'opinion mondial 2014 de la CSI www.ituc-csi.org/sondage-d-opinion-mondial-2014-de?lang=fr

des glaciers, les variations saisonnières, les menaces pour l'agriculture, etc. sont en hausse et touchent désormais les travailleurs et les travailleuses.

Emplois perdus

Aux États-Unis, 150.000 travailleurs ont été déplacés et d'une façon générale, 11.000 personnes ont perdu leur emploi rien que dans le New Jersey en 2012 à cause de l'ouragan Sandy.^[5]

En 2007, au Bangladesh, le cyclone Sidr a perturbé le bon fonctionnement de plusieurs milliers de petites entreprises et a été fatal à 567.000 emplois.^[6]

En décembre 2014, le typhon Haggupit a touché les Philippines de plein fouet, endommageant ou déplaçant les sources de revenus de 800.000 personnes en une nuit.^[7]

Pourtant, dans les 15 prochaines années, nous devons faire face à des conséquences universelles bien plus importantes qui détruiront davantage de communautés et d'emplois. Ce désordre provoquera une fragilisation sociale et économique bien plus forte que ce à quoi nous avons assisté jusqu'à présent.

Concept clé #1 Transformation industrielle

— Un droit des travailleurs de savoir

Selon les études scientifiques, nous devons stabiliser de toute urgence les émissions de carbone à 44 gigatonnes. Si nous agissons comme si de rien n'était, les émissions atteindront 59 gigatonnes d'ici 2020. Cela n'a pas de sens. Tous nos secteurs économiques doivent changer. Nous demandons à participer à la transformation industrielle nécessaire qui sera rendue possible grâce à des investissements durables et à un accès universel aux technologies de pointe. **Les travailleurs ont le droit de savoir comment leurs employeurs parviendront à un avenir à zéro émission de carbone.**

Concept clé #2 Une transition juste

— Un enjeu pour notre avenir

Nous avons joué notre rôle lors des négociations au sein des Nations Unies et avons obtenu des engagements en faveur d'une « transition juste ». **Les travailleurs doivent être acteurs de leur avenir** grâce au dialogue, aux consultations et aux négociations collectives. Nous voulons voir s'opérer cette transition sur le terrain, notamment grâce à des investissements dans de nouveaux emplois verts, à des qualifications, à la protection des revenus et à la mise en oeuvre d'autres mesures nécessaires, assorties d'un financement adéquat pour transformer les économies locales et obtenir des aides pour les pays les plus pauvres et les plus vulnérables.

[5] Ministère du Commerce des États-Unis, 2013, http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_observers/application/pdf/international_labour_organization_%28ilo%29_to_the_adp.pdf

[6] http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_observers/application/pdf/international_labour_organization_%28ilo%29_to_the_adp.pdf

[7] http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_observers/application/pdf/international_labour_organization_%28ilo%29_to_the_adp.pdf

Nous disposons d'une politique

La CSI veut que les gouvernements du monde entier décident d'une action climatique et nous donnent une vraie chance de limiter la hausse de température à 2 °C.

L'enjeu de la transformation industrielle représente à la fois une obligation et une occasion pour les syndicats de réclamer un dialogue, d'organiser, de négocier des changements dans la façon de travailler et d'acquérir les compétences indispensables, et de prendre la tête de cette évolution.

À la croisée de chemins – Occasions mondiales

L'année 2014 a été la plus chaude jamais enregistrée

La NASA, 2014 a été l'année la plus chaude depuis 134 ans. Pendant presque 30 ans – 358 mois consécutifs –, les températures mondiales combinées des océans et des terres ont été supérieures aux moyennes.⁽⁸⁾

Le climat est à l'origine de problème de santé dont les coûts se monteraient à 14 milliards de dollars US

Aux États-Unis, on estime à 14 milliards de dollars US les frais de santé liés à six événements dus au changement climatique ces dix dernières années : ils ont en effet donné lieu à 21.000 visites aux urgences, ont causé environ 1.700 décès et sont à l'origine de 9.000 hospitalisations.⁽⁹⁾

Recettes d'exportation

D'ici 2080, entre 65 et 100 % des terres actuellement cultivées pour la production de café ne pourront plus être exploitées. Rien qu'en Ouganda, les exportations de café représentent près de 30 % des recettes en devises.⁽¹⁰⁾⁽¹¹⁾

La réduction des émissions s'autofinance

Des chercheurs du MIT se sont penchés sur trois politiques parvenant aux mêmes réductions aux États-Unis et en ont conclu que les économies réalisées au niveau des dépenses de santé et dans d'autres domaines liés aux maladies pouvaient être importantes, voire, dans certains cas, plus de dix fois supérieures aux coûts de la mise en oeuvre de la politique.⁽¹²⁾

Nous exigeons une transition juste

Cette transformation doit s'accompagner de mesures de transition juste. Nous avons joué notre rôle lors des négociations au sein des Nations Unies,

[8] <http://climatenexus.org/2014-putting-hottest-year-ever-perspective>

[9] www.mailman.columbia.edu/news/groundbreaking-study-quantifies-health-costs-climate-change-relateddisasters-us

<http://www.nrdc.org/health/accountingforcosts/files/accountingcosts.pdf>

[10] <http://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0047981>

www.oxfam.de/sites/www.oxfam.de/files/rr-impact-climate-change-coffee-uganda-030413-en.pdf

[11] www.climasphere.org/#!article/Hungry-Planet-Climate-change-and-food-security

[12] http://globalchange.mit.edu/news-events/news/news_id/402#.VOHq3fnF9yx

et nous nous sommes battus pour obtenir des engagements. Il faut désormais qu'ils deviennent réels et qu'ils soient inclus dans l'accord de Paris de décembre 2015.

Cela implique que les communautés et les travailleurs qui dépendent du carbone ne doivent pas être obligés de supporter les coûts du changement. Nous allons nous battre pour que cette transition soit correctement financée et pour que les nations les plus pauvres et les plus vulnérables puissent faire face aux conséquences du changement climatique.

Premier numéro d'une série de trois dossiers Nouveaux Fronts sur la justice climatique en 2015, le présent document détaille les étapes avant la 21^e session de la Conférence des parties (COP21) de Paris, de même que les transformations industrielles et les mesures de transition juste requises pour changer nos économies.

Le prochain dossier examinera les engagements des pays présentés à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en prévision des négociations de Paris, et les financements et investissements nécessaires pour transformer nos économies et garantir l'emploi.

En 2015, le mouvement syndical international a la possibilité d'avancer sur trois fronts pour défendre l'emploi et la planète :

- un accord mondial ferme sur les négociations climatiques de Paris qui ouvre la voie à des créations d'emplois et une hausse des investissements, et évite la survenue de catastrophes climatiques au sein de nos communautés ;
- des contributions et des engagements nationaux de la part des gouvernements dont nous pourrions exiger plus d'ambition ;
- des actions climatiques sur les lieux de travail et au sein des industries avec le personnel et les syndicats grâce au dialogue, à la consultation et à la négociation collective.

Nous partageons le même avenir

Nous avons le droit de nous asseoir à la table des négociations, car nous agissons pour stabiliser le climat mondial en nous orientant vers un avenir à zéro émission de carbone.

2. C'est scientifiquement prouvé

La science est sans équivoque. Les changements que les émissions de carbone des humains causent à l'atmosphère mettent en péril les systèmes de régulation de la biosphère, probablement de façon irrévocable. Il convient d'y mettre un terme dès aujourd'hui en adoptant des décisions économiques, industrielles, sociales, environnementales et technologiques fermes.

Conséquences

Les émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation de la température mondiale de 0,8 °C depuis 1880 ont déjà eu de graves conséquences dans le monde entier où on a pu observer des changements des régimes climatiques. Des catastrophes naturelles se produisent avec de plus en plus d'intensité : en 2013, près de quatre millions de personnes ont dû être déplacées et 16 millions d'habitants ont été touchés par le typhon Haiyan aux Philippines ; en 2014, 6.000 personnes ont été tuées par la mousson indienne ; et la même année, deux milliards de dollars US et des milliers d'emplois ont été perdus à cause de la sécheresse en Californie.

Limiter la hausse de la température à 2 °C

S'appuyant sur des évaluations des scientifiques, les décideurs politiques sont convenus de limiter la hausse moyenne de la température à 2 °C par rapport à l'époque préindustrielle. Ce seuil suscite des controverses puisqu'il implique toujours des dommages irréversibles aux écosystèmes et aux sociétés.

Les petits états insulaires en développement et les pays africains sont les premiers exposés au danger. Pour les protéger, il serait plus sûr de limiter la hausse de la température à 1,5 °C. Afin d'y parvenir, il convient de réduire les concentrations de gaz à effet de serre à 350 parties par million (ppm). Toutefois, l'étude la plus récente suggère que nous avons déjà presque atteint le seuil de 400 ppm en 2015⁽¹³⁾, ce qui signifie que la hausse de 1,5 °C est déjà irréversible pour le système atmosphérique planétaire.

(13) <http://co2now.org/current-co2/co2-now/>

Qu'implique une hausse de 2 °C ?

La fonte des glaciers mettra en péril des villes andines et 90 % des glaciers andins seront perdus. Les écosystèmes coralliens seront réduits de 10 % par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle et

une hausse de 1,5 à 2 °C pourrait diminuer les rendements agricoles de près de 30 % au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Le pire est qu'une hausse de 2 °C, aussi catastrophique puisse elle être, n'est pas le scénario actuellement envisagé par les politiques. À moins de la mise en place de mesures ambitieuses, les tendances actuelles nous mèneront à une hausse moyenne de 4 °C, voire plus, d'ici 2100.

Qu'implique une hausse de 4 °C ?

Une hausse moyenne de 4 °C signifie une hausse de 10 °C dans l'Arctique, de plus de 6 °C dans la région méditerranéenne et aux États-Unis, et de près de 7 °C dans certaines régions africaine et de l'Amazonie.

Elle implique la fonte de la calotte glaciaire du Groenland et une augmentation de 0,5 à un mètre du niveau des océans d'ici 2100, et une hausse encore supérieure dans les siècles à suivre. Sous de

basses latitudes, comme dans des zones vulnérables de l'Océan indien, cette hausse du niveau des mers sera plus importante qu'au niveau mondial. Nombre de villes côtières seront complètement inondées, la fréquence de forts cyclones tropicaux augmentera de 80 % et les précipitations diminueront de 60 % en Asie centrale et en Afrique du Nord.

Malawi – Pas d'emplois sous l'eau

Le changement climatique provoque davantage de phénomènes météorologiques extrêmes partout dans le monde. Les inondations peuvent avoir des effets désastreux, elles peuvent détruire des maisons, ruiner des vies et pour les travailleuses et les travailleurs, elles signifient souvent de devoir passer par des moments difficiles pour se reconstruire ensuite.

Toutefois, le changement climatique n'est pas la seule cause des inondations, d'autres activités humaines non réfléchies jouent également un rôle. Pourtant, si de fortes tempêtes de pluie s'abattent sur une région à cause du changement climatique, il y aura simplement plus d'eau et les inondations catastrophiques deviendront des phénomènes réguliers.

Au Malawi, les effets du changement climatique se manifestent de différentes façons, qu'il s'agisse de fortes précipitations, de variations de la pluviométrie, d'inondations, de sécheresses ou encore de vagues de sécheresse. Le dernier épisode, qui a conduit au déplacement de plus de 100.000 personnes, confirme cette triste tendance.

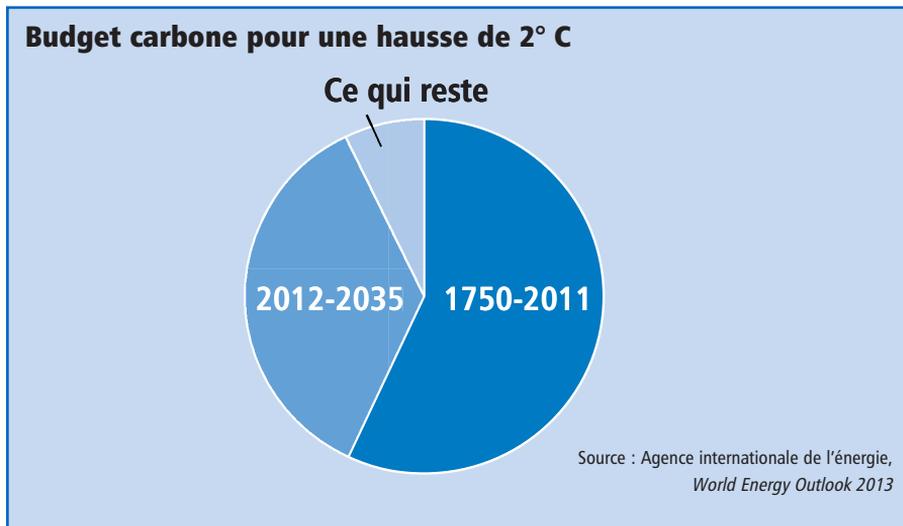
« Ce sont d'abord les plus pauvres de nos communautés qui subissent les effets dévastateurs. Nous ne subissons pas uniquement des pertes humaines et matérielles dans les zones inondées : même quand la pluie cesse, les travailleurs ne peuvent rejoindre leur lieu de travail ou leur entreprise ferme, les privant de revenus et les plongeant un peu plus dans la pauvreté ». Pontius Elijah Kalichero, Malawi.

Le budget carbone s'épuise

Malgré ces cris d'alarme, les actions menées jusqu'à présent pour éviter un changement climatique sont lentes. La communauté scientifique a donné aux gouvernements et à la société un nouvel outil pertinent : « le budget carbone ».

Sur des points importants, gouvernements et citoyens ont pris l'habitude de réfléchir en termes de budget qui précise ce qui est à disposition et ce qui peut être dépensé. Le budget carbone s'applique à l'humanité tout entière et doit perdurer aussi longtemps que les particules que nous émettons restent actives dans l'atmosphère.

Les derniers rapports publiés — *Cinquième Rapport d'évaluation du GIEC (AR5)*^[14], le rapport sur l'écart des émissions (Emissions Gap Report) du PNUE^[15] et les perspectives mondiales énergétiques (*Global Energy Outlook*) de l'AIE^[16] — ont adopté ce principe.



Le budget s'appuie sur une limite de 2 °C comme objectif de politique climatique. Par conséquent, il prévoit que le taux maximum de CO₂ présent

[14] www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml

[15] www.unep.org/publications/ebooks/emissionsgapreport2014/portals/50268/pdf/EGR2014_LOWRES.pdf

[16] PNUE, *The Emissions Gap Report* http://apps.unep.org/publications/index.php?option=com_pub&task=download&file=-The%20Emissions%20Gap%20Report%202014:%20a%20UNEP%20synthesis%20report-November%202014EGR_2014_Lowres.pdf

www.worldenergyoutlook.org/publications/weo-2014/

www.worldenergyoutlook.org/media/weowebite/2013/LondonNovember12.pdf

dans l'atmosphère pour contenir les hausses dans cette limite doit être de 3.670 gigatonnes de dioxyde de carbone (Gt CO₂).

Dans la situation actuelle, il ne nous reste que 1.000 Gt⁽¹⁷⁾.

Compte tenu du taux actuel d'émission, ce budget mondial de 1.000 Gt durera 20 ou 30 ans. Si nous ne diminuons pas notre taux d'émissions de carbone, il sera très vite épuisé, avant la fin de la vie de nombreuses personnes actuellement vivantes.

Le changement climatique n'est plus uniquement un problème pour les générations futures, le climat est un enjeu pour la génération actuelle.

Pérou – La fonte des glaciers menace l'approvisionnement en eau, en énergie et en nourriture

Les glaciers sont d'anciennes rivières de neige compressée qui cheminent dans le paysage, façonnant la surface de la planète. Ils constituent les plus grands réservoirs d'eau fraîche de la terre et, mis bout à bout, ils couvrent une zone de la taille de l'Amérique du Sud. Ces dernières décennies, les glaciers ont commencé à fondre à un rythme qui ne peut pas être expliqué par des tendances historiques. Des simulations prévoient qu'une augmentation de 4 °C de la température pourrait faire fondre presque tous les glaciers du monde.

La disparition constante et à grande échelle des glaciers au cours de ce siècle engendra des inondations, ainsi que des pénuries d'eau et de nourriture pour des millions de personnes. Le Pérou a déjà

perdu 22 % de ses glaciers et des projections indiquent qu'il pourrait en perdre jusqu'à 37 % d'ici 2030⁽¹⁸⁾.

« Dans la région d'Ancash, plus d'un million et demi d'habitants de la vallée de la rivière Santa dépendent des glaciers pour leur approvisionnement en eau, en énergie et en nourriture. Aujourd'hui, le changement climatique les menace : des phénomènes jadis exceptionnels, comme les glissements de terrain, les avalanches et les inondations, sont hélas devenus fréquents aujourd'hui. Que celles et ceux qui ne croient pas au changement climatique viennent au Pérou et le constatent de leurs propres yeux... ». Juan Pedro Chang, Pérou.

Neutralité carbone, une grande partie de la solution

Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), pour rester sous le seuil de 2 °C et faire une utilisation rationnelle du budget carbone qu'il nous reste, le monde doit devenir neutre en termes d'émissions de carbone⁽¹⁹⁾ pendant la seconde partie de ce siècle.

(17) PNUE, *The Emissions Gap Report 2014* www.unep.org/publications/ebooks/emissionsgapreport2014/

(18) Rapport du WWF, *Going, going, gone! Climate Change and Global Glacier Decline*, http://wwf.panda.org/about_our_earth/aboutcc/problems/impacts/glaciers/

(19) Neutralité carbone : les émissions anthropiques annuelles de dioxyde de carbone équivalent à zéro net à l'échelle mondiale. Cela signifie que certaines des émissions de dioxyde de carbone restantes pourraient être compensées par l'absorption de la même quantité de CO₂ (émissions négatives).

Dans le meilleur des cas, la neutralité carbone doit être atteinte quelque part entre 2055 et 2070. Mais, ce scénario ne tient compte que d'un seul gaz à effet de serre, le CO₂. Il faut que les émissions des autres gaz, comme le méthane, l'oxyde nitreux et les gaz fluorés, parviennent à zéro net d'ici la fin de ce siècle. Cela implique de résoudre des problèmes ardues comme les émissions de méthane issues de l'agriculture et de l'élevage, y compris celles provenant de la culture du riz et de la production de viande bovine⁽²⁰⁾.

Il ne s'agit plus de timidement et progressivement réduire les émissions, mais bien de poser les jalons d'un avenir sans carbone.

Les engagements des gouvernements ne sont pas à la hauteur

Les promesses actuelles des dirigeants pour la période allant jusqu'en 2020 prévoient de limiter la quantité de carbone dans l'atmosphère à 52-54 Gt de dioxyde de carbone.

Pourtant, les scientifiques ont montré que pour être efficaces, ces réductions doivent atteindre 44 gigatonnes de dioxyde de carbone en 2020.⁽²¹⁾

Fidji – La hausse du niveau des océans engendre une hausse du chômage

Les tendances actuelles des émissions, qui nous augmenteront très certainement les températures de plus de 2 °C, auront des effets catastrophiques dans de nombreux pays. Les zones côtières seront constamment inondées, notamment dans les petits états insulaires du Pacifique où les travailleurs risquent déjà de perdre leur foyer et devoir déménager.

« Nos îles rétrécissent, notre population doit démé-

nager et abandonner ses terres, sa culture et ses logements. Des Fidjiens qui vivaient de l'agriculture emménagent en ville et viennent grossir les rangs des chômeurs. Nous ne pouvons pas faire grande chose pour empêcher les émissions à l'origine du problème et pourtant, nous sommes les premiers à en subir les conséquences. Nous voulons garder nos terres et nos maisons, nos emplois et nos droits, nos familles et notre culture. » Agni Deo, Fidji.

En outre, les discussions actuelles, qui se concentrent sur les actions climatiques après 2020, pourraient encore accroître les délais. Les écarts évidents entre la responsabilité et la capacité d'agir, d'une part et les promesses actuelles, de l'autre, surtout dans le monde développé, doivent être soulignés et condamnés.

⁽²⁰⁾ PNUÉ, *The Emissions Gap Report 2014* www.unep.org/publications/ebooks/emissionsgapreport2014/

⁽²¹⁾ PNUÉ, *The Emissions Gap Report 2014* www.unep.org/publications/ebooks/emissionsgapreport2014/

Dans le cadre des préparatifs de la conférence de Paris sur le climat, les gouvernements présenteront des « contributions prévues déterminées au niveau national » à la CCNUCC. Ces engagements constitueront la base de leurs plans d'action climatique nationaux.

Les travailleurs et leurs syndicats ont ici un rôle important à jouer et veilleront à ce que les autorités intensifient considérablement leurs promesses et à ce qu'un dialogue social ait lieu afin de concevoir des plans industriels de décarbonisation qui comprennent des créations d'emplois.

Éviter une catastrophe

Il est toujours possible, actuellement et pour les quelques années à venir, d'éviter de dépasser la cible de 2 °C. Toutefois, d'ici quelques années, cette possibilité s'évanouira et notre chance de maintenir le réchauffement planétaire à une échelle gérable s'envolera.

Des solutions existent. Elles ont été testées et sont avantageuses pour l'économie, pour la santé et pour la création d'emplois. Elles comprennent des investissements massifs dans les technologies renouvelables et propres, des méthodes pour tirer le meilleur profit de l'efficacité énergétique, la transformation de l'agriculture et la protection des forêts.

L'inaction coûtera plus cher que l'action

La prévention du réchauffement climatique est l'option la moins onéreuse. En 2025, les effets du changement climatique pourraient coûter 150 milliards de dollars US par an aux pays en développement, soit le double des flux actuels de l'aide publique au développement^[22]. La transition vers des énergies propres est en cours. Il revient désormais aux gouvernements d'accélérer la transition pour préserver la zone de sécurité climatique de la planète et de veiller à ce que ce changement s'opère équitablement.

La seule façon d'agir pour les gouvernements responsables est de conserver l'objectif de limiter les émissions afin de maintenir la hausse de la température moyenne mondiale sous les 2 °C, et la seule façon d'agir pour les citoyens responsables est de pousser les dirigeants à le faire.

[22] PNUÉ, *The Emissions Gap Report 2014* www.unep.org/publications/ebooks/emissionsgapreport2014/

3. Les étapes avant Paris

En décembre 2015, des dirigeants se réuniront à Paris à l'occasion de la 21^e session de la conférence des parties (COP21) sur le climat. Les participants au sommet ont la possibilité de choisir la voie vers un avenir à zéro émission de carbone grâce à un accord qui entrera en vigueur en 2020.

Des négociations en vue du sommet de Paris sont en cours. Même si ce n'est pas à la conférence de Paris en soi que nous obtiendrons un avenir sans carbone, elle peut être l'occasion pour les gouvernements de choisir la bonne direction.

Engagements des pays : les contributions prévues déterminées au niveau national

En vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les pays s'engagent à concevoir un nouvel accord climatique international d'ici la fin du Sommet sur le climat de Paris, en décembre 2015.

Lors de précédentes négociations climatiques, des pays sont convenus d'énoncer publiquement les actions qu'ils entendent entreprendre dans le cadre d'un accord mondial et ces promesses figureront dans l'accord de Paris.

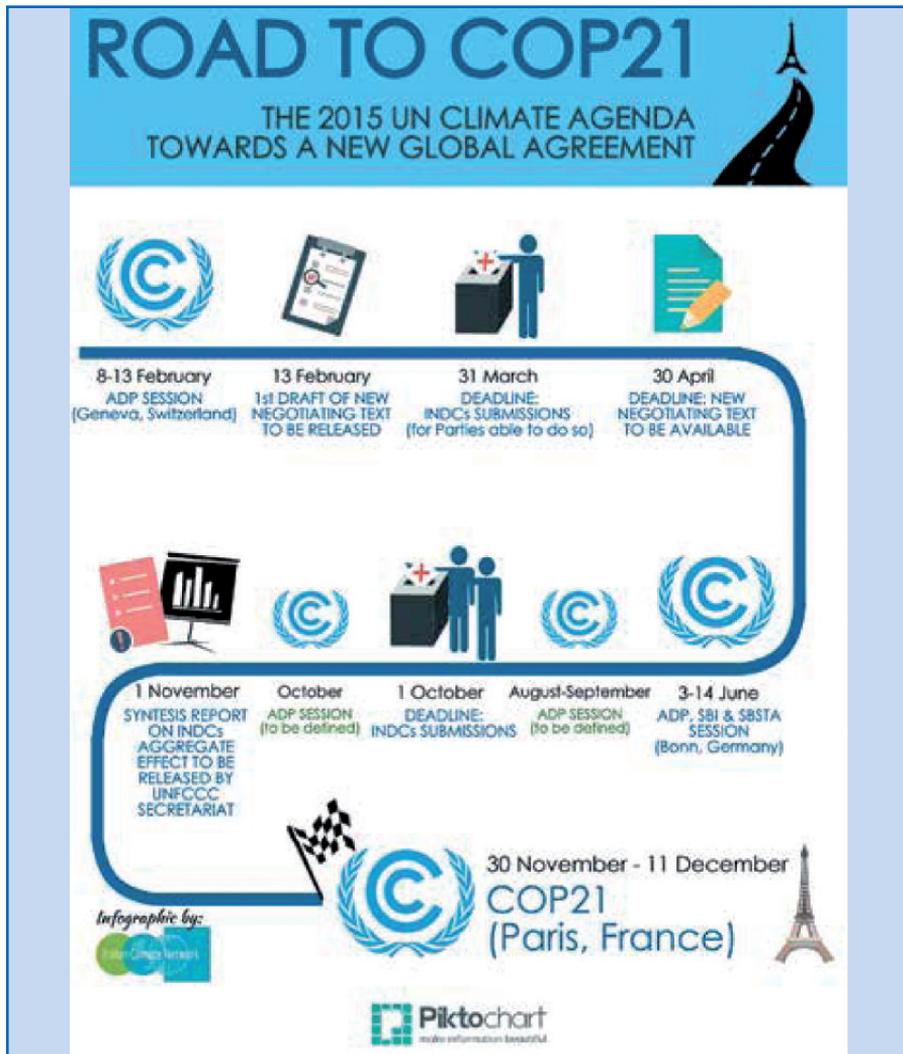
De mars à octobre 2015, des pays exposeront leurs engagements nationaux et les présenteront à la CCNUCC.

Ces engagements nationaux sont connus sous le nom de « contributions prévues déterminées au niveau national » (CPDN). Elles constituent une technique de négociation différente des méthodes jusqu'alors employées et offrent une approche ascendante de la négociation d'un accord mondial.

Elles indiqueront le niveau d'ambition des pays à la table des négociations avant le sommet de Paris, mais leur contenu en termes de promesses relatives aux émissions, de mesures d'adaptation, de financement et de format que prendront les plans d'action n'est pas connu.

L'Union européenne et les États-Unis devraient faire connaître leurs plans d'action nationaux en mars, la Chine et l'Australie devraient faire leur annonce vers la moitié de l'année, et le Japon devrait suivre plus tard dans l'année. Aucun calendrier précis n'a été annoncé et les gouvernements peuvent choisir s'ils désirent rendre leurs engagements publics et quand ils le font.

Ces engagements et ces plans d'action nationaux sont une offre générale à partir de laquelle les syndicats peuvent négocier pour obtenir davantage d'ambition et pour veiller à ce que les travailleurs et leurs syndicats aient leur place dans les négociations de la transformation industrielle et économique requise pour que ces engagements deviennent réalité.



Un accord mondial

Des négociations sont en cours pour parvenir à un accord mondial. Lors de la première des quatre séries de pourparlers mondiaux préalables au sommet de Paris qui se sont tenus à Genève en février, un projet de document de 86 pages a été approuvé par tous les gouvernements en tant que base de négociation. Le projet de texte contient des options allant de mesures modestes aux possibilités les plus ambitieuses. Il comprend des idées plutôt audacieuses, comme un mécanisme renforcé pour accroître l'ambition au fil du temps, un objectif à long terme d'élimination quasi totale des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 ou 2100, ou encore le recours au budget carbone pour répartir les efforts de réduction des émissions.

Les gouvernements vont commencer à négocier sur la base de ce projet d'ici le milieu de l'année et les syndicats peuvent jouer un rôle essentiel en réclamant des comptes aux autorités pour qu'elles soutiennent un accord qui met la planète sur la voie d'un avenir pérenne comportant des emplois décents.

L'accord climatique de Paris : ce qu'il faut, ce qui peut arriver et ce que nous devrions faire

Les options actuellement choisies nous mènent à des émissions de 57 Gt d'équivalent CO₂ d'ici 2020 alors que nous savons qu'il ne faudrait pas dépasser le seuil de 44 Gt d'ici 2020 pour avoir une chance de ne pas augmenter la température mondiale moyenne de plus de 2 °C.

Si les ambitions déjà affichées par les États-Unis, par l'Union européenne et par la Chine devaient être reprises par tous les autres pays, nous nous dirigerions vers un réchauffement de 4 °C.

Les gouvernements continuent d'investir dans la production énergétique à base de carburants fossiles, alors que si nous désirons contenir la hausse à 2 °C, nous devons éviter d'utiliser un tiers des réserves pétrolières, la moitié des réserves gazières et plus de 80 % des réserves actuelles de charbon.

L'atténuation du besoin de chaque pays de participer équitablement aux actions climatiques et les résistances qui ne manqueront pas d'apparaître au moment d'adopter des références à une transition juste (impliquant la création de possibilités d'emplois décents et la protection de la main-d'oeuvre lors de la transition) au cours des négociations actuelles pourraient être ressenties comme un affront par celles et ceux qui croient en une justice climatique.

Le coût politique d'un tel échec pour les dirigeants est toujours trop faible. Dans ce contexte, la conférence sur le climat prévue à Paris en décembre 2015 doit au moins parvenir à trois objectifs.

Un cadre équitable

Le sommet doit aboutir à un cadre pour des actions climatiques internationales équitable au niveau de la répartition des efforts (surtout lorsqu'il s'agit de la réduction des émissions et du financement), et doit fixer un objectif d'action climatique à long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de diminuer la probabilité d'une hausse de la température de plus de 2 °C. Nombreuses ont été les personnes à traduire cette volonté par un appel en faveur de zéro émission de carbone.

En faire plus

Le sommet doit établir un processus en vue d'exiger plus d'efforts de la part des gouvernements qui présentent des émissions et qui financent des objectifs inférieurs à leurs responsabilités et capacités ; ce mécanisme permettra de mettre le système sur la voie de l'objectif des 2 °C.

Une transition juste

Les participants au sommet doivent s'engager en faveur de politiques de transition juste de façon à accompagner les travailleurs lors de la transformation nécessaire de tous les secteurs et emplois vers de nouvelles possibilités d'emploi décent, une protection sociale et de nouvelles compétences, entre autres mesures.

Quelle est la probabilité de réaliser ces objectifs à Paris ?

Les précédentes conférences de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) sont de mauvais augure pour la conférence de Paris.

À Varsovie, la société civile, les mouvements sociaux et les syndicats ont quitté massivement les négociations alors que de nombreux participants tentaient clairement de faire marche arrière sur les thèmes énumérés ci-dessus. En décembre dernier, à Lima, nous avons vu que le « plus petit

dénominateur commun » était l'option préférée pour parvenir à un accord — quelle que soit sa contribution au changement climatique.

Tous ensemble, syndicats, travailleurs et citoyens doivent se montrer à la hauteur du défi. Sans une mobilisation citoyenne de grande ampleur cette année et dans les années cruciales qui suivent, alors que nous avons encore une possibilité d'inverser la tendance nous menant à une catastrophe, il y a peu de chance que les gouvernements changent d'attitude en participant simplement à une conférence internationale.

Trop de personnes influentes bénéficient de cette situation de statu quo. Le puissant lobby des entreprises, dont le modèle commercial est dépassé, continue de bloquer tout progrès au niveau national. Il faut donc une participation plus solide de la part des travailleurs et de leurs syndicats pour contrebalancer ces influences.

La réussite à Paris ne se mesurera pas en termes de résultats obtenus lors d'une Conférence de la CCNUCC ni en fonction des termes d'un accord.

La réussite à Paris doit être évaluée en fonction de nos capacités collectives à faire du changement climatique un sujet de préoccupation pour toutes et tous ; à le relier au besoin de suivre un autre modèle économique qui respecte les droits et encourage la prospérité de toutes et tous, tout en veillant à préserver une planète sûre et saine pour les générations à venir ; et à montrer que, loin d'être un programme punitif, la lutte contre le changement climatique va de pair avec les appels en faveur des droits au travail, de la protection sociale, de l'égalité entre les hommes et les femmes, de la transformation industrielle durable et avec d'autres combats essentiels que le mouvement syndical mène depuis sa création.

Lors de la conférence, les femmes et les hommes politiques seront grandement jugés en fonction de leurs capacités à mettre l'économie au service du progrès social. Dans ce contexte, le manque d'ambition à l'égard du climat est l'ennemi du progrès social.

Pour le mouvement syndical, le changement climatique est un obstacle qui menace tout ce qui nous tient à coeur, l'égalité, les droits et la prospérité.

C'est un enjeu pour lequel nous devons participer à la conception d'une transition au sein de laquelle les travailleurs peuvent décider de leur propre avenir.

Points de repère de la CCNUCC⁽²³⁾

1992 – Rio de Janeiro : Adoption de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Tous les gouvernements sont convenus d'agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et ont décidé de concevoir une nouvelle approche pour le système des Nations Unies – même s'il y a un engagement commun pour agir, il existe des différences au niveau des capacités et des responsabilités des pays.

11 décembre 1997 – Kyoto : Adoption du Protocole de Kyoto

L'adoption du Protocole de Kyoto, le premier traité mondial de réduction des émissions de gaz à effet de serre, lors de la troisième Conférence des parties (COP), constitue une étape historique du processus. Il établit un objectif de réduction des émissions pour une première période d'engagement (2008-2012), à l'époque pour les pays développés (approche « descendante »). Les États-Unis sont l'unique pays à ne pas l'avoir ratifié.

Décembre 2009 – Copenhague

Les dirigeants du monde entier se sont réunis lors de la quinzième COP à Copenhague (Danemark) dans le but de concevoir un cadre climatique destiné à orienter les actions à la fin de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto. Aucun consensus n'a pu être conclu sur la façon d'évoluer et surtout sur la façon de partager l'effort de réductions des émissions entre les pays développés et en développement. Le monde développé a promis de fournir un financement à mise en oeuvre rapide de 30 milliards de dollars US pour la période allant de 2010 à 2012 et s'est pour la première fois engagé à mobiliser 100 milliards de dollars US d'ici 2020 pour des actions climatiques (au travers d'un mélange de fonds publics et privés).

Décembre 2010 – Cancún

La seizième COP a débouché sur les Accords de Cancún qui prévoient la création d'un certain nombre d'institutions propres à la convention (comme le Fonds vert pour le climat) pour aider les pays en développement à faire face au changement climatique. Ils confirment par ailleurs l'approche « descendante » des réductions des émissions, et pour la première fois, y figure le besoin de garantir

une transition juste assortie des principes du travail décent et d'emplois de qualité.

Décembre 2011 – Durban

De fortes dissensions sont apparues lors de la COP17 à propos des objectifs immédiats de réduction des émissions à adopter, poussant les gouvernements à postposer l'entrée en vigueur du nouveau cadre climatique qui devait être adopté en 2015 pour la période après 2020, menant au lancement du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée.

Décembre 2012 – Doha & Décembre 2013 – Varsovie

La CCNUCC est entrée dans un processus de dilution des références aux principes prônés dans la convention (comme les responsabilités et les capacités différenciées des gouvernements face au changement climatique, ou le besoin de partager équitablement les efforts) et lorsqu'est venu le moment de ratifier la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto, seuls quelques pays l'ont fait, le Japon, le Canada et l'Australie rejetant ouvertement la procédure. Les ambitions chaque fois plus faibles ont poussé la société civile à quitter la réunion de Varsovie.

Décembre 2014 – Lima

D'importantes différences dans la façon dont les pays seront traités dans le nouveau cadre climatique, ainsi que la place accordée à des thèmes essentiels comme le financement climatique, les mesures d'adaptation, les pertes et les dommages, ont retardé la conclusion d'un consensus sur le projet de texte de négociation à utiliser à Paris. Aucun progrès n'a en outre été enregistré au niveau du besoin de mener des actions ambitieuses avant 2020.

Décembre 2015 – Paris

Un nouvel accord mondial doit y être adopté pour entrer en vigueur en 2020. Il entend rassembler tous les pays au sein d'un cadre à long terme en vue de réduire les émissions et de soutenir les pays pauvres dans la transformation de leur économie vers la pérennité et la résilience. On espère aussi que ce sera l'occasion de lancer des signaux forts pour adopter des actions immédiates pour faire face au changement climatique.

(23) <http://unfccc.int/timeline/>

4. Pas de laissés pour compte dans un avenir à zéro émission de carbone

Les syndicats se battent pour qu'il n'y ait pas de laissés pour compte dans un avenir à zéro émission de carbone.

L'action climatique est une question syndicale.

Il n'y a pas d'emploi sur une planète morte !

Nous avons un rôle essentiel à jouer : il nous faut protéger les emplois dans les industries et sur les lieux de travail actuels en exigeant une transformation industrielle, organiser les travailleurs occupés à des emplois de qualité qui se créeront dans l'économie écologique naissante et lutter en faveur de mesures de transition juste qui veilleront à ce que personne ne soit laissé pour compte.

Emplois, transformation industrielle et transition juste

Il faut une transformation industrielle. Les industries actuelles sont le fondement des industries de demain, mais les 15 prochaines années seront décisives. On ne peut pas faire comme si de rien n'était. Il y a de grandes possibilités de création d'emplois, mais il y a aussi beaucoup d'obstacles.

Si nous voulons avoir une petite chance de rester dans la limite des 2 °C, notre bilan d'émissions (sachant que certaines seront absorbées par les forêts et les océans) doit être à zéro entre 2055 et 2070⁽²⁴⁾.

D'ici là, un milliard de personnes supplémentaires vivront dans les villes qui sont déjà à l'origine de 80 % de la consommation, utilisent environ 70 % de la production d'énergie et sont responsables de la même quantité d'émissions. Cela signifie que les emplois, mais aussi des secteurs tout entiers doivent transformer leur empreinte écologique afin de veiller à la pérennité de ces villes.

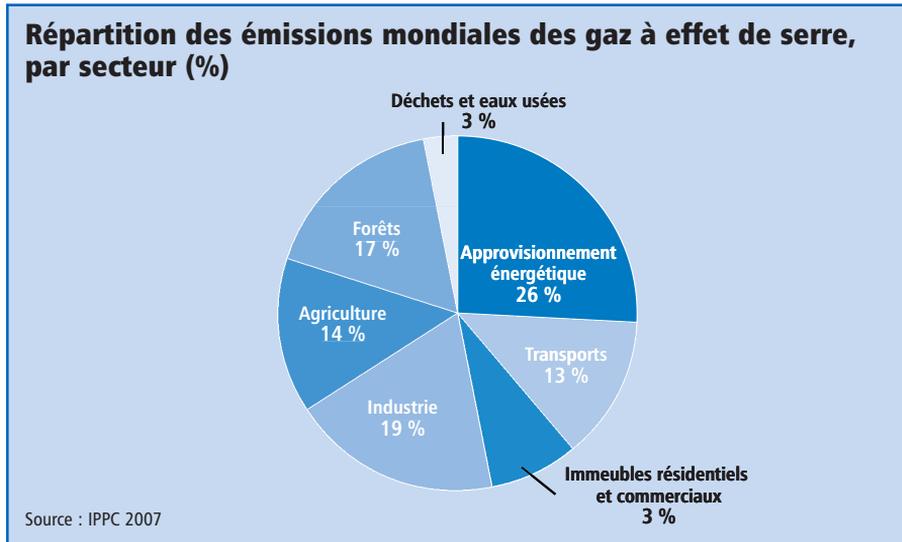
Il faut que tous les emplois soient plus écologiques puisque tous les secteurs doivent modifier leur empreinte carbone.

En dehors des villes, l'agriculture et les forêts sont essentielles pour nourrir la population mondiale et pour préserver l'environnement naturel.

(24) PNUÉ, *The Emissions Gap Report 2014* www.unep.org/publications/ebooks/emissionsgapreport2014/

Cela implique aussi des emplois.

La récupération d'à peine 12 % des terres agricoles dégradées pourrait nourrir 200 millions de personnes pendant cette période.



Il est possible de ralentir et même de stopper la déforestation, tout en accélérant la reforestation ; ces actions augmenteront la productivité des terres et de l'eau en réduisant les émissions de carbone. Cela implique aussi des emplois.

Tous nos secteurs ont un rôle à jouer.

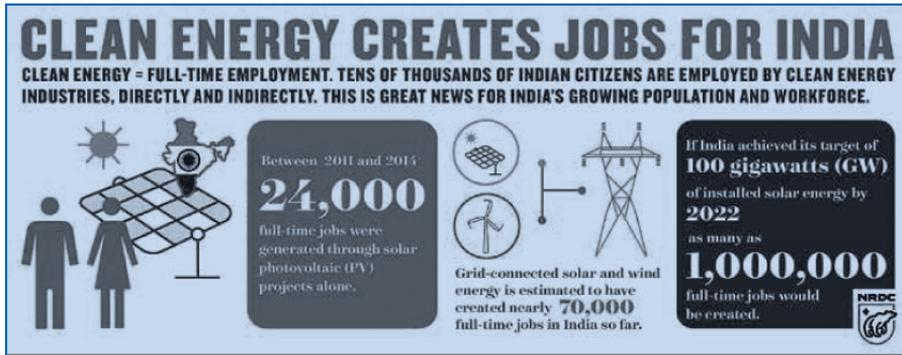
D'ici 2030, les investissements dans les infrastructures devraient osciller entre 50.000^[25] et 90.000 milliards de dollars US^[26]. Au vu des exigences en termes d'infrastructures dans les transports, dans l'énergie, dans les systèmes d'alimentation en eau et dans le secteur de la construction, cela pourrait signifier jusqu'à 6.000 milliards de dollars US en moyenne par an pour les 15 prochaines années. Cela implique aussi des emplois.

En 2010, le Millennium Institute^[27] a mené une enquête pour la CSI qui a montré que si pendant cinq ans, seulement 12 pays investissaient tous les ans 2 % de leur PIB dans des secteurs principaux, cela pourrait créer près de 48 millions d'emplois.

[25] OCDE

[26] <http://newclimateeconomy.report/>

[27] <http://www.ituc-csi.org/nouveau-rapport-vers-une?lang=fr+>



Source : www.nrdc.org

L'Organisation internationale du Travail (OIT) a établi que la plupart des études montraient que les politiques prévoyant la transition climatique avaient un effet net positif sur l'emploi. Les bénéfices nets se montent jusqu'à 60 millions d'emplois, associant croissance économique et amélioration de l'environnement^[28].

Par ailleurs, si tous nos secteurs comportent des possibilités de transformation, l'élément essentiel au changement de nos industries et de nos communautés est l'énergie, une énergie fiable et renouvelable.

Les estimations varient, mais la majorité de nos réserves en combustibles fossiles ne devront pas être utilisées.

Les opposants aux sources d'énergie alternatives invoquent leurs coûts, mais notre actuelle dépendance énergétique aux carburants fossiles comporte des frais cachés, sans compter les lourdes subventions dont ces industries bénéficient.

Le Council on Energy, Environment and Water (CEEW) et le Natural Resources Defense Council (NRDC) ont publié un rapport, *Clean Energy Powers Local Job Growth in India* (L'énergie propre crée des emplois locaux en Inde), qui affirme que la planification du projet, la construction, l'installation et la mise en oeuvre des activités nécessaires pour parvenir à l'objectif d'énergie solaire du gouvernement pour 2022 pourraient générer un million d'emplois en moins de dix ans^[29].

[28] http://unfccc.int/files/documentation/submissions_from_observers/application/pdf/international_labour_organization_%28ilo%29_to_the_adp.pdf

[29] <http://ceew.in/pdf/ceew-nrdc-clean-energy-powers-local-job-growth-13feb.pdf>

Notre santé compte

Le rapport du New Climate Economy, *Better Climate: Better Growth*⁽³⁰⁾ (Meilleur climat, meilleure croissance), révèle les conséquences graves de la pollution découlant de l'utilisation classique de l'énergie et le besoin de plus en plus pressant d'en réduire la consommation.

La pollution découlant de la consommation énergétique est responsable de 5 % de la charge mondiale de la morbidité. Chaque année, la pollution atmosphérique serait responsable d'environ sept millions de décès prématurés, dont 4,3 millions seraient dus à la pollution de l'air intérieur, principalement liée à l'utilisation de combustibles solides pour se chauffer et cuisiner. Les rendements agricoles sont eux aussi touchés puisque l'ozone au niveau du sol réduit de 3 à 16 % le rendement de quatre importantes cultures de base dans le monde, principalement en Asie du Sud et de l'Est.

Il n'est pas aisé d'évaluer pécuniairement ces pertes, mais des estimations suggèrent des coûts très élevés, dépassant souvent ceux nécessaires pour passer à d'autres sources d'énergie qui pourraient réduire considérablement les émissions de CO₂.

La transition vers une économie à zéro émission de carbone serait tout à fait bénéfique pour la santé, mais également pour les budgets publics. De récents scénarios d'atténuation des effets du changement climatique ont estimé que les avantages indirects moyens pour la santé au niveau mondial s'élèveraient de 50 à plus de 200 dollars US par tonne de CO₂ évitée. Traduits en coûts énergétiques, ces chiffres ont une incidence considérable sur l'attractivité relative des technologies utilisant moins de carbone.

Il n'y aura pas de laissés pour compte

En dépit des possibilités d'emploi, les difficultés ne manqueront pas pour certains travailleurs et leurs communautés. La CSI est décidée à ne laisser personne à la traîne et à ce que la révolution énergétique soit soutenue par des mesures en faveur d'une transition juste.

Outre la transformation industrielle, nous devons veiller à ce que les coûts énergétiques des ménages et des entreprises restent raisonnables lors de la phase de transition. Les charges doivent être réparties équitablement en tenant compte des pressions sur les ménages à faible revenu et les

⁽³⁰⁾ <http://newclimateeconomy.report/>

Annexes

industries consommant beaucoup d'énergie où les changements se feront plus fortement ressentir.

Il est nécessaire et inévitable d'imposer un prix au carbone, même si les recettes en découlant doivent être utilisées pour aider les plus vulnérables, y compris en restaurant les logements pour qu'ils aient une meilleure efficacité énergétique. Les industries doivent payer et il faut les encourager à développer leurs activités de recherche-développement. Des mécanismes de soutien doivent également être en place pour les plus petites entreprises afin qu'elles adoptent des mesures de rendement énergétique, des changements technologiques et des possibilités de production mixte.

En tant qu'organisations syndicales, nous voulons avoir une vision claire de notre avenir industriel et des options énergétiques, ainsi que des effets sur la main d'œuvre. C'est notre devoir de lutter pour que la transition soit juste. Dans les secteurs où des pertes d'emploi sont inévitables, les partenaires sociaux (syndicats et employeurs) doivent concevoir suffisamment à l'avance des stratégies de transition contraignantes qui offrent de nouvelles possibilités aux salariés et façonnent activement les changements structurels.

Les syndicats représentent des travailleurs employés dans les secteurs de l'énergie et des combustibles fossiles, ainsi que dans d'autres domaines qui seront touchés. Alors que les entreprises adopteront les modifications nécessaires pour être concurrentielles au sein de l'économie verte, nous devons tenir compte des craintes des personnes qui pensent qu'elles vont perdre leur emploi. Ces travailleuses et travailleurs sont des éléments principaux de nombreuses communautés et il convient de leur garantir un avenir. Le redéploiement, la chance d'acquérir de nouvelles compétences et de travailler dans de nouveaux secteurs et, évidemment, de s'assurer une retraite doivent faire partie des garanties.

Pour les syndicats, l'enjeu est de prendre part aux dialogues qui orientent les investissements, qui façonnent les industries pour qu'elles soient pérennes et qui veillent au travail décent. Dialogue social, concertation, négociation collective — les travailleuses et les travailleurs ont le droit de participer à la construction de leur avenir.

Toutes les industries doivent recourir à des technologies et à des processus qui participent à une économie à zéro émission de carbone. Tous les travailleurs ont le droit de savoir ce que leur employeur entend mettre en place pour garantir leur emploi au cours de cette transformation.

Les syndicats vont soutenir le dialogue dans les secteurs existants et

organiser le personnel des nouvelles industries.

Le travail décent implique des relations professionnelles bien installées, des salaires équitables, des emplois sûrs et sains, et le respect des droits du personnel, y compris le dialogue.

Le dialogue social est un élément indispensable et devrait démarrer par des questions comme :

Quelles sont les intentions de l'entreprise en termes de réductions des émissions ?

Quelles sont les technologies que je vais devoir apprendre à utiliser ?

Quels sont les investissements prévus au niveau de la recherche-développement, de la formation du personnel et des changements technologiques ?

Comment le personnel et ses organisations syndicales peuvent-ils participer aux modifications de la façon dont le travail est organisé ?

Y aura-t-il un partage du travail et de la productivité des ressources ?

Notre convention collective garantira-t-elle de suivre un chemin convenu ?

Quels sont les éléments à ajouter dans nos conventions collectives ?

Nous exigeons une transition juste

Cette transformation des secteurs et des industries doit s'accompagner de mesures de transition juste. Nous avons joué notre rôle lors des négociations au sein des Nations Unies, et nous nous sommes battus pour obtenir des engagements. Il faut désormais les garantir, les traduire dans la réalité et les faire figurer dans l'accord sur le climat de Paris.

Cela implique que les communautés et les travailleurs qui dépendent du carbone ne doivent pas être obligés de supporter les coûts du changement. Nous lutterons pour obtenir un financement approprié pour les nations les plus pauvres et les plus vulnérables.

Nous avons le droit de nous assoir à la table des négociations, car nous agissons pour stabiliser le climat mondial en nous orientant vers un avenir à zéro émission de carbone.

Il est largement admis qu'un prix carbone doit s'accompagner d'une augmentation importante des investissements dans la recherche-développement sur l'énergie d'ici la moitié des années 2020.

Il ne sera possible de relever le défi que si les technologies énergétiques propres actuelles et à venir remplacent les systèmes à fortes émissions de CO2 sur lesquels les sociétés comptent aujourd'hui. Il en existe déjà qui

permettent des réductions des émissions de CO2 dans de nombreux secteurs, comme la production d'électricité, les transports, le chauffage et le refroidissement, l'agriculture et d'autres qui suivront.

Accès universel aux technologies

En raison des droits de propriété intellectuelle liés aux brevets, des secrets commerciaux et des droits d'auteur, les inventions et les technologies de pointe sont souvent très onéreuses et leur déploiement est lent. Malgré leur potentiel énorme à réduire les émissions des gaz à effet de gaz et à améliorer les niveaux de vie, nombre de technologies efficaces ne sont donc pas encore disponibles au niveau mondial et sont très chères.

Il est possible de résoudre ce problème de différentes façons, par exemple en prévoyant une mise en commun des brevets, garantissant un accès universel aux technologies. Il est possible d'y parvenir si les Nations Unies, par exemple, acquièrent les brevets des inventeurs de technologie et les rendent accessibles aux pays qui ne pourraient pas les acquérir autrement. Les fonds nécessaires pour acheter les brevets pourraient être obtenus de la tarification du carbone ou d'un fonds climatique mondial.

Dans cet ordre d'idées, le rapport *Better Growth Better Climate* (Meilleur climat, meilleure croissance), de The New Climate Economy recommande la communautarisation des technologies.

Bien que pratique et répondant aux revendications d'équité, cette demande de partage des technologies, si elle n'est pas négociée au niveau international, s'apparentera à la lutte pour obtenir l'accès aux médicaments génériques.

C'est un combat que nous devons mener.

4.1 La transition juste et le travail décent dans le cadre des négociations de la CCNUCC

Qu'entend-on par « transition juste » ?

Une « transition juste » décrit la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et résiliente au changement climatique qui maximise les avantages de l'action climatique tout en minimisant les difficultés pour les travailleurs et leurs communautés. Si les besoins varient d'un pays à

l'autre, certaines politiques doivent être appliquées à l'échelle planétaire. Il s'agit :

1. D'investissements sûrs dans les secteurs et les technologies à faibles émissions et générateurs d'emplois. Ils doivent être effectués après avoir dûment consulté toutes les parties concernées et dans le respect des droits humains et du travail, ainsi que des principes du travail décent.

2. Du dialogue social et de la consultation démocratique des partenaires sociaux (syndicats et employeurs) et d'autres parties prenantes (par exemple, les communautés).

3. Des recherches et une évaluation préliminaire des impacts sociaux et sur l'emploi des politiques climatiques.

4. Des formations et du renforcement des compétences, qui sont essentiels pour soutenir le déploiement de nouvelles technologies et favoriser les mutations industrielles.

5. D'une protection sociale, assortie de politiques actives du marché du travail.

6. De plans locaux de diversification économique qui soutiennent le travail décent et assurent la stabilité communautaire lors de la transition. Les communautés ne doivent pas être livrées à elles-mêmes pour gérer les conséquences de la transition dans la mesure où cela ne mènera pas à une distribution équitable des coûts et des avantages.

Un grand nombre de ces politiques doivent être mises en oeuvre aux échelons national et local. Toutefois, si le message politique aux travailleurs provient des négociations les plus influentes sur le changement climatique, cela donnera davantage d'arguments à celles et ceux qui luttent pour une action ambitieuse. En outre, il rassurera les travailleurs en ce qui concerne les processus nationaux qui seront développés pour transformer avec succès le monde du travail.

IG Metal – Allemagne : Mettre en place un mouvement pour la transformation

Le mouvement syndical allemand se sert du système national de cogestion pour favoriser des actions sur la transformation climatique des industries, sur la création d'emplois et sur le travail décent. Le système accorde aux travailleurs une représentation statutaire sur le lieu de travail grâce aux « comités d'entreprise », en plus des organisations syndicales. La section locale de Rhénanie-du-Nord-Westphalie de la centrale syndicale allemande DGB organise des événements pour des centaines de travailleuses et de travailleurs de différents secteurs en vue de stimuler l'innovation et de progresser vers un avenir sobre en émissions de carbone.

En 2012, le premier événement s'est intéressé au secteur de la chimie, rassemblant salariés, directeurs et chercheurs pour recenser des moyens de parvenir au travail décent et à la transformation industrielle. Cela incluait pour l'entreprise chimique Currenta d'atteindre une cible en vue de réduire les émissions de CO2 de 20.000 tonnes par an.

Des instituts de recherche de toute la Rhénanie-du-Nord-Westphalie participent aussi au programme. Comptant sur 600.000 emplois potentiels dans le secteur des énergies renouvelables, des instituts techniques soutiennent la demande de la DGB de veiller à

ce que ceux-ci soient des emplois de qualité. Ils participent à des discussions politiques sur la répartition équilibrée des coûts de transformation et veillent à ce que l'efficacité énergétique s'applique autant aux immeubles commerciaux et résidentiels qu'aux industries.

À Witten, dans l'aciérie d'Edelstahlwerke, le syndicat participe aux efforts d'efficacité énergétique en transmettant les idées et les propositions du personnel. Un processus similaire, de « voiture propre », est aussi en cours dans la société Kirchoff Witte qui fournit l'industrie automobile.

Dans le même temps, à Kreuztal, les syndicats et la direction de la brasserie Krombacher se sont conjointement engagés à garantir le travail décent et une utilisation efficace des ressources et à transmettre un héritage positif aux générations à venir.

Andreas Meyer-Lauber, président de la section locale de Rhénanie-du-Nord-Westphalie de DGB : « *Gandhi a dit : "Il y a assez de tout dans le monde pour satisfaire aux besoins de l'homme, mais pas assez pour assouvir son avidité". Nous avons besoin d'une transformation économique – il n'y a pas d'autre solution.* »

Précédents pour adopter un libellé sur la transition juste à la CCNUCC

Il existe des précédents quant à l'inclusion de ce type d'engagements dans les accords mondiaux sur le climat. Depuis la COP16 à Cancún, les parties à la CCNUCC ont exprimé leur soutien à un phrasé sur la transition juste, qui a été adopté pour la première fois dans la décision 1/CP16 :

1. Dans le cadre de la section I, « Une vision partagée pour l'action coopérative à long terme », paragraphe 10, gouvernements⁽³¹⁾

« 10. Comprend que la lutte contre le changement climatique exige une transition paradigmatique vers l'édification d'une société sobre en carbone, qui crée des opportunités d'envergure et garantisse une croissance élevée

(31) Document disponible à l'adresse suivante : http://unfccc.int/meetings/cop_16/items/5571.php

continue ainsi que le développement durable, sur la base de technologies innovantes, de styles de vie et de modèles de consommation et de production plus durables, tout en garantissant à la force de travail une juste transition, qui crée des emplois de qualité relevant du travail décent. »

2. Dans la section sur les conséquences économiques et sociales des mesures de riposte :

« Reconnaissant l'importance d'éviter ou de minimiser les répercussions négatives des mesures de riposte sur les domaines social et économique, faisant la promotion d'une juste transition pour la force de travail, créant du travail décent et des emplois de qualité conformément aux stratégies et priorités de développement définies à l'échelon national et contribuant à l'édification de nouvelles capacités tant dans les emplois des secteurs productifs que dans ceux du secteur des services, promouvant la croissance économique et le développement durable. »

Les références à une transition juste ont également été confirmées à la COP17 de Durban. Par conséquent, les organes subsidiaires ont abordé la question dans des ateliers et les parties ont exprimé leur soutien à une transition juste dans le cadre des futures discussions. Toutefois, ce thème doit être intégré dans le nouvel accord sur le climat afin que la transition juste et le travail décent soient reconnus comme quelque chose de plus que de simples « mesures de riposte ».

Selon les syndicats, l'adoption par la CCNUCC d'un libellé sur la transition juste appuiera le renforcement de la coopération entre la CCNUCC et l'Organisation internationale du Travail (OIT), de sorte que les progrès à l'OIT alimentent les futurs débats à la CCNUCC. En 2013, l'OIT a adopté des conclusions sur la nécessité d'une transition juste lors de sa Conférence internationale du Travail et une réunion tripartite d'experts se tiendra en octobre 2015 en vue d'évaluer la pertinence des différents instruments de l'OIT dans ce contexte et de déterminer si une nouvelle orientation est nécessaire.

Le contenu des débats à la CCNUCC

Les syndicats veulent que la CCNUCC reconnaisse, au niveau politique le plus élevé, l'importance de garantir les moyens d'existence de ceux qui seront en première ligne de la prochaine transition économique. Une transition juste, facilitée par une communication régulière avec l'OIT, permettra qu'un accord ambitieux sur le climat réponde également aux préoccupations communes de tous les citoyens.

Dans le texte de négociation actuel, convenu lors des pourparlers de Genève en février 2015, il y a trois références à une transition juste. Les syndicats demandent aux gouvernements qu'ils conservent ces références dans la partie « opérationnelle » de l'accord et qu'ils les renforcent, de sorte que la protection du climat aille de pair avec la participation des travailleurs à la transformation.

LiUNA, USA – Travailler dans les énergies renouvelables et y faire carrière

Aux États-Unis, l'industrie solaire emploie 170.000 personnes et a connu une hausse du nombre d'emplois de 22 % en un an. Un nouvel emploi sur 78 était lié au solaire, secteur où les revenus sont supérieurs au salaire médian. L'industrie prévoit 35.000 nouveaux emplois en 2015.^[32]

LiUNA, le syndicat international des travailleurs d'Amérique du Nord, est actif dans le domaine des énergies renouvelables depuis dix ans, construisant des systèmes d'énergie renouvelable aux États-Unis et au Canada. En Californie, une récente législation a étendu la gamme des énergies renouvelables, créant des milliers d'emplois dans la construction, y compris de nombreuses possibilités pour les membres de LiUNA. La nouvelle norme relative aux énergies renouvelables en Californie a permis aux membres de l'organisation d'accroître leurs activités liées à des projets d'énergie renouvelable – plus de 1.300 membres ont ainsi pu travailler et 1.000 emplois supplémentaires devraient être créés d'ici l'année prochaine.

En Californie, des membres de LiUNA participent actuellement à la construction de centrales solaires, éoliennes et géothermiques, et mènent différentes activités traditionnelles de la construction comme couler du béton, creuser des fondations, faire les raccordements souterrains ou monter des armoires pour les modules photovoltaïques, ou effectuent

des tâches moins traditionnelles comme la confection des miroirs pour concentrer l'installation solaire et l'assemblage de systèmes photovoltaïques. Des centaines de personnes devraient venir grossir les rangs des adhérents d'ici quelques mois pour combler les besoins en main-d'œuvre et achever ces grands projets.

Certaines d'entre elles travailleront en tant que membres syndicaux pour la première fois et auront la possibilité de quasiment tripler leur salaire, de s'assurer des prestations de santé et d'avoir accès gratuitement aux programmes de formation professionnelle de LiUNA. Alors que le secteur des énergies alternatives est en plein essor, les membres de LiUNA relèvent les nouveaux défis et s'assurent une carrière dans la construction^[33]. Ce secteur offre d'énormes possibilités pour les travailleurs dans de grandes comme de petites entreprises.

« Je n'aurais jamais cru un jour quitter le costume pour enfiler des bottes et un casque. Je suis passée d'un emploi payé au salaire minimum à un emploi syndical. Nous construisons 40.000 panneaux solaires ; c'est une nouvelle carrière, pas juste un emploi temporaire. Je suis heureuse de montrer à mes enfants et à mon mari les panneaux solaires que j'ai construits. Je suis fière de savoir que j'y ai pris part », Jackie Macon, Local 783 LiUNA.

[32] www.cnn.com/id/102340849

[33] www.liuna.org/Renewable-Energy

SEWA – Inde : Des cuisinières à biogaz pour prévenir la déforestation

En Inde, l'association des femmes indépendantes (SEWA) a rassemblé plus d'un million de femmes de l'économie informelle pour trouver des solutions durables et adaptées aux conditions locales au problème du changement climatique.

« Les pauvres sont les plus écologiques, car ils doivent trouver tous les jours de nouvelles stratégies de survie avec les maigres ressources qu'ils peuvent trouver dans les environs, explique Reemamben Navavaty, qui dirige le service de développement économique et rural de la SEWA. Je pense donc qu'ils doivent avoir les meilleures stratégies de subsistance écologique. »

Par exemple, la SEWA a introduit des cuisinières à

biogaz simples à utiliser dans les zones pauvres et rurales. Cette action a permis de réduire la déforestation liée au bois de chauffage et le purin issu du biogaz peut être utilisé comme engrais pour les cultures de coton.

« Avant d'avoir une cuisinière au biogaz, nous devions nous lever tous les matins à 5 heures pour aller chercher du bois et nous ne rentrions pas avant 13 heures, 13 h 30 pour préparer à manger, explique Kantaben Thakor de l'état du Gujarat. Entre-temps, les enfants avaient faim et ne pouvaient pas étudier, et je ne pouvais pas m'en occuper correctement. »

CGT — France : Des syndicats reconstruisent le secteur du bois en Aquitaine⁽³⁴⁾

En 2008, le secteur du bois français a subi un déficit commercial de 6 milliards d'euros alors que la ressource était disponible dans le pays. La région Aquitaine, ayant un long passé industriel, assistait à la disparition de milliers d'emplois résultant d'un manque d'investissements, de mauvaises stratégies industrielles et des effets de deux fortes tempêtes.

Les syndicats ont concentré leurs combats sur la préservation des emplois au cas par cas, mais l'absence d'un plan industriel pour le secteur, qui aurait pu garantir sa pérennité, constituait la principale menace pour les 32.000 personnes qui y travaillaient.

De ce fait, la CGT Aquitaine, au travers de son centre de recherche CERESA, a lancé un processus d'étude, de consultation et de planification sur trois ans qui a débouché sur une évaluation du secteur du bois dans la région à laquelle plusieurs acteurs ont pris part. Ces « États généraux de la filière bois » ont permis d'évaluer ensemble les difficultés, les possibilités et la marche à suivre pour préserver et faire croître le nombre d'emplois dans le secteur.

Un travail a été mené au niveau des profils des emplois, des carrières et de l'acquisition des capacités, le tout dans le contexte des ressources naturelles de la région, des éventuels futurs marchés et des besoins en termes de financement public. L'étude a également permis de mettre au jour l'intérêt potentiel de soutenir des chaînes d'approvisionnement courtes et des produits écologiques.

Les plans adoptés décrivent les tâches précises à entreprendre sur le terrain par les employeurs, les entités publiques, les syndicats et les communautés. Un point essentiel était de garantir de bonnes conditions de travail et de veiller à la sécurité des personnes du secteur ; il s'agissait donc de relever le défi de la pérennité et du travail décent. Les premières évaluations de cette expérience montrent que l'esprit d'initiative des syndicats en matière de transformation et de revitalisation industrielles peut faire la différence pour les emplois et l'environnement. Cette initiative encourageante a inspiré nos collègues syndicaux qui mènent désormais le combat dans un deuxième secteur de la région, les déchets.

5. Les syndicats pour le climat

Trois pistes pour Paris

Tout au long de 2015, il y aura différentes possibilités de participer à la campagne *Nouveaux fronts* « Les syndicats pour le climat » en travaillant avec d'autres organisations sous forme de coalitions ou d'alliances, avec des membres, des employeurs et des gouvernements.

La campagne Nouveaux fronts de la CI propose trois pistes aux travailleurs et à leurs syndicats.

1 Engagements des pays

De mars à octobre 2015, revoir l'ambition à la hausse et négocier une transition juste

Les mois à venir, tous les gouvernements doivent présenter des plans d'action nationaux en vue de l'accord de Paris. Ces engagements constitueront les fondements d'un accord ambitieux et seront présentés à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁽³⁴⁾. Les plans d'action des pays plus riches devraient aider à rendre la lutte mondiale contre le changement climatique plus équitable en prévoyant un soutien aux pays en

développement afin qu'ils effectuent le changement au niveau des choix énergétiques et améliorent leur résilience face aux menaces et aux dommages. Demandez des comptes à votre gouvernement vis-à-vis de ces plans d'action et veillez à ce qu'ils soient repris dans les mesures et la législation nationales. Participez aux négociations pour assurer une transition juste aux travailleuses et aux travailleurs.

2 L'accord de Paris sur le climat⁽³⁶⁾

Du 1^{er} au 11 juin, réunion préparatoire de la CCNUCC à Bonn

Juin : Semaine d'action nationale 2015 – Le texte d'un projet d'accord mondial

Juin : Les gouvernements nationaux doivent discuter du projet d'accord de Paris

30 novembre – 11 décembre 2015, 21^e session de la Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris

Il est prévu que les Nations Unies envoient le projet de texte de l'accord de Paris aux gouvernements nationaux en avril. Rencontrez votre gouvernement et participez à la transformation des économies et à la préservation des emplois.

La CSI fournira une analyse du statut des négociations et des points principaux pour votre gouvernement. Nous devons veiller à préserver les références à une transition juste et au travail décent dans le texte.

[34] www.ceres-aquitaine.fr

[35] http://unfccc.int/focus/indc_portal/items/8766.php

[36] *Switchboard NRDC, Five Reasons We Need a New Global Agreement on Climate Change by 2015*

http://switchboard.nrdc.org/blogs/jschmidt/five_reasons_we_need_a_new_glo.html

The Guardian, 10 Signs the stars are aligning for a climate deal in Paris

<http://www.theguardian.com/environment/2015/jan/21/10-signs-stars-are-aligning-for-climate-deal-paris>

3 Promesses syndicales – Agir aujourd’hui pour préserver les emplois de demain

Promesses syndicales

Septembre 2015 : Sommet syndical à Paris

Formulez votre promesse : Exactement comme les gouvernements doivent faire des promesses, les travailleurs et leurs syndicats doivent s’engager^[37].

En ajoutant la voix de votre syndicat à celles de ceux qui réclament la justice climatique et une transition juste vers un avenir à zéro émission de carbone, vous aiderez à créer le mouvement nécessaire pour dépasser les intérêts commerciaux puissants qui veulent éviter que de nouvelles réglementations sur les émissions soient votées et qui désirent que soit préservée la situation de statu quo.

Nous savons que le système est faussé et nous avons besoin d’une économie mondiale plus équilibrée, juste et équitable. Formulez votre promesse et faites-la connaître au Sommet syndical de Paris :

- Un objectif national pour les énergies renouvelables
- La création d’emplois écologiques ou d’emplois dans des secteurs pérennes d’un point de vue environnemental
- Accroître les ambitions de votre pays en matière de réduction des émissions
- Un objectif national de réduction des émissions si votre gouvernement est déjà sur le point de prendre un engagement public
- Un objectif d’efficacité énergétique
- La fin des subventions aux combustibles fossiles
- Un changement au niveau du portefeuille d’investissements des fonds de pensions pour qu’ils englobent au moins 5 % d’investissements climatiques
- Un engagement à participer au financement international des actions climatiques

Les travailleurs et les syndicats peuvent soutenir la justice climatique sur : act.equaltimes.org/fr/unions4climate.

[37] www.ituc-csi.org/les-syndicats-pour-le-climat?lang=fr

Rapport : Les syndicats pour le climat

Réduire les émissions sur le lieu de travail et créer des emplois

www.sustainlabour.org



Sustainlabour présente quatre études de cas qui portent sur les engagements de syndicats britanniques, espagnols, belges et allemands.

Le rapport décrit par le menu les propositions syndicales relatives aux réductions des émissions et à d'autres politiques liées au climat, ainsi que leurs effets au niveau national, les perspectives économiques et les créations d'emplois.

Il montre le soutien apporté aux politiques climatiques qui s'intéressent à la création d'emplois et se concentrent sur les lieux de travail en accordant des responsabilités et des fonctions précises aux délégués ou aux représentants syndicaux. C'est une façon pour les gouvernements des pays développés d'adopter des politiques climatiques plus ambitieuses grâce à une transition juste.

L'organisation britannique TUC (Trade Union Congress) réclame une production électrique à zéro émission d'ici 2030

- Le TUC représente environ 6,2 millions de travailleurs dans tout le pays.
- Plus forte réduction des émissions : la production d'électricité au Royaume-Uni produit 500 grammes de carbone par kilowatt par heure (g de CO₂/kWh) par an. Le syndicat réclame donc que le gouvernement fixe un objectif de 50 à 100 g de CO₂/kWh par an en 2030.
- De quelle façon ? : Cette campagne s'accompagne de plans de création d'emplois comme la campagne « One million jobs » (un million d'emplois).
- Que fait le TUC ? : Il s'est engagé à coordonner 1.200 délégués syndicaux verts en vue de promouvoir des initiatives environnementales dans le secteur. Ce nombre pourrait s'accroître si des syndicats reconnus avaient le droit de désigner des représentants syndicaux verts.

L'engagement commun des syndicats belges

- La CSC, la FGTB et CGSLB sont les principales confédérations syndicales du pays, représentant environ 3,5 millions de personnes.
- Réduction des émissions : elles réclament du gouvernement qu'il s'engage à les réduire de 40 % d'ici 2030 et qu'il augmente de 40 % l'efficacité énergétique.
- De quelle façon ? : Comme précédemment, en créant des emplois - 60.000 nouveaux emplois dans des secteurs pérennes d'un point de vue environnemental d'ici 2030 en Belgique dans le cadre de la campagne « Climate4Jobs » (le climat pour l'emploi). L'efficacité énergétique étant grandement déficitaire dans le pays, les confédérations réclament le doublement du taux de rénovation actuel des logements et des propriétés commerciales.
- Que font les syndicats belges ? : ils encouragent les « éco-chèques » dans les entreprises pour l'approvisionnement écologique, ils forment des délégués et adoptent un rôle de meneurs au sein de la coalition pour le climat en Belgique.

IGBAU : propositions ambitieuses dans le secteur de la construction en Allemagne

- IGBAU est le syndicat allemand de la construction et de l'agriculture le plus important, comptant 330.000 membres.
- Réduction des émissions : IGBAU affiche une bien plus grande ambition que celle annoncée jusqu'à présent par les gouvernements européens : 45 % d'énergies renouvelables, réduction de 40 % de la consommation énergétique (sur base des chiffres de 2005) et une réduction des émissions de 55 % d'ici 2030.



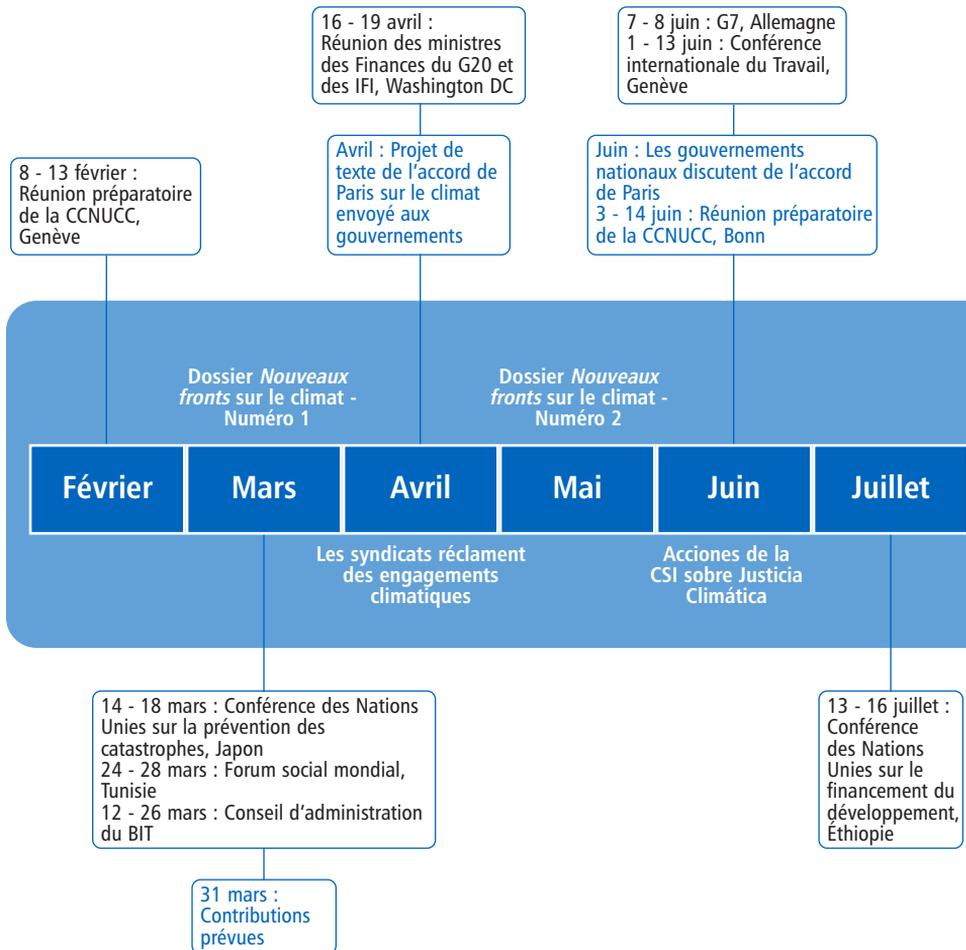
Rapport : Les syndicats pour le climat Réduire les émissions sur le lieu de travail et créer des emplois www.sustainlabour.org (suite)

- De quelle façon ? : IGBAU réclame au gouvernement un investissement de deux milliards d'euros par an pour la rénovation d'immeubles en vue de réduire la consommation d'énergie de 80 % d'ici 2050 (en Allemagne, deux immeubles sur 100 doivent être rénovés tous les ans jusqu'en 2050).
 - Que fait IGBAU ? : Le syndicat met en place des procédures d'approvisionnement écologiques et son bureau s'approvisionne en énergie auprès de Greenpeace Energy.
- L'organisation syndicale espagnole CCOO : engagée pour le climat et avide d'emplois**
- La CCOO est le syndicat espagnol le plus important, comptant plus d'un million de membres.
 - Réduction des émissions : La CCOO réclame que son pays encourage l'Europe à adopter les objectifs suivants : au moins 30 % d'énergies renouvelables, un objectif d'efficacité énergétique de 40 % et une réduction des émissions d'au moins 40 % d'ici 2030.
 - De quelle façon ? : En créant des emplois. Le chômage en Espagne a atteint des niveaux insupportables (25 %). La CCOO propose donc de créer un million d'emplois dans les secteurs de l'environnement de 2020 à 2030.
 - La confédération réclame aussi une révolution dans les transports. Elle veut que d'ici 2020, les transports nationaux durables augmentent à 30 %, ce qui réduira de 16 % les émissions du secteur par rapport aux chiffres de 2008 et y créera 45 % d'emplois supplémentaires.
 - Que fait la CCOO ? : Elle s'engage à former les délégués des entreprises. L'Institut syndical pour l'environnement a formé près de 20.000 délégués depuis 2006.



Les syndicats pour le climat

Points de repères pour 2015



Réunion internationale

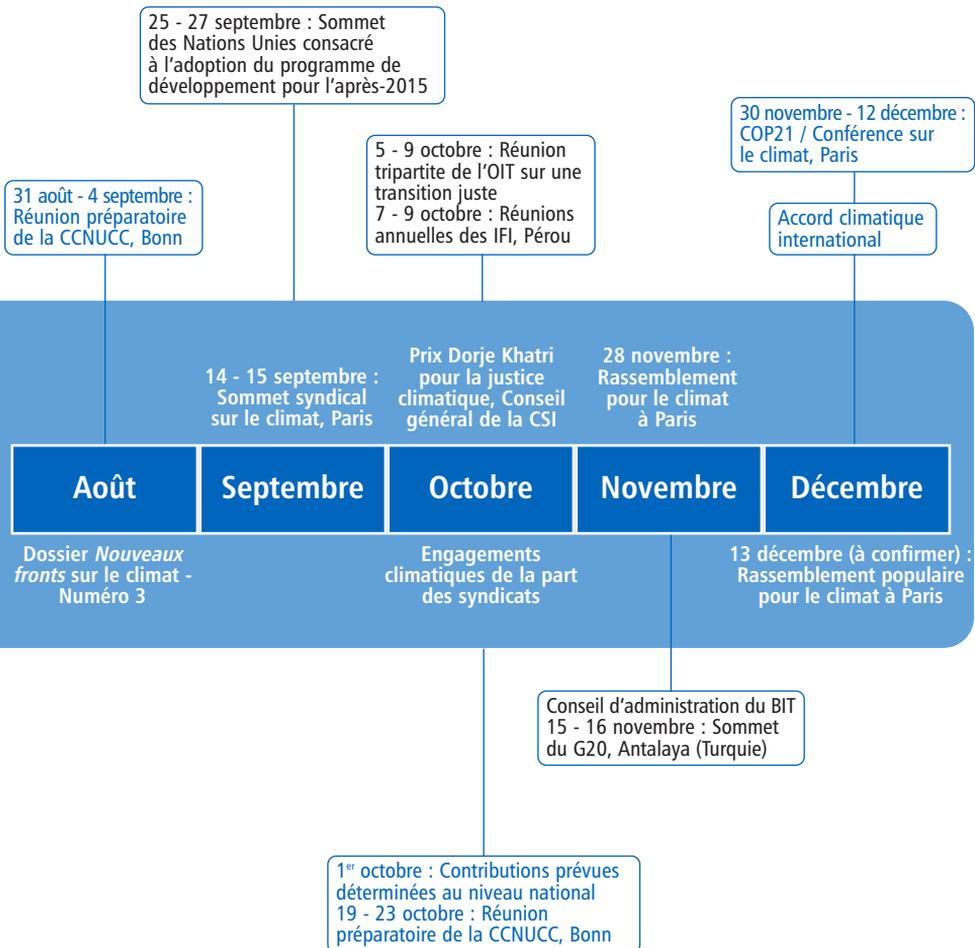
Date limite pour la justice climatique

C'est scientifiquement prouvé

Justice climatique Zéro carbone

Une transition juste

Pas d'emploi sur une planète morte



Soutenez la justice climatique act.equaltimes.org/fr/unions4climate

Lettre encyclique *Laudato si'* du Saint-Père François sur la sauvegarde de la maison commune Cinquième chapitre, mai 2015

Quelques lignes d'orientation et d'action

163. J'ai cherché à analyser la situation actuelle de l'humanité, tant dans les fissures qui s'observent sur la planète que nous habitons, que dans les causes plus profondément humaines de la dégradation de l'environnement. Bien que cette observation de la réalité nous montre déjà en soi la nécessité d'un changement de direction, et nous suggère certaines actions, essayons à présent de tracer les grandes lignes de dialogue à même de nous aider à sortir de la spirale d'autodestruction dans laquelle nous nous enfonçons.

1. Le dialogue sur l'environnement dans la politique internationale

164. Depuis la moitié du siècle dernier, après avoir surmonté beaucoup de difficultés, on a eu de plus en plus tendance à concevoir la planète comme

une patrie, et l'humanité comme un peuple qui habite une maison commune. Que le monde soit interdépendant ne signifie pas seulement comprendre que les conséquences préjudiciables des modes de vie, de production et de consommation affectent tout le monde, mais surtout faire en sorte que les solutions soient proposées dans une perspective globale, et pas seulement pour défendre les intérêts de certains pays. L'interdépendance nous oblige à penser à *un monde unique, à un projet commun*. Mais la même intelligence que l'on déploie pour un impressionnant développement technologique, ne parvient pas à trouver des formes efficaces de gestion internationale pour résoudre les graves difficultés environnementales et sociales. Pour affronter les problèmes de fond qui ne peuvent pas être résolus par les actions de pays isolés, un consensus mondial devient indispensable, qui conduirait, par exemple, à programmer une agriculture durable et diversifiée, à développer des formes d'énergies renouvelables et peu polluantes, à promouvoir un meilleur rendement énergétique, une gestion plus adéquate des ressources forestières et marines, à assurer l'accès à l'eau potable pour tous.

165. Nous savons que la technologie reposant sur les combustibles fossiles très polluants – surtout le charbon, mais aussi le pétrole et, dans une moindre mesure, le gaz – a besoin d'être remplacée, progressivement et sans retard. Tant qu'il n'y aura pas un développement conséquent des énergies renouvelables, développement qui devrait être déjà en cours, il est légitime de choisir l'alternative la moins nuisible et de recourir à des solutions transitoires. Cependant, on ne parvient pas, dans la communauté internationale, à des accords suffisants sur la responsabilité de ceux qui doivent supporter les coûts de la transition énergétique. Ces dernières décennies, les questions d'environnement ont généré un large débat public qui a fait grandir dans la société civile des espaces pour de nombreux engagements et un généreux dévouement. La politique et l'entreprise réagissent avec lenteur, loin d'être à la hauteur des défis mondiaux. En ce sens, alors que l'humanité de l'époque post-industrielle sera peut-être considérée comme l'une des plus irresponsables de l'histoire, il faut espérer que l'humanité du début du XXI^e siècle pourra rester dans les mémoires pour avoir assumé avec générosité ses graves responsabilités.

166. Le mouvement écologique mondial a déjà fait un long parcours, enrichi par les efforts de nombreuses organisations de la société civile. Il n'est pas possible ici de les mentionner toutes, ni de retracer l'histoire de leurs apports. Mais grâce à un fort engagement, les questions environnementales ont été de plus en plus présentes dans l'agenda public et

sont devenues une invitation constante à penser à long terme. Cependant, les Sommets mondiaux de ces dernières années sur l'environnement n'ont pas répondu aux attentes parce que, par manque de décision politique, ils ne sont pas parvenus à des accords généraux, vraiment significatifs et efficaces, sur l'environnement.

167. Il convient de mettre l'accent sur le Sommet planète Terre, réuni en 1992 à Rio de Janeiro. Il y a été proclamé que « les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable ». ⁽¹⁾ Reprenant des éléments de la Déclaration de Stockholm (1972), il a consacré la coopération internationale pour préserver l'écosystème de la terre entière, l'obligation pour celui qui pollue d'en assumer économiquement la charge, le devoir d'évaluer l'impact sur l'environnement de toute entreprise ou projet. Il a proposé comme objectif de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère pour inverser la tendance au réchauffement global. Il a également élaboré un agenda avec un programme d'action et un accord sur la diversité biologique, il a déclaré des principes en matière de forêts. Même si ce Sommet a vraiment été innovateur et prophétique pour son époque, les accords n'ont été que peu mis en œuvre parce qu'aucun mécanisme adéquat de contrôle, de révision périodique et de sanction en cas de manquement, n'avait été établi. Les principes énoncés demandent encore des moyens, efficaces et souples, de mise en œuvre pratique.

168. Parmi les expériences positives, on peut mentionner, par exemple, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et leur élimination, avec un système de déclaration, de standards et de contrôles ; on peut citer également la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, qui inclut des missions de vérification de son respect effectif. Grâce à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, et sa mise en œuvre à travers le Protocole de Montréal et ses amendements, le problème de l'amincissement de cette couche semble être entré dans une phase de solution.

169. Pour ce qui est de la protection de la diversité biologique et en ce qui concerne la désertification, les avancées ont été beaucoup moins significatives. S'agissant du changement climatique, les avancées sont hélas très médiocres. La réduction des gaz à effet de serre exige honnêteté, courage et responsabilité, surtout de la part des pays les plus puissants et les

(1) *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* (14 juin 1992), Principe 1.

plus polluants. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, dénommée Rio+20 (Rio de Janeiro 2012), a émis un long et inefficace Document final. Les négociations internationales ne peuvent pas avancer de manière significative en raison de la position des pays qui mettent leurs intérêts nationaux au dessus du bien commun général. Ceux qui souffriront des conséquences que nous tentons de dissimuler rappelleront ce manque de conscience et de responsabilité. Alors que se préparait cette Encyclique, le débat a atteint une intensité particulière. Nous, les croyants, nous ne pouvons pas cesser de demander à Dieu qu'il y ait des avancées positives dans les discussions actuelles, de manière à ce que les générations futures ne souffrent pas des conséquences d'ajournements imprudents.

170. Certaines des stratégies de basse émission de gaz polluants cherchent l'internationalisation des coûts environnementaux, avec le risque d'imposer aux pays de moindres ressources de lourds engagements de réduction des émissions, comparables à ceux des pays les plus industrialisés. L'imposition de ces mesures porte préjudice aux pays qui ont le plus besoin de développement. Une nouvelle injustice est ainsi ajoutée sous couvert de protection de l'environnement. Comme toujours, le fil est rompu à son point le plus faible. Étant donné que les effets du changement climatique se feront sentir pendant longtemps, même si des mesures strictes sont prises maintenant, certains pays aux maigres ressources auront besoin d'aide pour s'adapter aux effets qui déjà se produisent et qui affectent leurs économies. Il reste vrai qu'il y a des responsabilités communes mais différenciées, simplement parce que, comme l'ont relevé les Évêques de Bolivie, « les pays qui ont bénéficié d'un degré élevé d'industrialisation, au prix d'une énorme émission de gaz à effet de serre, ont une plus grande responsabilité dans l'apport de la solution aux problèmes qu'ils ont causés ».^[2]

171. La stratégie d'achat et de vente de "crédits de carbone" peut donner lieu à une nouvelle forme de spéculation, et cela ne servirait pas à réduire l'émission globale des gaz polluants. Ce système semble être une solution rapide et facile, sous l'apparence d'un certain engagement pour l'environnement, mais qui n'implique, en aucune manière, de changement radical à la hauteur des circonstances. Au contraire, il peut devenir un expédient qui permet de soutenir la sur-consommation de certains pays et secteurs.

[2] Conférence des évêques de Bolivie, Lettre pastorale sur l'environnement et le développement humain en Bolivie *El universo, don de Dios para la vida* (2012), 86.

172. Les pays pauvres doivent avoir comme priorité l'éradication de la misère et le développement social de leurs habitants ; bien qu'ils doivent analyser le niveau de consommation scandaleux de certains secteurs privilégiés de leur population et contrôler la corruption. Il est vrai aussi qu'ils doivent développer des formes moins polluantes de production d'énergie, mais pour cela ils doivent pouvoir compter sur l'aide des pays qui ont connu une forte croissance au prix de la pollution actuelle de la planète. L'exploitation directe de l'abondante énergie solaire demande que des mécanismes et des subsides soient établis, de sorte que les pays en développement puissent accéder au transfert de technologies, à l'assistance technique, et aux ressources financières, mais toujours en faisant attention aux conditions concrètes, puisque « on n'évalue pas toujours de manière adéquate la compatibilité des infrastructures avec le contexte pour lequel elles ont été conçues ».⁽³⁾ Les coûts seraient faibles si on les comparait aux risques du changement climatique. De toute manière, c'est avant tout une décision éthique, fondée sur la solidarité entre tous les peuples.

173. Étant donnée la fragilité des instances locales, des accords internationaux sont urgents, qui soient respectés pour intervenir de manière efficace. Les relations entre les États doivent sauvegarder la souveraineté de chacun, mais aussi établir des chemins consensuels pour éviter des catastrophes locales qui finiraient par toucher tout le monde. Il manque de cadres régulateurs généraux qui imposent des obligations, et qui empêchent des agissements intolérables, comme le fait que certaines entreprises et certains pays puissants transfèrent dans d'autres pays des déchets et des industries hautement polluants.

174. Mentionnons aussi le système de gestion des océans. En effet, même s'il y a eu plusieurs conventions internationales et régionales, l'éparpillement et l'absence de mécanismes sévères de réglementation, de contrôle et de sanction finissent par miner tous les efforts. Le problème croissant des déchets marins et de la protection des zones marines au-delà des frontières nationales continue de représenter un défi particulier. En définitive, il faut un accord sur les régimes de gestion, pour toute la gamme de ce qu'on appelle les "biens communs globaux".

175. La même logique qui entrave la prise de décisions drastiques pour inverser la tendance au réchauffement global, ne permet pas non plus d'atteindre l'objectif d'éradiquer la pauvreté. Il faut une réaction globale plus

(3) Conseil Pontifical « Justice et Paix », *Energia, justicia y paz*, n. IV, 1, Cité du Vatican (2013), p. 57.

responsable, qui implique en même temps la lutte pour la réduction de la pollution et le développement des pays et des régions pauvres. Le XXI^e siècle, alors qu'il maintient un système de gouvernement propre aux époques passées, est le théâtre d'un affaiblissement du pouvoir des États nationaux, surtout parce que la dimension économique et financière, de caractère transnational, tend à prédominer sur la politique. Dans ce contexte, la maturation d'institutions internationales devient indispensable, qui doivent être plus fortes et efficacement organisées, avec des autorités désignées équitablement par accord entre les gouvernements nationaux, et dotées de pouvoir pour sanctionner. Comme l'a affirmé Benoît XVI dans la ligne déjà développée par la doctrine sociale de l'Église : « Pour le gouvernement de l'économie mondiale, pour assainir les économies frappées par la crise, pour prévenir son aggravation et de plus grands déséquilibres, pour procéder à un souhaitable désarmement intégral, pour arriver à la sécurité alimentaire et à la paix, pour assurer la protection de l'environnement et pour réguler les flux migratoires, il est urgent que soit mise en place une véritable *Autorité politique mondiale* telle qu'elle a déjà été esquissée par mon Prédécesseur, [saint] Jean XXIII ». ^[4] Dans cette perspective, la diplomatie acquiert une importance inédite, en vue de promouvoir des stratégies internationales anticipant les problèmes plus graves qui finissent par affecter chacun.

2. Le dialogue en vue de nouvelles politiques nationales et locales

176. Non seulement il y a des gagnants et des perdants entre les pays, mais aussi entre les pays pauvres, où diverses responsabilités doivent être identifiées. Pour cela, les questions concernant l'environnement et le développement économique ne peuvent plus se poser seulement à partir des différences entre pays, mais demandent qu'on prête attention aux politiques nationales et locales.

177. Face à la possibilité d'une utilisation irresponsable des capacités humaines, planifier, coordonner, veiller, et sanctionner sont des fonctions impératives de chaque État. Comment la société prépare-t-elle et protège-t-elle son avenir dans un contexte de constantes innovations

[4] Benoît XVI, Lett. Enc. *Caritas in veritate* (29 juin 2009), n. 67 : AAS 101 (2009), 700.

technologiques ? Le droit, qui établit les règles des comportements acceptables à la lumière du bien commun, est un facteur qui fonctionne comme un modérateur important. Les limites qu'une société saine, mature et souveraine doit imposer sont liées à la prévision, à la précaution, aux régulations adéquates, à la vigilance dans l'application des normes, à la lutte contre la corruption, aux actions de contrôle opérationnel sur les effets émergents non désirés des processus productifs, et à l'intervention opportune face aux risques incertains ou potentiels. Il y a une jurisprudence croissante visant à diminuer les effets polluants des activités des entreprises. Mais le cadre politique et institutionnel n'est pas là seulement pour éviter les mauvaises pratiques, mais aussi pour encourager les bonnes pratiques, pour stimuler la créativité qui cherche de nouvelles voies, pour faciliter les initiatives personnelles et collectives.

178. Le drame de l'"immédiateté" politique, soutenue aussi par des populations consuméristes, conduit à la nécessité de produire de la croissance à court terme. Répondant à des intérêts électoraux, les gouvernements ne prennent pas facilement le risque de mécontenter la population avec des mesures qui peuvent affecter le niveau de consommation ou mettre en péril des investissements étrangers. La myopie de la logique du pouvoir ralentit l'intégration de l'agenda environnemental aux vues larges, dans l'agenda public des gouvernements. On oublie ainsi que « le temps est supérieur à l'espace »,^[5] que nous sommes toujours plus féconds quand nous nous préoccupons plus d'élaborer des processus que de nous emparer des espaces de pouvoir. La grandeur politique se révèle quand, dans les moments difficiles, on œuvre pour les grands principes et en pensant au bien commun à long terme. Il est très difficile pour le pouvoir politique d'assumer ce devoir dans un projet de Nation.

179. En certains lieux, se développent des coopératives pour l'exploitation d'énergies renouvelables, qui permettent l'auto suffisance locale, et même la vente des excédents. Ce simple exemple montre que l'instance locale peut faire la différence alors que l'ordre mondial existant se révèle incapable de prendre ses responsabilités. En effet, on peut à ce niveau susciter une plus grande responsabilité, un fort sentiment communautaire, une capacité spéciale de protection et une créativité plus généreuse, un amour profond pour sa terre ; là aussi, on pense à ce qu'on laisse aux enfants et aux petits-enfants. Ces valeurs ont un enracinement notable dans les populations

[5] Exhort. apost. *Evangelii gaudium* (24 novembre 2013), n. 222 : AAS 105 (2013), 1111.

aborigènes. Étant donné que le droit se montre parfois insuffisant en raison de la corruption, il faut que la décision politique soit incitée par la pression de la population. La société, à travers des organismes non gouvernementaux et des associations intermédiaires, doit obliger les gouvernements à développer des normes, des procédures et des contrôles plus rigoureux. Si les citoyens ne contrôlent pas le pouvoir politique – national, régional et municipal – un contrôle des dommages sur l'environnement n'est pas possible non plus. D'autre part, les législations des municipalités peuvent être plus efficaces s'il y a des accords entre populations voisines pour soutenir les mêmes politiques environnementales.

180. On ne peut pas penser à des recettes uniformes, parce que chaque pays ou région a des problèmes et des limites spécifiques. Il est aussi vrai que le réalisme politique peut exiger des mesures et des technologies de transition, à condition qu'elles soient toujours accompagnées par le projet et par l'acceptation d'engagements progressifs contraignants. Mais, tant au niveau national que local il reste beaucoup à faire, comme, par exemple, promouvoir des formes d'économies d'énergie. Ceci implique de favoriser des modes de production industrielle ayant une efficacité énergétique maximale et utilisant moins de matière première, retirant du marché les produits peu efficaces du point de vue énergétique, ou plus polluants. On peut aussi mentionner une bonne gestion des transports, ou des formes de construction ou de réfection d'édifices qui réduisent leur consommation énergétique et leur niveau de pollution. D'autre part, l'action politique locale peut s'orienter vers la modification de la consommation, le développement d'une économie des déchets et du recyclage, la protection des espèces et la programmation d'une agriculture diversifiée avec la rotation des cultures. Il est possible d'encourager l'amélioration agricole de régions pauvres par les investissements dans des infrastructures rurales, dans l'organisation du marché local ou national, dans des systèmes d'irrigation, dans le développement de techniques agricoles durables. On peut faciliter des formes de coopération ou d'organisation communautaire qui défendent les intérêts des petits producteurs et préservent les écosystèmes locaux de la déprédation. Il y a tant de choses que l'on peut faire !

181. La continuité est indispensable parce que les politiques relatives au changement climatique et à la sauvegarde de l'environnement ne peuvent pas changer chaque fois que change un gouvernement. Les résultats demandent beaucoup de temps et supposent des coûts immédiats, avec des effets qui ne seront pas visibles au cours du mandat du gouvernement

concerné. C'est pourquoi sans la pression de la population et des institutions, il y aura toujours de la résistance à intervenir, plus encore quand il y aura des urgences à affronter. Qu'un homme politique assume ces responsabilités avec les coûts que cela implique, ne répond pas à la logique d'efficacité et d'immédiateté de l'économie ni à celle de la politique actuelle ; mais s'il ose le faire, cela le conduira à reconnaître la dignité que Dieu lui a donnée comme homme, et il laissera dans l'histoire un témoignage de généreuse responsabilité. Il faut accorder une place prépondérante à une saine politique, capable de réformer les institutions, de les coordonner et de les doter de meilleures pratiques qui permettent de vaincre les pressions et les inerties vicieuses. Cependant, il faut ajouter que les meilleurs mécanismes finissent par succomber quand manquent les grandes finalités, les valeurs, une compréhension humaniste et riche de sens qui donnent à chaque société une orientation noble et généreuse.

3. Dialogue et transparence dans les processus de prise de décisions

182. La prévision de l'impact sur l'environnement des initiatives et des projets requiert des processus politiques transparents et soumis au dialogue, alors que la corruption, qui cache le véritable impact environnemental d'un projet en échange de faveurs, conduit habituellement à des accords fallacieux au sujet desquels on évite information et large débat.

183. Une étude de l'impact sur l'environnement ne devrait pas être postérieure à l'élaboration d'un projet de production ou d'une quelconque politique, plan ou programme à réaliser. Il faut qu'elle soit insérée dès le début, et élaborée de manière interdisciplinaire, transparente et indépendante de toute pression économique ou politique. Elle doit être en lien avec l'analyse des conditions de travail et l'analyse des effets possibles, entre autres, sur la santé physique et mentale des personnes, sur l'économie locale, sur la sécurité. Les résultats économiques pourront être ainsi déduits de manière plus réaliste, prenant en compte les scénarios possibles et prévoyant éventuellement la nécessité d'un plus grand investissement pour affronter les effets indésirables qui peuvent être corrigés. Il est toujours nécessaire d'arriver à un consensus entre les différents acteurs sociaux, qui peuvent offrir des points de vue, des solutions

et des alternatives différents. Mais à la table de discussion, les habitants locaux doivent avoir une place privilégiée, eux qui se demandent ce qu'ils veulent pour eux et pour leurs enfants, et qui peuvent considérer les objectifs qui transcendent l'intérêt économique immédiat. Il faut cesser de penser en terme d'"interventions" sur l'environnement, pour élaborer des politiques conçues et discutées par toutes les parties intéressées. La participation requiert que tous soient convenablement informés sur les divers aspects ainsi que sur les différents risques et possibilités ; elle ne se limite pas à la décision initiale d'un projet, mais concerne aussi les actions de suivi et de surveillance constante. La sincérité et la vérité sont nécessaires dans les discussions scientifiques et politiques, qui ne doivent pas se limiter à considérer ce qui est permis ou non par la législation.

184. Quand d'éventuels risques pour l'environnement, qui affectent le bien commun, présent et futur, apparaissent, cette situation exige que « les décisions soient fondées sur une confrontation entre les risques et les bénéfiques envisageables pour tout choix alternatif possible ». ⁽⁶⁾ Cela vaut surtout si un projet peut entraîner un accroissement de l'utilisation des ressources naturelles, des émissions ou des rejets, de la production de déchets, ou une modification significative du paysage, de l'habitat des espèces protégées, ou d'un espace public. Certains projets qui ne sont pas suffisamment analysés peuvent affecter profondément la qualité de vie dans un milieu pour des raisons très diverses, comme une pollution acoustique non prévue, la réduction du champ visuel, la perte de valeurs culturelles, les effets de l'utilisation de l'énergie nucléaire. La culture consumériste, qui donne priorité au court terme et à l'intérêt privé, peut encourager des procédures trop rapides ou permettre la dissimulation d'information.

185. Dans toute discussion autour d'une initiative, une série de questions devrait se poser en vue de discerner si elle offrira ou non un véritable développement intégral : Pour quoi ? Par quoi ? Où ? Quand ? De quelle manière ? Pour qui ? Quels sont les risques ? À quel coût ? Qui paiera les coûts et comment le fera-t-il ? Dans ce discernement, certaines questions doivent avoir la priorité. Par exemple, nous savons que l'eau est une ressource limitée et indispensable, et y avoir accès est un droit fondamental qui conditionne l'exercice des autres droits humains. Ceci est indubitable et conditionne toute analyse de l'impact environnemental d'une région.

(6) Conseil pontifical « Justice et Paix », *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église*, n. 469.

186. Dans la Déclaration de Rio de 1992, il est affirmé : « En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives »^[7] qui empêcheraient la dégradation de l'environnement. Ce principe de précaution permet la protection des plus faibles, qui disposent de peu de moyens pour se défendre et pour apporter des preuves irréfutables. Si l'information objective conduit à prévoir un dommage grave et irréversible, bien qu'il n'y ait pas de preuve indiscutable, tout projet devra être arrêté ou modifié. Ainsi, on inverse la charge de la preuve, puisque dans ce cas il faut apporter une démonstration objective et indiscutable que l'activité proposée ne va pas générer de graves dommages à l'environnement ou à ceux qui y habitent.

187. Cela n'entraîne pas qu'il faille s'opposer à toute innovation technologique qui permette d'améliorer la qualité de vie d'une population. Mais, dans tous les cas, il doit toujours être bien établi que la rentabilité ne peut pas être l'unique élément à prendre en compte et que, au moment où apparaissent de nouveaux critères de jugement à partir de l'évolution de l'information, il devrait y avoir une nouvelle évaluation avec la participation de toutes les parties intéressées. Le résultat de la discussion pourrait être la décision de ne pas avancer dans un projet, mais pourrait être aussi sa modification ou l'élaboration de propositions alternatives.

188. Dans certaines discussions sur des questions liées à l'environnement, il est difficile de parvenir à un consensus. Encore une fois je répète que l'Église n'a pas la prétention de juger des questions scientifiques ni de se substituer à la politique, mais j'invite à un débat honnête et transparent, pour que les besoins particuliers ou les idéologies n'affectent pas le bien commun.

4. Politique et économie en dialogue pour la plénitude humaine

189. La politique ne doit pas se soumettre à l'économie et celle-ci ne doit pas se soumettre aux diktats ni au paradigme d'efficacité de la technocratie. Aujourd'hui, en pensant au bien commun, nous avons impérieusement besoin que la politique et l'économie, en dialogue, se mettent résolument au service de la vie, spécialement de la vie humaine. Sauver les banques à tout

[7] Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (14 juin 1992), Principe 15.

prix, en en faisant payer le prix à la population, sans la ferme décision de revoir et de réformer le système dans son ensemble, réaffirme une emprise absolue des finances qui n'a pas d'avenir et qui pourra seulement générer de nouvelles crises après une longue, coûteuse et apparente guérison. La crise financière de 2007-2008 était une occasion pour le développement d'une nouvelle économie plus attentive aux principes éthiques, et pour une nouvelle régulation de l'activité financière spéculative et de la richesse fictive. Mais il n'y a pas eu de réaction qui aurait conduit à repenser les critères obsolètes qui continuent à régir le monde. La production n'est pas toujours rationnelle, et souvent elle est liée à des variables économiques qui fixent pour les produits une valeur qui ne correspond pas à leur valeur réelle. Cela conduit souvent à la surproduction de certaines marchandises, avec un impact inutile sur l'environnement qui, en même temps, porte préjudice à de nombreuses économies régionales.^[8] La bulle financière est aussi, en général, une bulle productive. En définitive, n'est pas affrontée avec énergie la question de l'économie réelle, qui permet par exemple que la production se diversifie et s'améliore, que les entreprises fonctionnent bien, que les petites et moyennes entreprises se développent et créent des emplois.

190. Dans ce contexte, il faut toujours se rappeler que « la protection de l'environnement ne peut pas être assurée uniquement en fonction du calcul financier des coûts et des bénéfices. L'environnement fait partie de ces biens que les mécanismes du marché ne sont pas en mesure de défendre ou de promouvoir de façon adéquate ».^[9] Une fois de plus, il faut éviter une conception magique du marché qui fait penser que les problèmes se résoudront tout seuls par l'accroissement des bénéfices des entreprises ou des individus. Est-il réaliste d'espérer que celui qui a l'obsession du bénéfice maximum s'attarde à penser aux effets environnementaux qu'il laissera aux prochaines générations ? Dans le schéma du gain il n'y a pas de place pour penser aux rythmes de la nature, à ses périodes de dégradation et de régénération, ni à la complexité des écosystèmes qui peuvent être gravement altérés par l'intervention humaine. De plus, quand on parle de biodiversité, on la conçoit au mieux comme une réserve de ressources économiques qui pourrait être exploitée, mais on ne prend pas en compte sérieusement, entre autres, la valeur réelle des choses, leur signification pour les personnes et les cultures, les intérêts et les nécessités des pauvres.

[8] Cf. Conférence de l'Épiscopat mexicain : Commission de la Pastorale sociale, *Jesucristo, vida y esperanza de los indígenas y campesinos* (14 janvier 2008).

[9] Conseil pontifical « Justice et Paix », *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église*, n. 470.

191. Quand on pose ces questions, certains réagissent en accusant les autres de prétendre arrêter irrationnellement le progrès et le développement humain. Mais nous devons nous convaincre que ralentir un rythme déterminé de production et de consommation peut donner lieu à d'autres formes de progrès et de développement. Les efforts pour une exploitation durable des ressources naturelles ne sont pas une dépense inutile, mais un investissement qui pourra générer d'autres bénéfices économiques à moyen terme. Si nous ne souffrons pas d'étroitesse de vue, nous pouvons découvrir que la diversification d'une production plus innovante, et ce avec un moindre impact sur l'environnement, peut être très rentable. Il s'agit d'ouvrir le chemin à différentes opportunités qui n'impliquent pas d'arrêter la créativité de l'homme et son rêve de progrès, mais d'orienter cette énergie vers des voies nouvelles.

192. Par exemple, un chemin de développement productif plus créatif et mieux orienté pourrait corriger le fait qu'il y a un investissement technologique excessif pour la consommation et faible pour résoudre les problèmes en suspens de l'humanité ; il pourrait générer des formes intelligentes et rentables de réutilisation, d'utilisation multifonctionnelle et de recyclage ; il pourrait encore améliorer l'efficacité énergétique des villes. La diversification de la production ouvre d'immenses possibilités à l'intelligence humaine pour créer et innover, en même temps qu'elle protège l'environnement et crée plus d'emplois. Ce serait une créativité capable de faire fleurir de nouveau la noblesse de l'être humain, parce qu'il est plus digne d'utiliser l'intelligence, avec audace et responsabilité, pour trouver des formes de développement durable et équitable, dans le cadre d'une conception plus large de ce qu'est la qualité de vie. Inversement, il est moins digne, il est superficiel et moins créatif de continuer à créer des formes de pillage de la nature seulement pour offrir de nouvelles possibilités de consommation et de gain immédiat.

193. De toute manière, si dans certains cas le développement durable entraînera de nouvelles formes de croissance, dans d'autres cas, face à l'accroissement vorace et irresponsable produit durant de nombreuses décennies, il faudra penser aussi à marquer une pause en mettant certaines limites raisonnables, voire à retourner en arrière avant qu'il ne soit trop tard. Nous savons que le comportement de ceux qui consomment et détruisent toujours davantage n'est pas soutenable, tandis que d'autres ne peuvent pas vivre conformément à leur dignité humaine. C'est pourquoi l'heure est venue d'accepter une certaine décroissance dans quelques parties du monde,

mettant à disposition des ressources pour une saine croissance en d'autres parties. Benoît XVI affirmait qu'« il est nécessaire que les sociétés technologiquement avancées soient disposées à favoriser des comportements plus sobres, réduisant leurs propres besoins d'énergie et améliorant les conditions de son utilisation ».^[10]

194. Pour que surgissent de nouveaux modèles de progrès nous devons « convertir le modèle de développement global », ^[11] ce qui implique de réfléchir de manière responsable « sur le sens de l'économie et de ses objectifs, pour en corriger les dysfonctionnements et les déséquilibres ». ^[12] Il ne suffit pas de concilier, en un juste milieu, la protection de la nature et le profit financier, ou la préservation de l'environnement et le progrès. Sur ces questions, les justes milieux retardent seulement un peu l'effondrement. Il s'agit simplement de redéfinir le progrès. Un développement technologique et économique qui ne laisse pas un monde meilleur et une qualité de vie intégralement supérieure ne peut pas être considéré comme un progrès. D'autre part, la qualité réelle de vie des personnes diminue souvent – à cause de la détérioration de l'environnement, de la mauvaise qualité des produits alimentaires eux-mêmes ou de l'épuisement de certaines ressources – dans un contexte de croissance économique. Dans ce cadre, le discours de la croissance durable devient souvent un moyen de distraction et de justification qui enferme les valeurs du discours écologique dans la logique des finances et de la technocratie ; la responsabilité sociale et environnementale des entreprises se réduit d'ordinaire à une série d'actions de marketing et d'image.

195. Le principe de la maximalisation du gain, qui tend à s'isoler de toute autre considération, est une distorsion conceptuelle de l'économie : si la production augmente, il importe peu que cela se fasse au prix des ressources futures ou de la santé de l'environnement ; si l'exploitation d'une forêt fait augmenter la production, personne ne mesure dans ce calcul la perte qu'implique la désertification du territoire, le dommage causé à la biodiversité ou l'augmentation de la pollution. Cela veut dire que les entreprises obtiennent des profits en calculant et en payant une part infime des coûts. Seul pourrait être considéré comme éthique un comportement dans lequel « les coûts économiques et sociaux dérivant de l'usage des ressources naturelles communes soient établis de façon transparente et

[10] *Message pour la Journée Mondiale de la Paix 2010*, n. 9 : AAS 102 (2010), 46.

[11] *Ibid.*

[12] *Ibid.*, n. 5 : p. 43.

soient entièrement supportés par ceux qui en jouissent et non par les autres populations ou par les générations futures ». ^[13] La rationalité instrumentale, qui fait seulement une analyse statique de la réalité en fonction des nécessités du moment, est présente aussi bien quand c'est le marché qui assigne les ressources, que lorsqu'un État planificateur le fait.

196. Qu'en est-il de la politique ? Rappelons le principe de subsidiarité qui donne la liberté au développement des capacités présentes à tous les niveaux, mais qui exige en même temps plus de responsabilité pour le bien commun de la part de celui qui détient plus de pouvoir. Il est vrai qu'aujourd'hui certains secteurs économiques exercent davantage de pouvoir que les États eux-mêmes. Mais on ne peut pas justifier une économie sans politique, qui serait incapable de promouvoir une autre logique qui régisse les divers aspects de la crise actuelle. La logique qui ne permet pas d'envisager une préoccupation sincère pour l'environnement est la même qui empêche de nourrir le souci d'intégrer les plus fragiles, parce que « dans le modèle actuel de 'succès' et de 'droit privé', il ne semble pas que cela ait un sens de s'investir pour que ceux qui restent en arrière, les faibles ou les moins pourvus, puissent se faire un chemin dans la vie ». ^[14]

197. Nous avons besoin d'une politique aux vues larges, qui suive une approche globale en intégrant dans un dialogue interdisciplinaire les divers aspects de la crise. Souvent la politique elle-même est responsable de son propre discrédit, à cause de la corruption et du manque de bonnes politiques publiques. Si l'État ne joue pas son rôle dans une région, certains groupes économiques peuvent apparaître comme des bienfaiteurs et s'approprier le pouvoir réel, se sentant autorisés à ne pas respecter certaines normes, jusqu'à donner lieu à diverses formes de criminalité organisée, de traite de personnes, de narcotrafic, et de violence, très difficiles à éradiquer. Si la politique n'est pas capable de rompre une logique perverse, et de plus reste enfermée dans des discours appauvris, nous continuerons à ne pas faire face aux grands problèmes de l'humanité. Une stratégie de changement réel exige de repenser la totalité des processus, puisqu'il ne suffit pas d'inclure des considérations écologiques superficielles pendant qu'on ne remet pas en cause la logique sous-jacente à la culture actuelle. Une saine politique devrait être capable d'assumer ces défis.

[13] Benoît XVI, *Lett. enc. Caritas in veritate* (29 juin 2009), n. 50 : AAS 101 (2009), 686.

[14] Exhort. apost. *Evangelii gaudium* (24 novembre 2013), n. 209 : AAS 105 (2013), 1107.

198. La politique et l'économie ont tendance à s'accuser mutuellement en ce qui concerne la pauvreté et la dégradation de l'environnement. Mais il faut espérer qu'elles reconnaîtront leurs propres erreurs et trouveront des formes d'interaction orientées vers le bien commun. Pendant que les uns sont obnubilés uniquement par le profit économique et que d'autres ont pour seule obsession la conservation ou l'accroissement de leur pouvoir, ce que nous avons ce sont des guerres, ou bien des accords fallacieux où préserver l'environnement et protéger les plus faibles est ce qui intéresse le moins les deux parties. Là aussi vaut le principe : « l'unité est supérieure au conflit ».⁽¹⁵⁾

5. Les religions dans le dialogue avec les sciences

199. On ne peut pas soutenir que les sciences empiriques expliquent complètement la vie, la structure de toutes les créatures et la réalité dans son ensemble. Cela serait outrepasser de façon indue leurs frontières méthodologiques limitées. Si on réfléchit dans ce cadre fermé, la sensibilité esthétique, la poésie, et même la capacité de la raison à percevoir le sens et la finalité des choses disparaissent.⁽¹⁶⁾ Je veux rappeler que « les textes religieux classiques peuvent offrir une signification pour toutes les époques, et ont une force de motivation qui ouvre toujours de nouveaux horizons [...] Est-il raisonnable et intelligent de les reléguer dans l'obscurité, seulement du fait qu'ils proviennent d'un contexte de croyance religieuse ? ». ⁽¹⁷⁾ En réalité, il est naïf de penser que les principes éthiques puissent se présenter de manière purement abstraite, détachés de tout contexte, et le fait qu'ils apparaissent dans un langage religieux ne les prive pas de toute valeur dans le débat public. Les principes éthiques que la raison est capable de percevoir peuvent réapparaître toujours de manière différente et être exprimés dans des langages divers, y compris religieux.

(15) *Ibid.*, n. 228 : p. 1113.

(16) Cf. Lett. enc. *Lumen fidei* (29 juin 2013), n. 34 : AAS 105 (2013), 577 : « La lumière de la foi, dans la mesure où elle est unie à la vérité de l'amour, n'est pas étrangère au monde matériel, car l'amour se vit toujours corps et âme ; la lumière de la foi est une lumière incarnée, qui procède de la vie lumineuse de Jésus. Elle éclaire aussi la matière, se fie à son ordre, reconnaît qu'en elle s'ouvre un chemin d'harmonie et de compréhension toujours plus large. Le regard de la science tire ainsi profit de la foi : cela invite le chercheur à rester ouvert à la réalité, dans toute sa richesse inépuisable. La foi réveille le sens critique dans la mesure où elle empêche la recherche de se complaire dans ses formules et l'aide à comprendre que la nature est toujours plus grande. En invitant à l'émerveillement devant le mystère du créé, la foi élargit les horizons de la raison pour mieux éclairer le monde qui s'ouvre à la recherche scientifique ».

(17) Exhort. apost. *Evangelii gaudium* (24 novembre 2013), n. 256 : AAS 105 (2013), 1123.

200. D'autre part, toute solution technique que les sciences prétendent apporter sera incapable de résoudre les graves problèmes du monde si l'humanité perd le cap, si l'on oublie les grandes motivations qui rendent possibles la cohabitation, le sacrifice, la bonté. De toute façon, il faudra inviter les croyants à être cohérents avec leur propre foi et à ne pas la contredire par leurs actions ; il faudra leur demander de s'ouvrir de nouveau à la grâce de Dieu et de puiser au plus profond de leurs propres convictions sur l'amour, la justice et la paix. Si une mauvaise compréhension de nos propres principes nous a parfois conduits à justifier le mauvais traitement de la nature, la domination despotique de l'être humain sur la création, ou les guerres, l'injustice et la violence, nous, les croyants, nous pouvons reconnaître que nous avons alors été infidèles au trésor de sagesse que nous devons garder. Souvent les limites culturelles des diverses époques ont conditionné cette conscience de leur propre héritage éthique et spirituel, mais c'est précisément le retour à leurs sources qui permet aux religions de mieux répondre aux nécessités actuelles.

201. La majorité des habitants de la planète se déclare croyante, et cela devrait inciter les religions à entrer dans un dialogue en vue de la sauvegarde de la nature, de la défense des pauvres, de la construction de réseaux de respect et de fraternité. Un dialogue entre les sciences elles-mêmes est aussi nécessaire parce que chacune a l'habitude de s'enfermer dans les limites de son propre langage, et la spécialisation a tendance à devenir isolement et absolutisation du savoir de chacun. Cela empêche d'affronter convenablement les problèmes de l'environnement. Un dialogue ouvert et respectueux devient aussi nécessaire entre les différents mouvements écologistes, où les luttes idéologiques ne manquent pas. La gravité de la crise écologique exige que tous nous pensions au bien commun et avançons sur un chemin de dialogue qui demande patience, ascèse et générosité, nous souvenant toujours que « la réalité est supérieure à l'idée ».^[18]

[18] *Ibid.*, n. 231: p. 1114.

les principaux objectifs du projet de loi
relatif à la transition énergétique
pour la croissance verte,
par grands domaines d'activités
Annexe n°4 de l'avis du CESE, *L'emploi dans
la transition écologique*, juin 2015

1. L'énergie

- réduire de 40 % nos émissions de gaz à effet de serre en 2030 et les diviser par quatre en 2050, par rapport à 1990 ;
- plafonner à 63,2 GW la puissance nucléaire installée en France soit son niveau actuel ;
- diminuer notre consommation d'énergie de 20 % en 2030.

2. Les énergies renouvelables

- multiplier par plus de deux la part des énergies renouvelables dans le modèle énergétique français d'ici à 15 ans ;
- améliorer le soutien financier ;

- moderniser le cadre de la production d'hydroélectricité ;
- créer des emplois ;
- porter à 32 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2030.

3. Le bâtiment

- diminuer de moitié la consommation d'énergie d'ici à 2050 ;
- réaliser la rénovation de 500.000 logements par an ;
- créer 75.000 emplois dans le secteur sur tout le territoire.

4. Le recyclage

- le découplage progressif entre la croissance économique et la consommation de matières premières ;
- la réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits d'ici 2020 ;
- la valorisation de 55 % des déchets non dangereux en 2020 et 60 % en 2025 ;
- la valorisation de 70 % des déchets du bâtiment et des travaux publics à l'horizon 2020 ;
- la réduction de 50 % à l'horizon 2025 des quantités de déchets mis en décharge.

Bibliographie

ALIEZ (JM), *L'écologisme des pauvres*, Les petits matins, Paris, 2002.

BARUTEL (L), BRANDELEER (C), BRANDELEER (M), POUREL (P), FREYBURGER (A), HOUSSIERE (A), *Les emplois verts. Une nouvelle opportunité d'inclusion sociale en Europe*, Pour la solidarité, Bruxelles, 2012.

BECOT (R), *Syndicalisme et environnement, Genèse de l'action environnementale du mouvement syndical des années 1940 aux années 1970*, Études IRES de la CFE-CGC, Paris, 2015.

BORDIEC (S), *Jeunesses précaires. Impasses et horizons*, collection Arguments bureau d'études CFTC, 2014.

BOURG (D), ROCH (P) (dir), *Crise écologique, crise des valeurs ? Défis pour l'anthropologie et la spiritualité*, Labor et Fides, Paris, 2010.

BOURG (D), « Transition écologique plutôt que développement durable ». *Vraiment durable*, p. 79-95 - 01/12/2011.

BRUNEL (S), *Qu'est-ce que le développement durable ?* Larousse, Paris, 2008.

Annexes

DIF-PRADALIER (M), ZARKA (S), *Redonner ses chances à l'apprentissage*, collection Arguments bureau d'études de la CFTC, 2014.

FREMEAUX (P.), WOJTEK (K), LALUCQ (A), *Transition écologique : mode d'emploi*, Les petits matins, Paris, 2014.

GADREY (J), LALUCQ (A), *Faut-il donner un prix à la nature ?* Les petits matins, Paris, 2014.

GRANDJEAN (A), « La transition écologique : comment ? » *ÉTUDES* Revue de culture contemporaine, p. 439-448 - 01/04/2012.

LAURENT (E), *Social écologie*, Flammarion, Paris, 2011.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, NATIONS UNIES *Programme des Nations Unies pour l'environnement*

A - Working towards sustainable development. Opportunities for decent work and social inclusion in a green economy. Report.- 288 p.

B - Vers le développement durable. Travail décent et intégration sociale dans une économie verte. Résumé en français.- 13 p.

http://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_181792/lang-fr/index.htm Genève, OIT, 2012

RABHI (P), *Semeurs d'espoir*, Coédition Actes Sud / Colibris, 2013.

SALOMON (T), JEDLICZKA (M), MARIIGNAC (Y) [pour l']Association Négawatt. *Manifeste Négawatt : réussir la transition énergétique*, Arles : Actes Sud, 2012.

SINAI (A) (dir), *Penser la décroissance : politiques de l'anthropocène*, Paris : Presses de Sciences-Po, 2013.

VAN YPERSELE (JP), HUDON (M), *Quelle transition pour nos sociétés ?* 1^{er} congrès interdisciplinaire du développement durable, Namur, 31 janvier-1^{er} février 2013, Namur, Service public de Wallonie, 2013 - bibliogr., graph., tabl.



Notes





Notes





Notes





Notes





Notes





Notes





Notes





Notes





Notes





Achévé d'imprimer
4^e trimestre 2015
Imprimerie de la Centrale - 62302 Lens
Tél. : 03 21 69 88 44

